

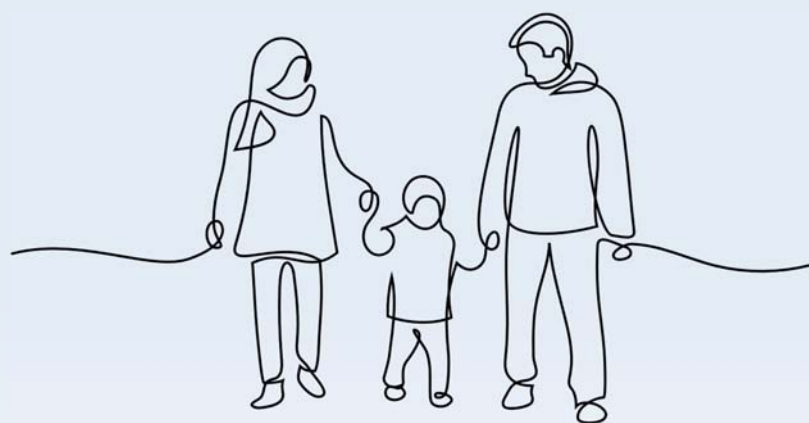


Schéma départemental des services aux familles

Pyrénées-Orientales 2021 / 2026



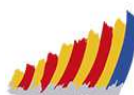
PRÉFET DES
PYRÉNÉES-ORIENTALES



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE
LA RECHERCHE



Direction départementale
de l'emploi, du travail et des solidarités
des Pyrénées-Orientales



Association des Maires, des Adjointes
et de l'Intercommunalité des Pyrénées-Orientales

Table des matières

PREAMBULE	1
METHODOLOGIE	2
Le cadre légal du déploiement des SDSF.....	2
La démarche	3
Les entretiens avec les partenaires du SDSF	3
Les groupes de travail partenariaux.....	4
SYNTHESE DU DIAGNOSTIC	5
La population.....	5
La petite enfance	9
L'enfance et la jeunesse	12
Le soutien à la parentalité	17
L'animation de la vie sociale	23
ENJEUX IDENTIFIES	26
Les enjeux transversaux portant sur l'ensemble des thématiques et permettant d'assurer la réussite du SDSF.....	26
Les enjeux relatifs à la gouvernance, l'animation et la coopération autour du SDSF	26
GOVERNANCE DU SDSF	33
La gouvernance du SDSF	33
SUIVI ET L'EVALUATION DU SCHEMA	42
MODIFICATIONS ET RESILIATION DU SCHEMA	42
ADOPTION ET SIGNATAIRES	43
ANNEXES	45
1. Plan d'actions associé au SDSF.....	45
2. Tableau récapitulatif des indicateurs de suivi et d'évaluation du SDSF	115
3. Glossaire du SDSF.....	117

PREAMBULE

Le premier schéma départemental des services aux familles couvrant la période 2016-2019, a été réalisé dans le cadre d'une circulaire ministérielle du 22 janvier 2015, avec comme finalité l'élaboration d'une politique partagée par les acteurs dans les domaines de :

- La petite enfance (0 à moins de 3 ans).
- Le soutien à la parentalité.

Diverses instances départementales avaient été mises en place : comité départemental, comité directeur, 3 comités techniques, notamment dans les domaines de la petite-enfance, la parentalité ou l'animation de la vie sociale associent les services de l'Etat, le conseil départemental, la Caf, La Msa et des associations.

Un bilan a été réalisé en 2019 permettant au schéma de faire l'objet d'un avenant pour l'année 2020 et préparant ainsi les travaux de l'année 2021.

Depuis un an, la Préfecture, la CAF, le Département, la MSA, l'Education Nationale et leurs nombreux partenaires travaillent à l'élaboration du nouveau Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) pour la période 2021 à 2026.

Si l'ordonnance prise en application de l'article 99 de la loi d'accélération de la simplification de l'action publique et le projet de décret relatif aux services aux familles viennent modifier la gouvernance du comité départemental des services aux familles, ils permettent également l'élargissement du SDSF à l'enfance/jeunesse ainsi qu'à l'animation de la vie sociale.

Sans en attendre l'apparition des textes officiels et conscient des enjeux locaux, le comité départemental des services aux familles (CDSF), en date du 30 juin 2021, a validé l'intégration de ces thématiques définissant ainsi un périmètre large au service des familles.

Les différents membres du CDSF ont souhaité poser deux principes préalables aux travaux :

- Le déploiement d'une démarche partagée avec des représentants de tous les acteurs du territoire marquant leur volonté de poursuivre leurs efforts pour soutenir les familles et accompagner tous les parents dans un continuum d'intervention.
- La définition d'un plan d'action concerté, opérationnel et adapté aux réalités du territoire et aux attentes des habitants.

Le présent document vise à présenter une synthèse du diagnostic et la méthodologie mise en œuvre, les enjeux et orientations stratégiques qui en découlent, le plan d'action associé et leurs modalités de gouvernance, de pilotage et de suivi.

METHODOLOGIE

Le cadre légal du déploiement des SDSF

Conformément à la loi pour d'accélération de la simplification de l'action publique (ASAP), le SDSF des Pyrénées Orientales s'appuie sur :

1. Un diagnostic territorialisé de l'offre et des besoins d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité élargi aux thématiques enfance, jeunesse et animation de la vie sociale conformément à la décision du comité du 30 juin 2021 ;
2. Un plan d'action départemental organisant le maintien, le développement, la diversification, la complémentarité et la coordination de l'offre d'accueil du jeune enfant, de soutien à la parentalité, ainsi que de l'enfance, de la jeunesse et de l'animation de la vie sociale ;

Le Comité Départemental des Services aux Familles (CDSF) organise la coordination des actions de ses membres en vue d'en améliorer l'efficacité en matière :

1. De développement et de maintien de services aux familles en s'appuyant sur un diagnostic territorialisé des besoins d'accueil et de services, notamment les offres adaptées :
 - Aux familles les plus isolées socialement et géographiquement et
 - A celles confrontées à la pauvreté et à la précarité,
 - Aux enfants en situation de handicap ou atteints de maladies chroniques
 - Aux parents ou représentants légaux en recherche d'emploi ou en reprise d'activité ou travaillant en horaires décalés ;
2. D'information des candidats potentiels au métier d'assistant maternel, d'accompagnement et d'information des assistants maternels agréés ;
3. D'information et d'orientation des familles sur les modes d'accueil du jeune enfant et sur les services de soutien à la parentalité ;
4. De coopération entre professionnels aux fins de garantir l'organisation des transitions de l'enfant entre les différents services ;
5. De formation des professionnels de l'accueil du jeune enfant et du soutien à la parentalité. Le comité recense les besoins prospectifs en matière de formation initiale et continue et examine les conditions de mise en œuvre des actions ;
6. D'information des employeurs sur les politiques d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité.

Le comité recueille auprès des services du conseil départemental, de la caisse d'allocations familiales, de la caisse de mutualité sociale agricole, des agences locales pour l'emploi et des organismes chargés de l'insertion des publics rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi toutes données permettant de réaliser un suivi des actions menées visant à favoriser l'accès des personnes en situation d'insertion professionnelle à des solutions d'accueil pour leurs enfants, notamment le nombre de places réservées à cet accueil et les partenariats établis entre des acteurs de services aux familles et de l'insertion. Le comité formule des propositions, notamment en matière de partenariats, destinées à faciliter l'accès dans le département des enfants de ces familles à des modes d'accueil.

Pour accomplir ses missions, le CDSF conçoit et adopte un schéma départemental des services aux familles pluriannuel dont il suit et évalue la mise en œuvre.

Le CDSF peut décider, par un vote en séance plénière, d'intégrer le SDSF dans un autre schéma territorial, tel que le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité aux services publics ou le cas échéant dans un schéma départemental unique.

Conformément aux délais fixés par la loi ASAP, le SDSF est adopté dans les douze mois suivant le renouvellement du comité départemental pour une durée maximale de 6 ans. Il peut également comporter des objectifs à plus long terme.

Le schéma départemental des services aux familles est adressé pour information par le président du comité départemental des services aux familles au ministre chargé de la famille dans le mois qui suit son adoption par le comité.

Une synthèse des travaux du comité, et notamment de la mise en œuvre du schéma est adressée dans les mêmes formes chaque année et au tard le 1er février.

La démarche

L'élaboration du SDSF repose sur une **méthodologie participative** permettant d'intégrer les regards des partenaires et acteurs du territoire sur l'ensemble des thématiques étudiées



Les entretiens avec les partenaires du SDSF

De nombreux acteurs ont été interrogés dans le cadre de la réalisation du diagnostic du territoire et l'élaboration du nouveau SDSF, parmi lesquels :

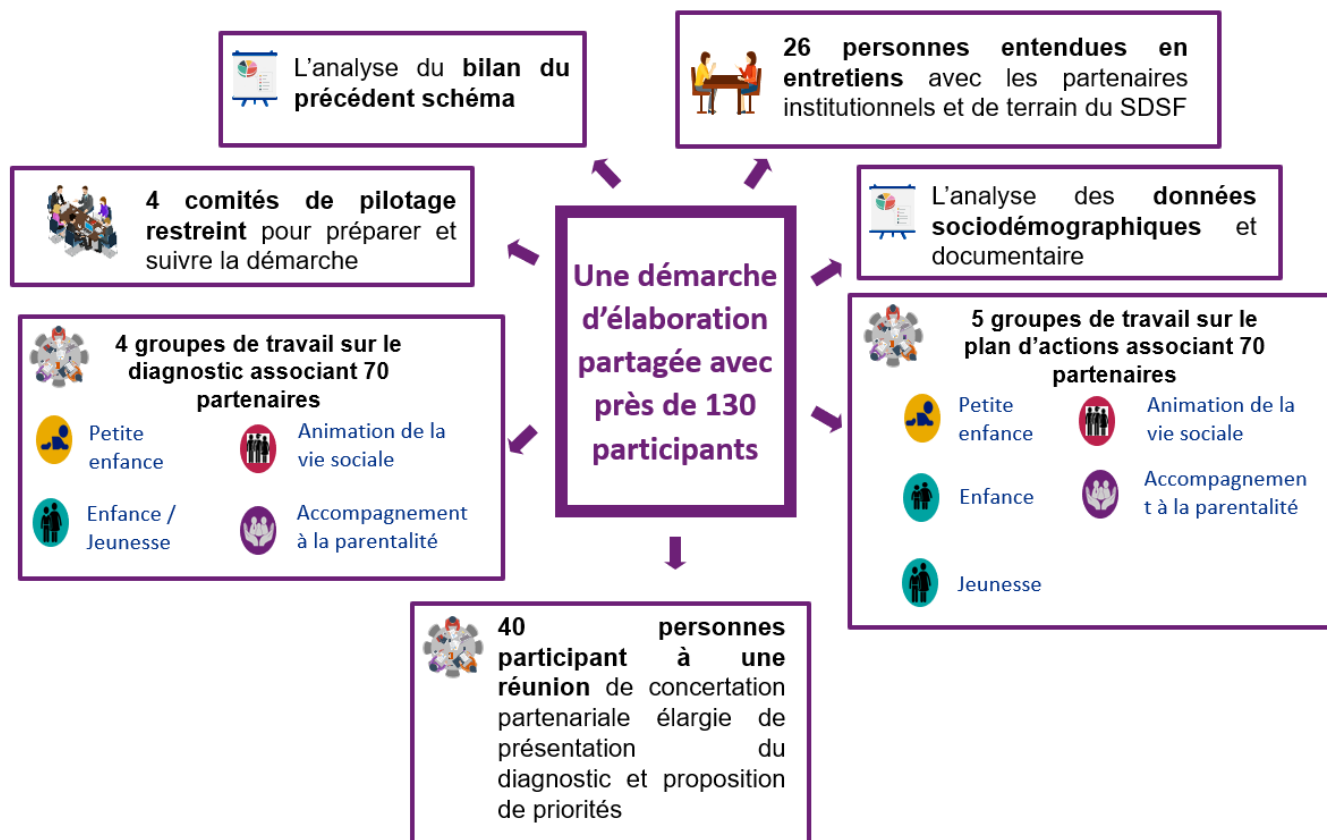
- Le Préfet des Pyrénées orientales,
- Le Président et le Directeur de la Caf,
- Les professionnels de la Caf,
- Les Directeurs du Conseil Départemental (Directeur Général des Services, Directeur général Adjoint des Solidarités, Directrice Enfance Famille),
- Le Directeur académique des services de l'Education Nationale
- Le Directeur de l'Association des Maires des Adjoints et de l'Intercommunalité des Pyrénées Orientales,
- La Directrice de l'UDAF 66,
- Le Directeur de cabinet de la ville de Perpignan,
- Le chargé de coopération CTG de la ville de Perpignan,
- Le Directeur de l'Action Educative et de l'Enfance de la ville de Perpignan,
- Le Commissaire à la prévention et à la lutte contre la pauvreté,
- La Directrice de cabinet du Président de la CC Albères -Côte Vermeille Illibéris,
- Le Délégué de la Fédération des Centres sociaux du Languedoc-Roussillon,
- Le Directeur Départemental du Travail, de l'Emploi et des Solidarités (DDETS),
- Le Secrétaire Général de la Ligue de l'enseignement des Pyrénées Orientales,
- Le Directeur des Francas 66,
- La Directrice générale de la Mission Locale Jeunes 66,
- Le Président et le Directeur général d'Enfance Catalane.

Les groupes de travail partenariaux

Deux temps de réflexion de groupes de travail partenariaux ont été organisés afin d'élaborer le Schéma Départemental des Services aux familles :

- **4 groupes thématiques de partage des enjeux** visant à partager et enrichir le diagnostic au contact des acteurs et partenaires institutionnels et de terrain
- **5 groupes d'identification de pistes d'amélioration**, un pour chaque thématique du SDSF, visant à établir, sur la base des enjeux repérés, des actions concrètes à mettre en œuvre pour répondre aux besoins et attentes identifiés sur le territoire

Ces groupes partenariaux ont réuni différents représentants des institutions et associations partenaires du SDSF (CAF, Département, Etat, Education nationale, associations, etc.).



SYNTHESE DU DIAGNOSTIC

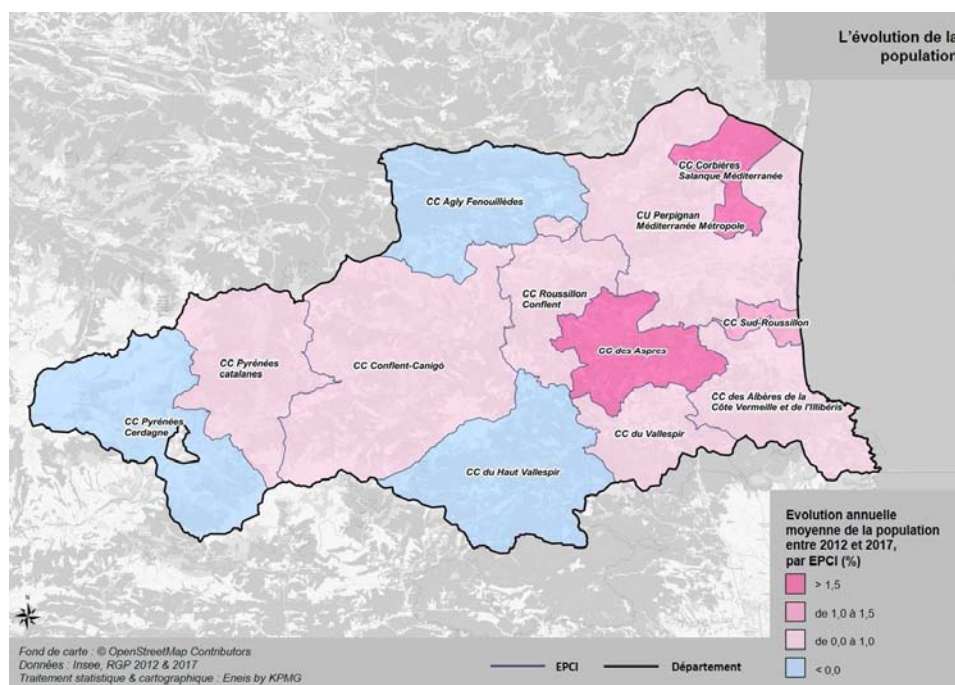
Une version complète du portrait territorial est disponible auprès des signataires du schéma.

La population

Une population en hausse du fait de l'attractivité du département



- Une hausse du nombre d'habitants à hauteur de 0,7% par an sur la période 2012-2017
- Une augmentation qui s'explique par un **solde migratoire positif** (+0,8% par an) qui traduit l'attractivité du territoire
- À l'inverse, un **solde naturel légèrement négatif** (-0,1% par an) expliqué par une diminution des naissances et une hausse des décès à l'inverse de la tendance nationale (+0,3%)
- Cependant, cette évolution est différente en fonction des EPCI avec **une augmentation plus importante à l'Est du département**.
- **Trois EPCI se distinguent par une diminution de leur population sur 2012-2017** : la CC Pyrénées Cerdagne (-0,3% par an), la CC du Haut Vallespir (- 0,6% par an) et la CC Agly Fenouillèdes (-0,9% par an).

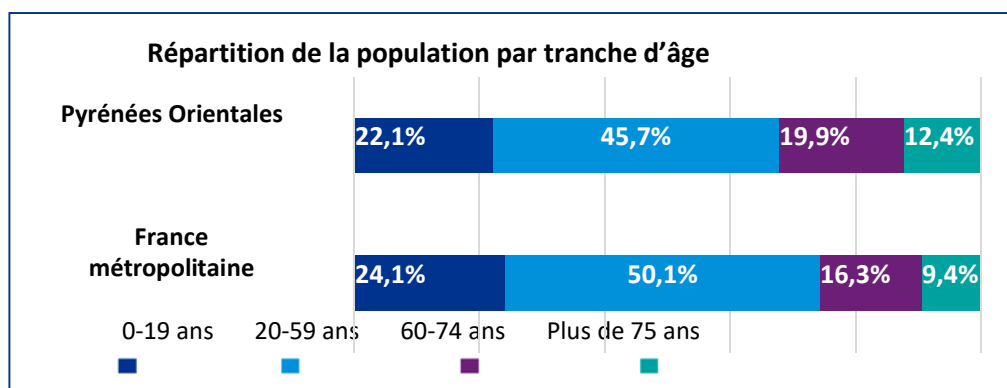


Une population âgée et une faible part de jeunes

- La population des Pyrénées Orientales compte près d'un tiers de seniors de plus de 60 ans (**32,2%**), contre seulement un quart à l'échelle nationale (25,7%). A l'inverse, la **part de jeunes de moins de 20 ans est plus faible sur le département (22,1%)** qu'en moyenne sur la France métropolitaine (24,1%).
- La part de jeunes de moins de 20 ans est la plus importante (supérieure ou égale à 23%) sur la

CU Perpignan Méditerranée Métropole (23,0%), la CC des Aspres (23,5%), la CC Roussillon-Conflent (24,5%) et la CC Corbières Salanque Méditerranée (26,6%). Ces 3 EPCI ont également la hausse des jeunes de moins de 20 ans la plus dynamique du département.

- 5 communautés de communes et la ville de Perpignan connaissent une diminution rapide de leur population de moins de 20 ans (-0,7% par an sur la CC des Pyrénées catalanes ; -1,6% par an sur la CC Pyrénées Cerdagne ; -1,9% par an sur la CC Sud- Roussillon ; -1,9% par an sur la CC Agly Fenouillèdes et -2,3% par an sur la CC du Haut Vallespir) et la ville de Perpignan (-0,4%/an).



Une hétérogénéité des familles sur le territoire et des ménages plus isolés à l'ouest et au sud du département



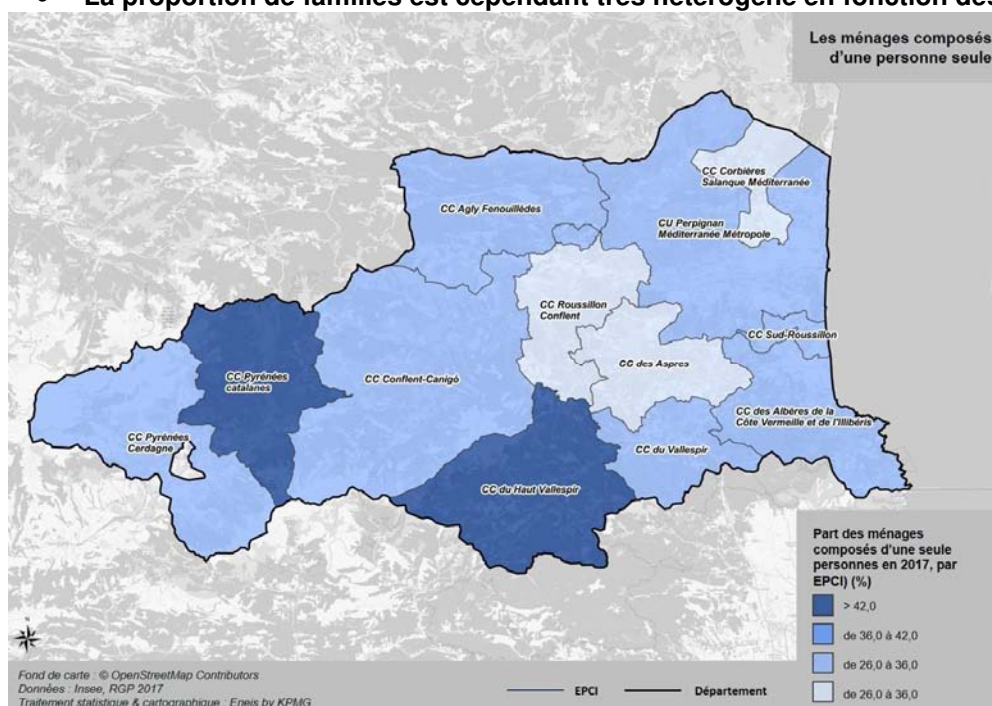
134 479 familles

+3,57% par an
entre 2012 et 2017



+2,09% par an
entre 2012 et 2017

- Près des deux tiers des ménages des Pyrénées Orientales sont des ménages avec familles (60,1%)
- **La proportion de familles est cependant très hétérogène en fonction des territoires.**



Un ratio CSP+/CSP- inférieur à la moyenne nationale

On recense plus **d'un tiers de retraités (33,7%)** sur les **Pyrénées Orientales**, contre un quart à l'échelle nationale (27,2%).

La part d'employés au sein des catégories socio-professionnelles (CSP) est légèrement supérieure sur les Pyrénées Orientales (16,3%) que la moyenne nationale (16,1%). A l'inverse, le département compte **une faible proportion de cadres et de professions intellectuelles supérieures (4,8%)** par rapport à la moyenne nationale (9,5%).

Le ratio CSP + / CSP – des Pyrénées Orientales s'élève à 0,6, contre un ratio moyen de 0,8 à l'échelle nationale. Cet écart met en avant le fait que **la proportion d'employés et d'ouvriers au sein des actifs est supérieure sur le département** par rapport à la moyenne nationale.

Un taux de chômage élevé et une forte précarité de l'emploi



**37 622
chômeurs**

**26 628 salariés
à temps partiel**

- **Le taux de chômage des 15-64 ans s'élève à 19,5% sur les Pyrénées Orientales** contre 13,4% au niveau national.
- Le taux de chômage **est très hétérogène en fonction des EPCI**. Ainsi, il est inférieur à 10% sur la CC Pyrénées catalanes (8,5%), mais il monte à 22,1% sur la CC du Haut Vallespir.
- **Sur la ville de Perpignan, le taux de chômage est très élevé (25,5%).**
- **Sur les Pyrénées orientales, 18,1% des salariés disposent d'un contrat précaire** (CDD, intérim, emploi aidé, stage, apprentissage), contre 15,5% à l'échelle nationale.
- De même, **la proportion de salariés à temps partiel est plus forte** sur le département (20,8%) qu'à l'échelle nationale (17,6%).
- La part d'employés à temps partiel reste hétérogène en fonction des EPCI : alors qu'elle dépasse les 25% sur la CC Agly Fenouillèdes (25,6%) et sur la CC Conflent Canigó (26,5%), elle reste inférieure à 18% sur la CC Pyrénées catalanes (17,2%) et la CC Pyrénées Cerdagne (17,8%). Cette proportion est par ailleurs relativement élevée au sein de la ville de Perpignan (22,3%).

Un niveau de pauvreté des ménages supérieur à la moyenne nationale

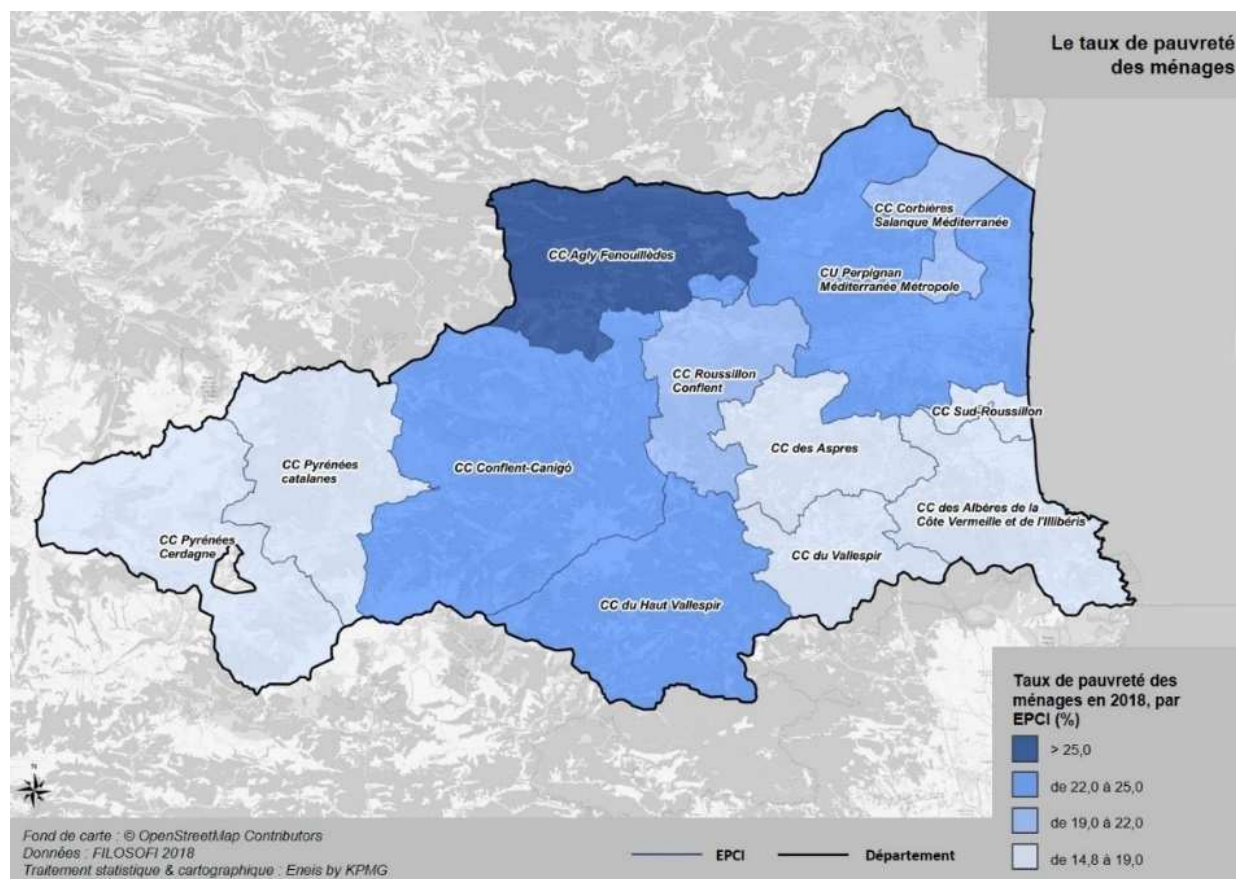


18 880 €
de revenu médian
par unité de
consommation



21 110€ de
revenu médian par
UC

- **20,5% des ménages du département vivent sous le seuil de pauvreté**, contre 14,5 à l'échelle nationale.
- Le niveau de pauvreté de la population varie d'un EPCI à un autre. Le taux de pauvreté des ménages est très élevé sur la CC Agly Fenouillèdes (28,3% de ménages sous le seuil de pauvreté) et sur la CC du Haut Vallespir (23,8%).



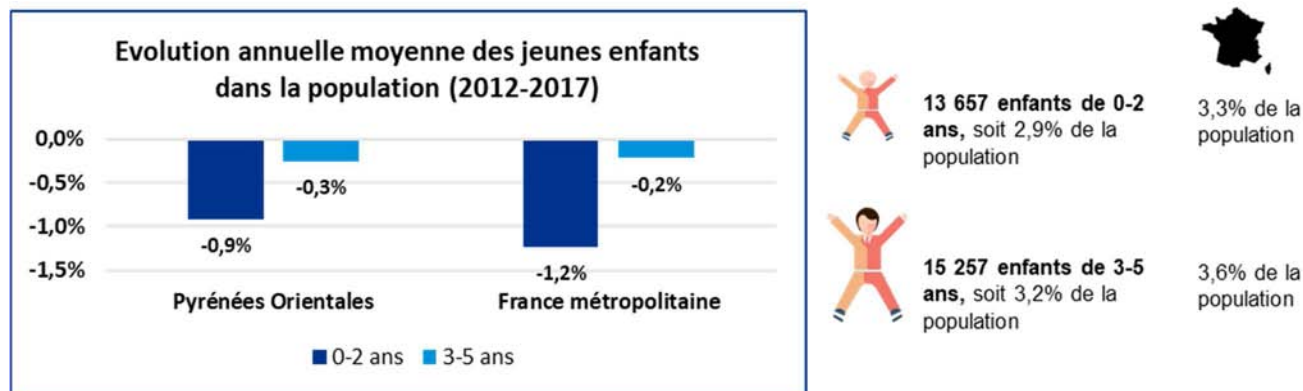
Une dépendance élevée aux prestations sociales de la CAF

- **La moitié de la population des Pyrénées Orientales est couverte par une allocation de la CAF** (50,1%), une proportion légèrement supérieure à la moyenne nationale (49,2%).
- **Pour près d'un tiers des allocataires, les prestations sociales représentent plus de la moitié de leur revenu.**
- Plus de **20% des allocataires CAF dépendent à 100% des prestations sociales sur deux EPCI** : la CC du Haut Vallespir (22,3%) et la CU Perpignan Méditerranée Métropole (22,3%).

La petite enfance

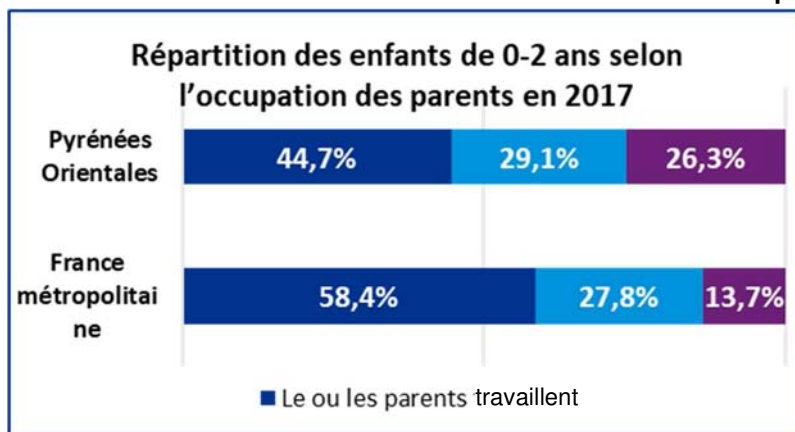
Une diminution du nombre de jeunes enfants

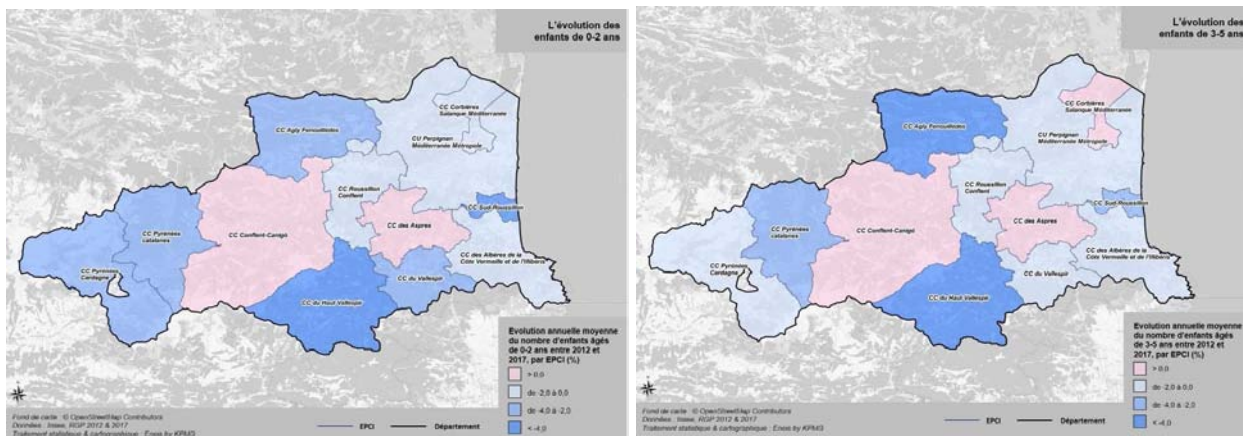
- Une proportion de jeunes enfants de **0-2 ans et 3-5 ans inférieure à la moyenne nationale et en diminution**
- La baisse du nombre de jeunes enfants s'explique notamment **par la chute du nombre de naissances** (- 601 naissances annuelles entre 2012 et 2018), non compensée par l'arrivée de familles avec de jeunes enfants sur le territoire.
- Le nombre d'enfants de 0-2 ans a augmenté entre 2012 et 2017 uniquement sur deux EPCI : la CC des Aspres (+0,6% par an) et la CC Conflent-Canigó (+0,1% par an).
- Le nombre d'enfants de 3-5 ans a augmenté entre 2012 et 2017 sur 3 EPCI : +3,3% par an sur la CC Corbières Salanque Méditerranée ; +2,4% par an sur la CC des Aspres et +0,7% par an sur la CC Conflent-Canigó.



Des parents de jeunes enfants moins actifs qu'à l'échelle nationale

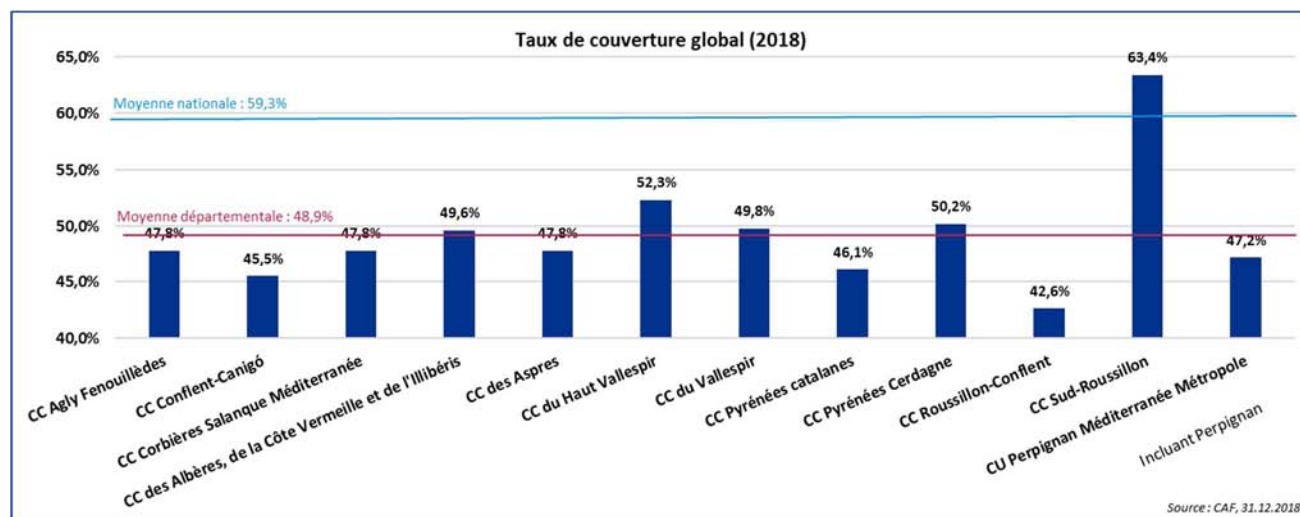
- **Des besoins en horaires atypiques** sont constatés par les acteurs du territoire. Plusieurs expérimentations, tant en accueil collectif qu'individuel ont été menées par le passé avec des bilans mitigés.
- **Un besoin d'accompagnement des familles ayant peu de contact avec les institutions** est ressorti des groupes de travail.
- Il peut s'agir d'accompagner les familles à **préparer la séparation en amont de l'accueil** mais également d'accompagner certaines familles confrontées à **des difficultés administratives qui peuvent s'avérer complexes**.





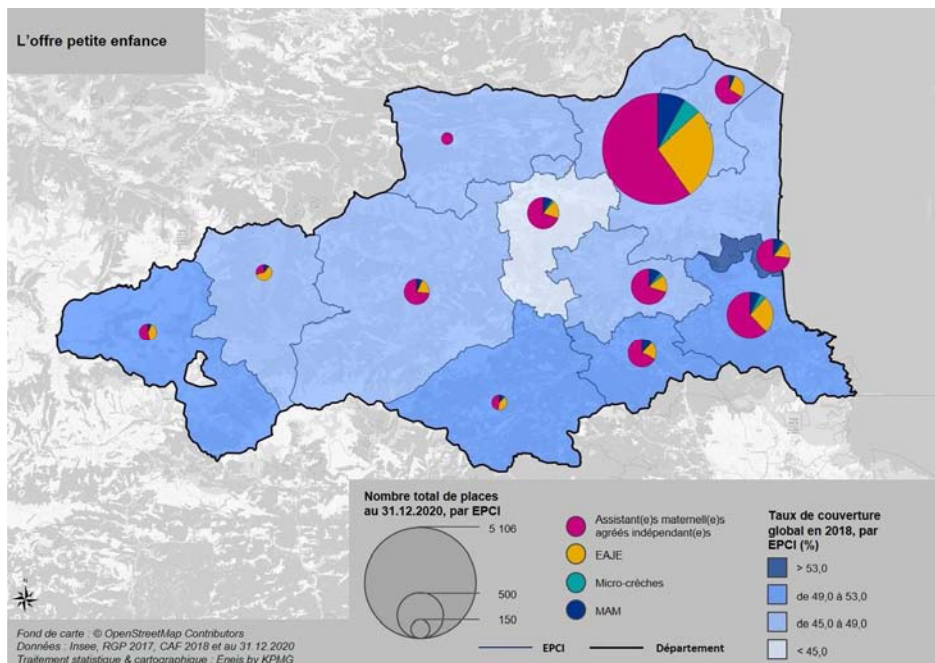
Un taux de couverture plus faible qu'à l'échelle nationale reposant majoritairement sur de l'accueil individuel

- **Un taux de couverture global en places d'accueil des Pyrénées Orientales de 48,9%, inférieur de 10 points au taux de couverture global national (59,3%) mais des listes d'attentes généralement faibles dans les crèches et un faible taux d'activité des assistants maternels.**
- Les professionnels reconnaissent **la qualité des projets pédagogiques et la qualité générale de l'accueil sur le département**. La prise en compte des **thèmes tels que la mixité sociale ou les enfants porteurs de handicap** sont notamment des points soulignés régulièrement.
- **L'accueil individuel constitue la principale possibilité d'accueil sur les Pyrénées Orientales** (49,7% des places, soit 3 362 places d'accueil), conformément à la tendance nationale (56,8% des places).
- Cependant, **la place de l'accueil collectif parmi l'ensemble des modes de garde est plus importante sur le département** (39,2%, soit 2 651 places d'accueil) qu'en moyenne à l'échelle nationale (32,9%). L'accueil se répartit entre 71 crèches et 33 microcrèches Paje.
- Le **taux de scolarisation des enfants de 2 ans s'élève à 18,9%** sur les Pyrénées Orientales, un taux légèrement supérieur à la moyenne nationale (16,3%) avec des territoires ayant des taux supérieurs à 20 ou 30%.
- **Des zones rurales parfois sous-équipées en offres d'accueil** pour leurs populations diffuses sur les territoires.



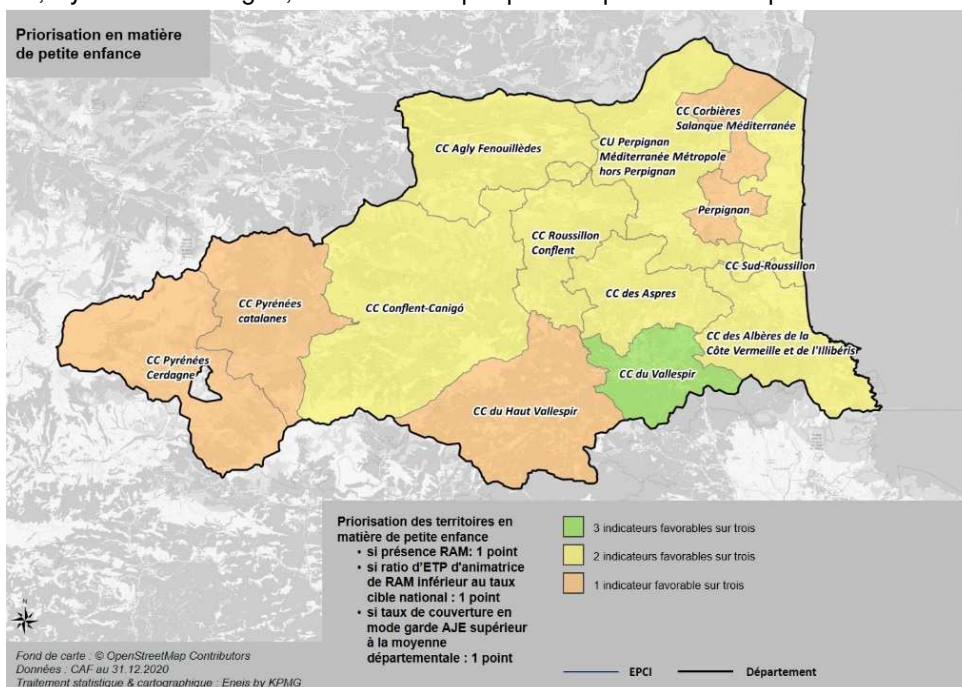
Des modalités d'accueil en pleine mutation

- Les groupes de travail ont constaté une hausse importante des microcrèches Paje privées pouvant, localement, être à l'origine d'une **déstabilisation de l'offre d'accueil** et impacter très directement la typologie des familles bénéficiaires de tel ou tel service ou équipement. La mixité, notamment sociale, observée en crèches communales peut être bousculée, voire remise en cause.



Des disparités territoriales en matière de petite enfance

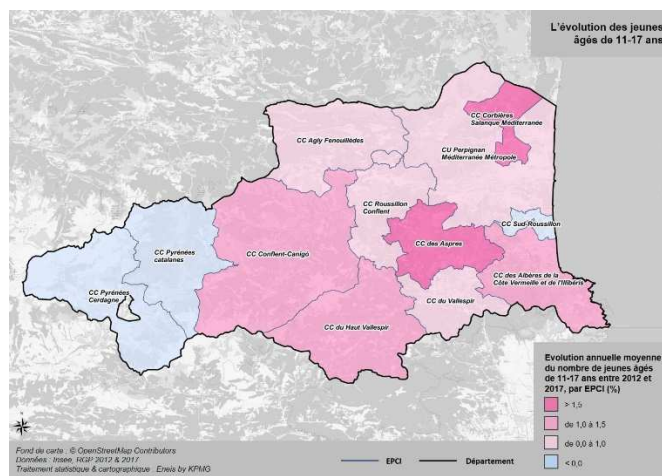
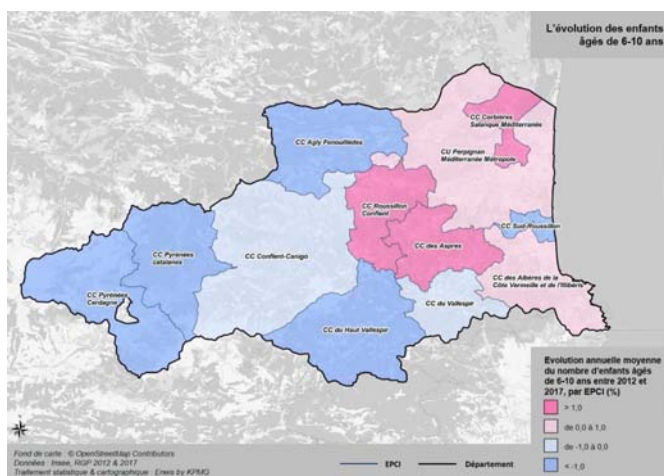
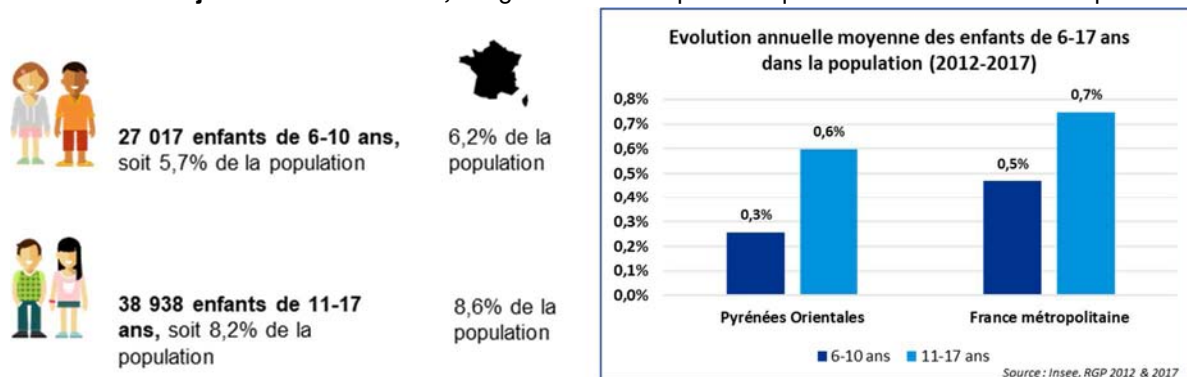
- Si tous les EPCI disposent d'au moins un indicateur lié à la petite enfance favorable, on constate toutefois une priorité à porter à la CC Corbières Salanque Méditerranée et la ville de Perpignan qui n'ont qu'un seul indicateur favorable en matière de petite enfance, ainsi que les CC Pyrénées Catalanes, Pyrénées Cerdagne, et Haut Vallespir qui n'ont pas de Relais petite enfance.



L'enfance et la jeunesse

Une faible augmentation du nombre d'enfants et de jeunes sur le territoire

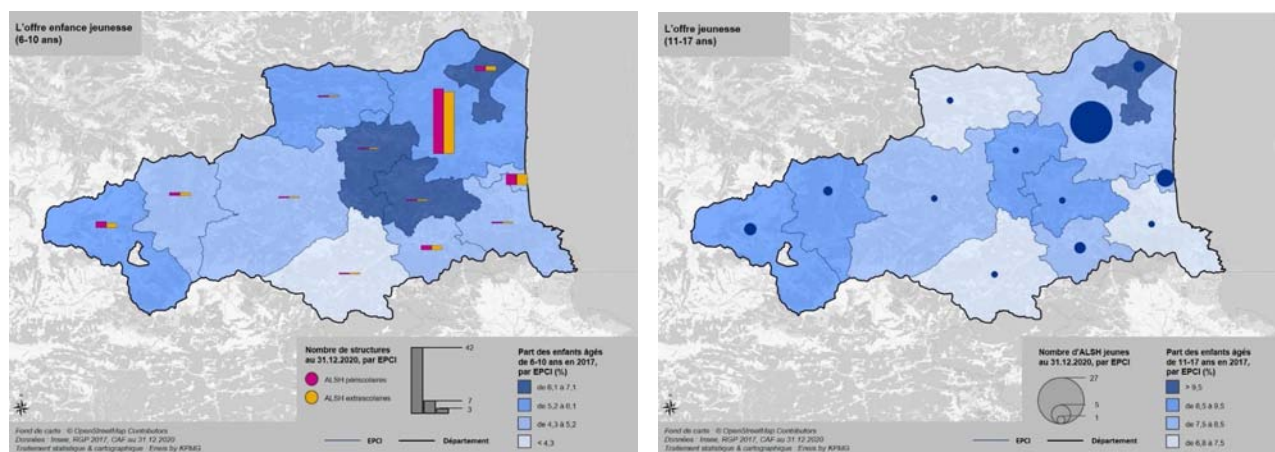
- Une proportion d'enfants dans le département légèrement plus faible en comparaison avec les moyennes nationales
- Une évolution hétérogène en fonction des EPCI du nombre d'enfants 6-10 ans avec une augmentation à l'Est du département et une diminution sur 8 EPCI principalement situés à l'ouest du département
- Pour les jeunes de 11-17 ans, l'augmentation est plus marquée à l'Est et au Sud du département



Une offre périscolaire et extrascolaire inégale sur le territoire

- Une offre périscolaire concernant généralement 25 % des jeunes pour les intercommunalités les plus peuplées.
- Concernant l'offre durant les vacances, les périodes les plus sollicitées sont, de manière classique, les congés de d'été, d'hiver et durant les congés de la Toussaint
 - 3 000 enfants de moins de 6 ans,
 - entre 5 000 et 6 000 enfants de 6 à 13 ans et
 - entre 1 500 et 1 600 enfants de 14 ans et plus.
- Les entretiens et groupes de travail ont également permis de mettre en évidence des bonnes pratiques sur le département, et notamment :
 - Une **dynamique partenariale** sur le territoire et une volonté de développer les liens entre acteurs
 - Un engagement de plus de la moitié des gestionnaires d'Accueils Collectifs de Mineurs avec

le Pôle ressources Hand-avant 66 pour **impulser une dynamique inclusive**.



De bons taux de scolarisation des enfants mais une situation de décrochage scolaire des jeunes de 15-17 ans

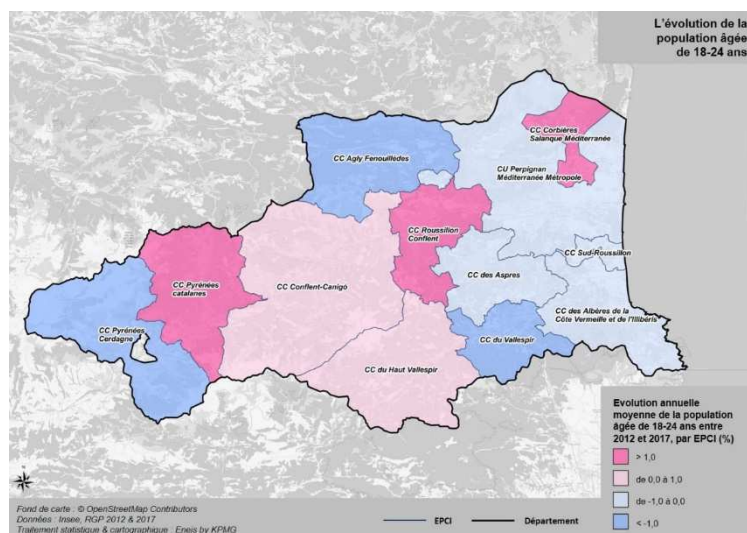
- Un taux de scolarisation des enfants de 6-10 ans et de 11-14 ans similaire à l'échelle nationale
- **Une situation de décrochage scolaire des 15-17 ans plus marquée** sur les Pyrénées Orientales qu'à l'échelle nationale mais hétérogène selon les territoires, **en particulier sur la ville de Perpignan** avec un taux de scolarisation des 15-17 ans de 86,5% seulement.

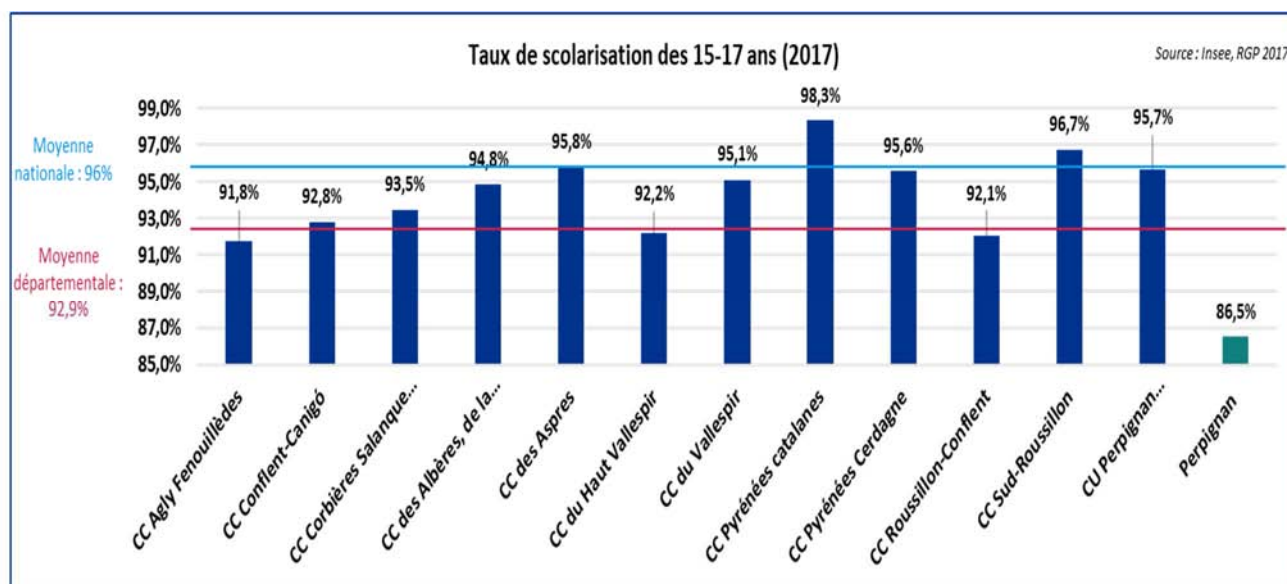
Une diminution du nombre de jeunes de 18-24 ans et un faible taux de scolarisation



30 919
jeunes de
18-24 ans

-0,4% par
an
entre 2012 et
2017



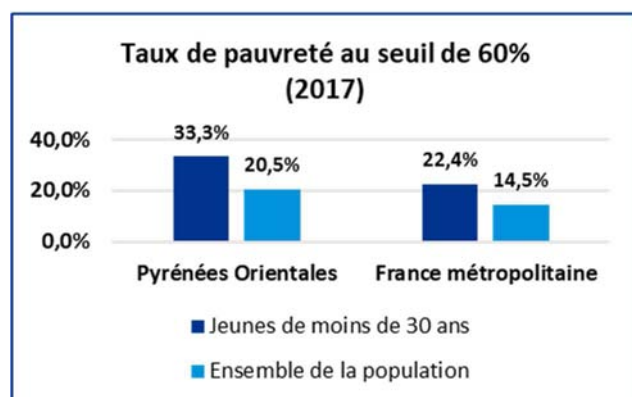


- Une **faible proportion des jeunes de 18-24 ans** par rapport à la moyenne nationale.
- Le **taux de scolarisation des jeunes de 18-24 ans est plus faible** sur le département (44,5%) qu'en moyenne à l'échelle nationale (52,6%).
- Deux EPCI comptant les plus fortes proportions de jeunes de 18-24 ans et les plus forts taux de scolarisation, où se concentrent les sites universitaires : la CU Perpignan Méditerranée Métropole (7,3%) et la CC Pyrénées Catalanes (8,3%).

Une vulnérabilité des jeunes adultes sur le territoire



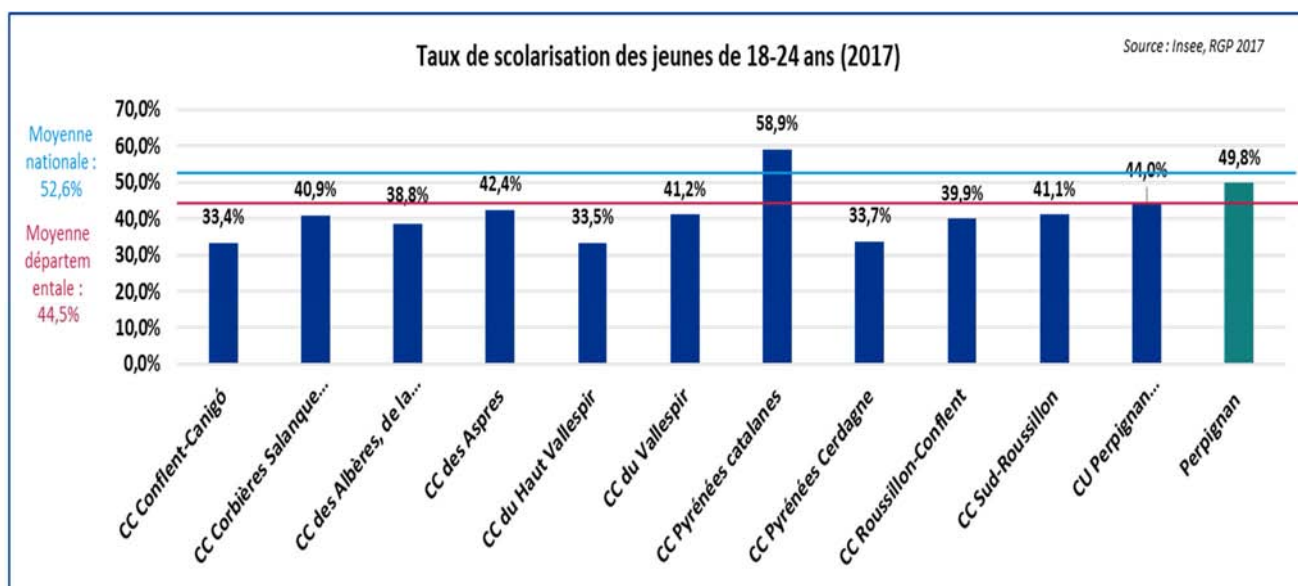
15 470€ de revenu médian par unité de consommation contre 18 200€ à l'échelle nationale



• **Un quart des jeunes de 15-24 ans sont sans emploi et sans formation**, une proportion largement supérieure à la moyenne nationale (31,3% pour Perpignan)

• **Le taux de chômage des jeunes de 15-24 ans s'élève à 25,9%** sur les Pyrénées Orientales contre 15,9% en moyenne à l'échelle nationale (10 points d'écart contre 6 points pour l'ensemble de la population).

• **Le taux de chômage des jeunes est très hétérogène en fonction des EPCI.** Ainsi, plus d'un tiers des jeunes sont au chômage sur trois EPCI : la CC Conflent Canigó (34,3%), la CC Agly Fenouillèdes (38,9%) et la CC du Haut Vallespir (40,5%).

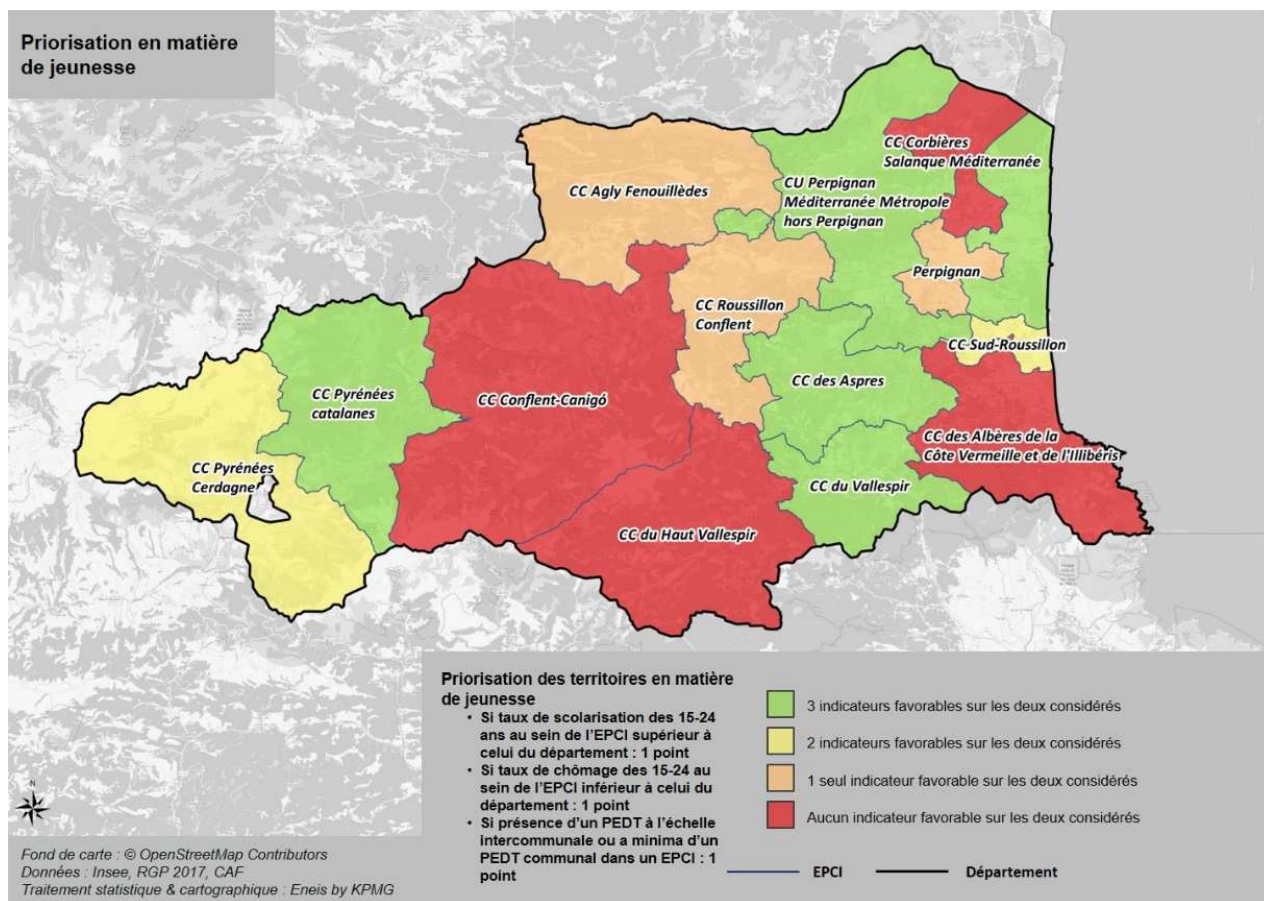


Un enjeu d'adaptation de l'offre existante

Les groupes de travail réalisés dans le cadre du diagnostic ont permis de mettre en évidence plusieurs enjeux d'adaptation de l'offre existante, et notamment :

- **Concernant les accueils de loisirs**, le maillage et le nombre d'équipements ne semblent pas être un enjeu au niveau du département pour les enfants (5-10 ans). **L'hétérogénéité des tarifications pratiquées demeure un point d'attention** et des réflexions doivent être relancées pour une meilleure homogénéité des tarifs et une meilleure adaptation à la diversité des situations financières familiales.
- **Une problématique autour de la mobilité et l'accès** à l'offre existante a été soulignée, malgré les bonnes pratiques mises en œuvre dans certains territoires (système de ramassage des enfants, etc.)
- Les acteurs rencontrés soulignent un besoin de renforcer les **actions auprès de la tranche d'âge 3-6 ans**, tranche d'âge « entre-deux » à laquelle peu d'actions et de politiques sont dédiées.
- Le manque de reconnaissance des métiers de l'animation (enjeux de formations, niveau de rémunération bas, etc.) conduit à **des difficultés de recrutement sur l'ensemble du territoire**
- **Concernant les adolescents** : les actions sont à développer. **Les espaces jeunes sont parfois en perte de vitesse malgré un bon maillage territorial** notamment due au décalage pouvant exister entre les découpages administratifs permettant au jeune habitant la commune de fréquenter un espace et les « territoires de vie » des jeunes qui peuvent être plus proches du lycée par exemple et non pas forcément sur sa commune de résidence.
- Les partenariats sont multiples, les actions nombreuses mais ce constat révèle également un fort besoin de coordination entre les acteurs pour **définir et maintenir une politique cohérente, complémentaire et territoriale**. De ce point de vue, la prise de compétence regroupée au niveau des intercommunalités permet de porter des projets qui seraient difficiles à mettre en place pour les plus petites communes. **L'absence de compétence enfance/jeunesse sur certains territoires intercommunaux représente un frein réel au développement ou à l'adaptation de l'offre.**

Des territoires prioritaires identifiés en matière de jeunesse



Le soutien à la parentalité

Une hétérogénéité des familles sur le territoire et des ménages plus isolés à l'ouest et au sud du département

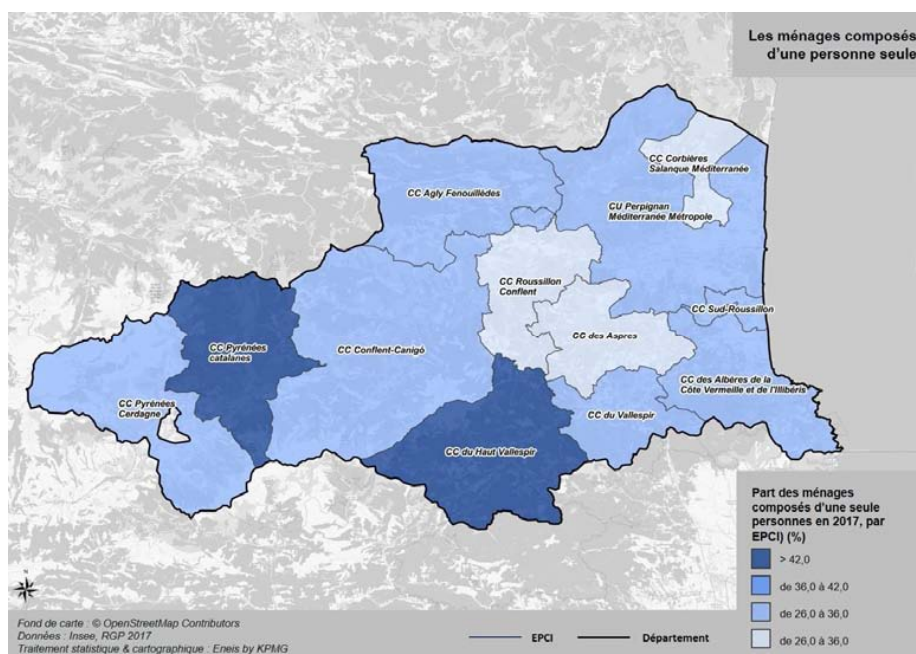
134 479
familles dont
73 216 familles
avec enfant



+3,6% par an
entre 2012 et 2017



- **Près des deux tiers des ménages des Pyrénées Orientales sont des ménages avec familles (60%)**, soit plus de 73 000 familles avec enfant(s) sur les 134 479 familles¹ que compte le département.
- Le nombre des familles marque également une hausse plus importante dans le département qu'au niveau national (+3,6% entre 2012 et 2017 contre +2,09% à l'échelle nationale).
- **La proportion de familles est cependant très hétérogène en fonction des EPCI.** Ainsi, elle dépasse les deux tiers sur trois EPCI : la CC Roussillon-Conflent (67%), la CC des Aspres (67%) et la CC Corbières Salanque Méditerranée (70%). Il s'agit ainsi de territoires très familiaux. A l'inverse, on compte seulement 52,8% de ménages avec famille sur la CC du Haut Vallespir.
- **La ville de Perpignan présente une proportion bien moins familiale** que la moyenne départementale ou nationale (50,6%).
- Les collectivités au sein desquelles la population est moins familiale présentent des proportions élevées de ménages composés d'une seule personne, avec **des ménages plus isolés à l'Ouest et au sud du département**. La ville de Perpignan présente également une proportion élevée de personnes vivant seules (46,8%).

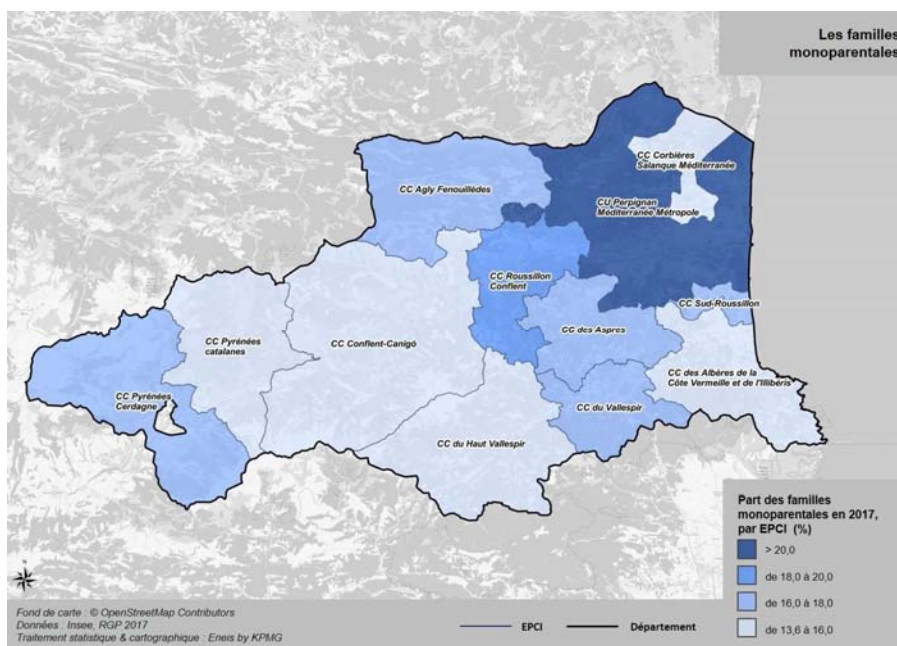


¹ Famille selon l'INSEE : partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée soit d'un couple vivant au sein du ménage (avec enfant(s) le cas échéant), soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale)

Une surreprésentation des familles monoparentales qui diffère selon les territoires



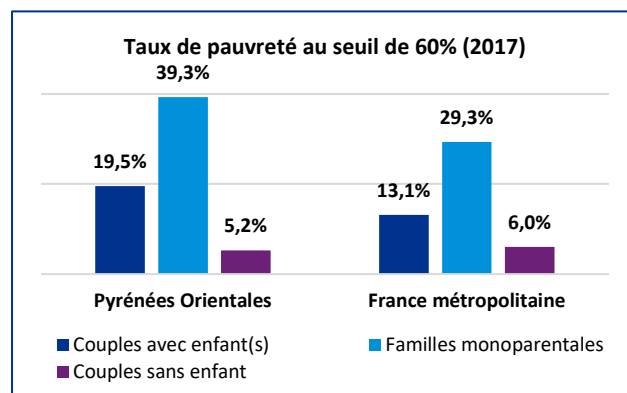
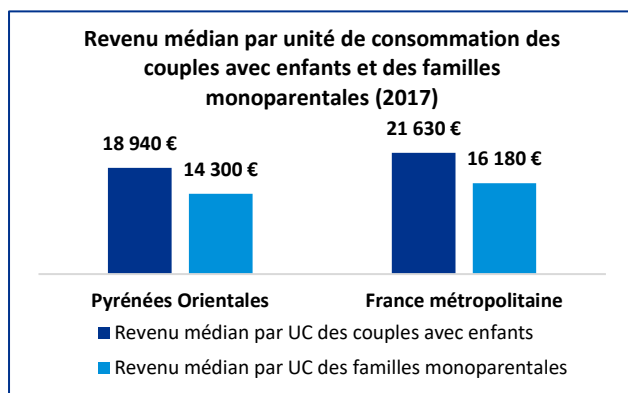
- Les Pyrénées Orientales comptent près de **20% de familles monoparentales** (19,4%), une part plus élevée qu'en moyenne à l'échelle de la France métropolitaine (15,6%).
- La part de familles monoparentales au sein des familles varie de 13,5% sur la CC du Haut Vallespir à 22,0% sur la CU Perpignan Méditerranée Métropole. En particulier, **la proportion de familles monoparentales monte à 28,1% sur la ville de Perpignan.**
- **Les familles monoparentales nombreuses représentent 14,8% de l'ensemble des familles monoparentales sur la ville de Perpignan.**



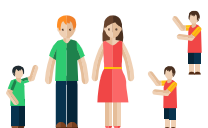
Des familles monoparentales qui présentent des facteurs de vulnérabilité accrus

- **Près de quatre familles monoparentales sur dix (39,3%) résidant sur le département des Pyrénées Orientales vivent au-dessous du seuil de pauvreté, fixé à 60% du niveau de vie médian. Ce niveau de pauvreté des familles monoparentales est de 10 points supérieurs sur le département par rapport à la moyenne nationale (29,3%).**

- Le taux de pauvreté des familles monoparentales est de près de 50% sur la CC du Haut Vallespir (49,9%) et il côtoie les 45% sur la CC Conflent-Canigo (44,9%) et la CC Agly Fenouillèdes (45,6%).



Une hausse des familles nombreuses plus rapide qu'à l'échelle nationale

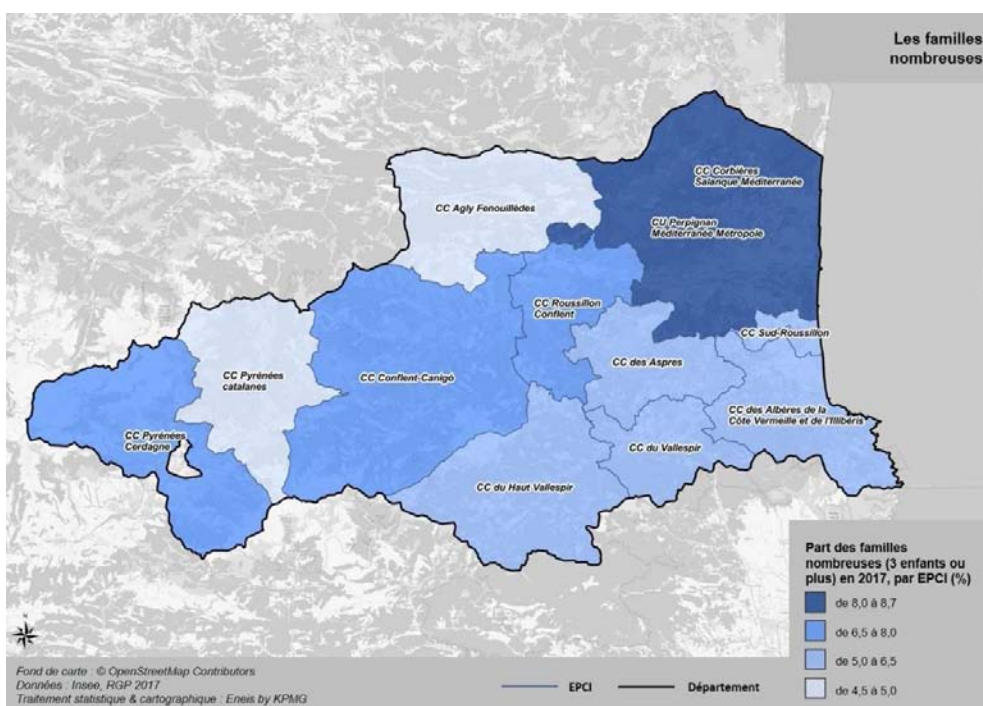


9 844 familles nombreuses

+0,3% par an
entre 2012 et 2017



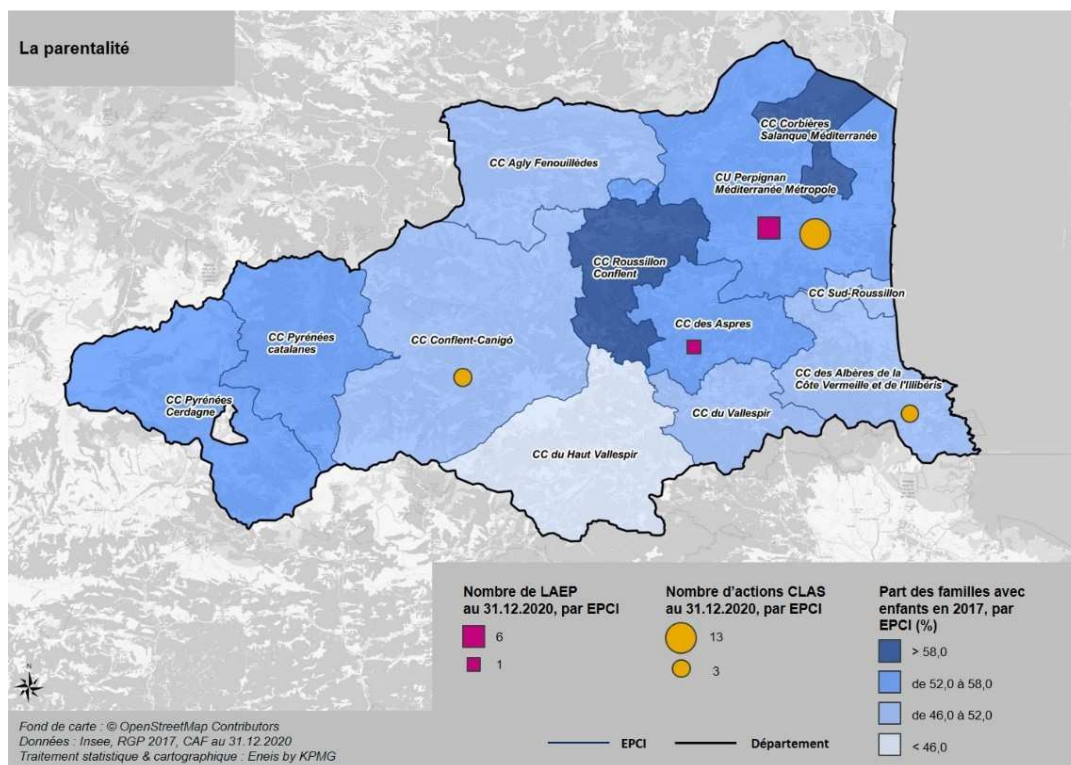
- Les Pyrénées Orientales comptent une proportion de familles nombreuses de 3 enfants ou plus (7,3%) **inférieure à la moyenne nationale** (9,2%).
- La part de familles nombreuses dépasse les 8% sur la CU Perpignan Méditerranée Métropole (8,3%) et sur la CC Corbières Salanque Méditerranée (8,8%). En particulier, **la part de familles nombreuses représente 11,8% des familles Perpignanaises**.
- Le nombre de familles nombreuses augmente légèrement sur le département (+0,3% par an entre 2012 et 2017), mais **plus rapidement qu'à l'échelle nationale** (+0,1% par an).



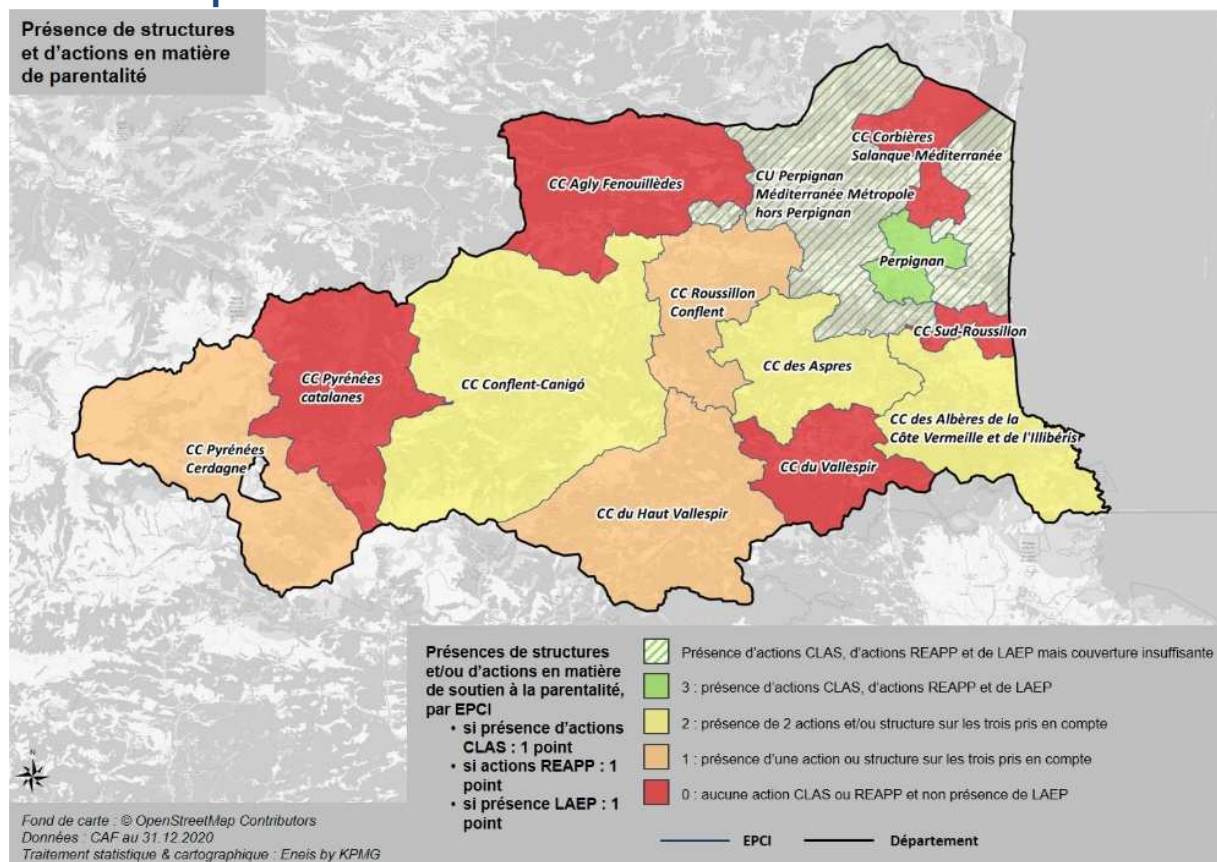
Un maillage territorial faible en matière d'actions de soutien à la parentalité

En 2020 :

- 3 500 parents touchés par une action du Reaap ;
 - 600 familles sont parties en vacances avec les aides aux vacances familiales ;
 - 450 familles accueillies dans des Lieux d'Accueil Enfant-Parent (LAEP) ;
 - 405 familles concernées par une action de Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) ;
 - 140 familles accueillies au sein de l'espace-rencontre ;
 - 107 médiations familiales.
- Un besoin de **développer les actions de soutien à la parentalité** évoqué par les acteurs du territoire notamment en s'appuyant sur les acteurs et structures existantes (Eaje, Alsh, Centres sociaux...) compte tenu du nombre de porteurs de projets relativement faible.
 - Un **effort important pour faire connaître les offres et services existants auprès des familles et des élus** notamment via différents sites (parents-pro66.fr, caf.fr, partenaires-caf66, la page Facebook réseau parentalité 66...) et un travail de recensement des ressources réalisé dans le cadre du réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement à la parentalité.



Des territoires prioritaires identifiés avec un déficit d'actions de soutien à la parentalité



- Des disparités territoriales sur la présence de structures et la mise en place d'actions en matière de soutien à la parentalité sont identifiées dans le département. **Seule la ville de Perpignan met en place à la fois des actions CLAS, des actions REAAP et dispose de LAEP.** La CU Perpignan Méditerranée Métropole hors Perpignan est hachurée de vert sur fond jaune car seule 25 communes bénéficient d'actions de soutien à la parentalité dont une cumulant les 3 critères.
- 5 EPCI sont dépourvus complètement en matière de services ou d'actions de soutien à la parentalité : CC Pyrénées catalanes, CC Agly Fenouillèdes, CC Corbières Salanque Méditerranée, CC Sud-Roussillon et CC du Vallespir.

Des besoins renforcés d'accompagnement à la parentalité pour certains publics

Les acteurs rencontrés identifient un phénomène de décrochage des parents dans le suivi de la scolarité des enfants. Ce décrochage est notamment lié à un manque de relations entre les enfants, l'école et les parents. Ce constat est renforcé par la crise sanitaire, la fracture numérique et des difficultés de communication entre les parents et le monde scolaire notamment les familles les plus précaires ou allophones par exemple.

Les acteurs soulignent **l'augmentation du nombre de jeunes mères** (notamment mères mineures) sur le département, qui peuvent présenter des besoins d'accompagnement renforcés, notamment sur le volet de l'insertion professionnelle ou la poursuite d'études.



L'enquête menée durant l'été 2018 pointe notamment plusieurs publics spécifiques :

- les familles dont les difficultés sont liées à un **manque d'appui de l'entourage**, ou bien à la **présence d'adolescents** parmi leurs enfants, ou **d'enfant en situation de handicap**;
- et les **familles en situation de vulnérabilité sociale**.

Les résultats de l'étude concernant les **attentes et préoccupations des parents confirment les tendances observées sur d'autres territoires** :

- la santé et l'alimentation (notamment chez les parents de jeunes enfants),
- la scolarité
- la prévention des risques et violences,
- savoir où trouver des solutions, accéder à des informations et avoir des lieux et des temps favorisant le partage entre parents.

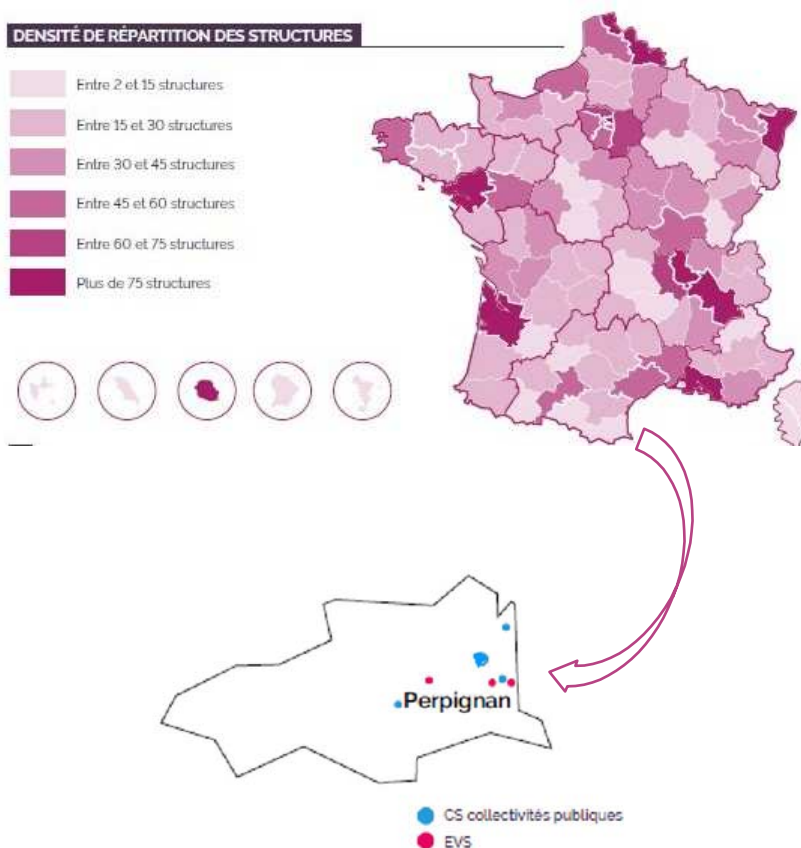
L'animation de la vie sociale

Un déficit de structures d'animation de la vie sociale et des freins au développement de nouveaux projets

Un déficit de structures et d'offre d'animation de la vie sociale notamment en dehors des QPV, constaté par les acteurs du nombre.

Les Pyrénées-Orientales comptent :

- 10 centres sociaux agréés, dont 7 situés sur la ville de Perpignan, 1 à Arles sur tech dans la CC du Haut Vallespir, 1 à Bompas dans la CU PMM et 1 à Elne sur la CC des Albères de la côte Vermeille et de l'Illobéris.
- 3 Espaces de Vie Sociale, sur les communes de Prades (CC Conflent Canigo), Cabestany et Toulouges (CU PMM)
- Parmi les 10 QPV du département, 2 ne sont pas couverts par une structure d'animation de la vie sociale, mais une réflexion est en cours.
- Des équipements très majoritairement portés par les collectivités comme pour l'Île-de-France et contrairement à la répartition nationale



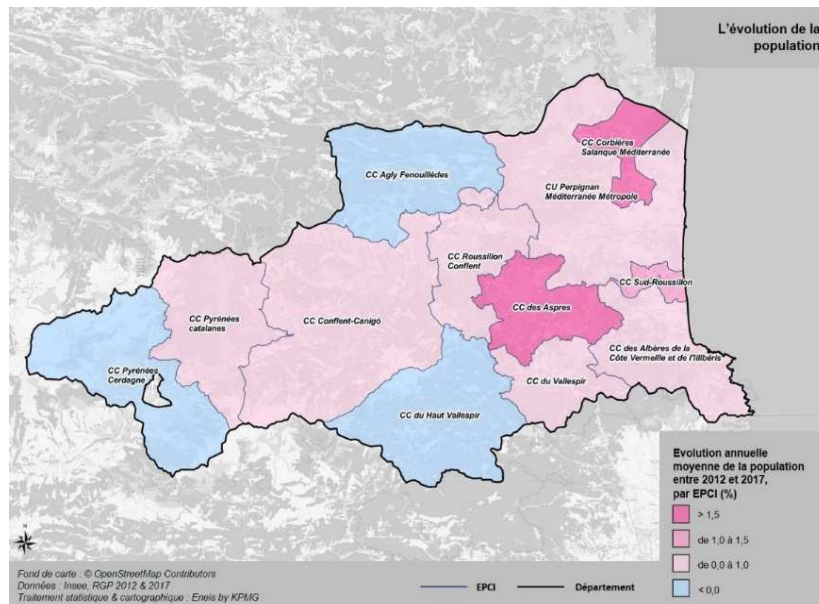
Un département avec des dynamiques territoriales très différentes appelant à des réponses adaptées avec :

- des **arrivées de populations importantes** sur certaines EPCI : CC Corbières Salanque Méditerranée, CC des Aspres, CC Sud-Roussillon
- des **parts de personnes de moins de 19 ans** parfois importantes sur les CC Corbières Salanque Méditerranée , CC Roussillon-Conflent et la ville de Perpignan, **et en hausse importante** sur la CC des Aspres ou la CC Corbières Salanque Méditerranée
- des **parts de personnes de plus de 60 ans** autour de 40% sur les CC Agly Fenouillèdes, CC des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobéris et CCdu Haut Vallespir **et en hausse importante** sur CC Corbières Salanque Méditerranée, CC Pyrénées catalanes et CC Sud-Roussillon

Selon les **EPCI**, les **familles** (couple avec ou sans enfant et famille monoparentale) **représentent entre**

51% (sur Perpignan) et **73% des ménages** (sur CC Corbières Salanque Méditerranée) pour une moyenne départementale à 60% (et nationale à 62%).

Selon les **EPCI une part de jeunes (15-24 ans) ni en emploi ni en formation variant de 9%** pour la CC Pyrénées catalanes **à plus de 25%** pour Perpignan et 6 EPCI (CC Agly Fenouillèdes, CC Conflent-Canigó, CC Corbières Salanque Méditerranée, CC du Haut Vallespir, CC Roussillon-Conflent, CU Perpignan Méditerranée Métropole). Les moyennes départementale et nationale étant respectivement de 25,3% et 16,8%.



Une population importante vivant seule et plus vulnérable



84 112 personnes de 15 ans ou plus vivant seules

- 21,2% de la population de 15 ans ou plus vit seule, une proportion supérieure à la moyenne nationale (19,7%).

- La part de personnes vivant seules au sein de la population varie du simple au double en fonction des EPCI du département. Ainsi, on compte seulement

13,1% de personnes vivant seules sur la CC Corbières Salanque Méditerranée, mais **plus d'un quart de la population vit seule sur la CC Pyrénées catalanes (25,2%) et sur la CC du Haut Vallespir (25,4%).**

- **La part de la population vivant seule est particulièrement élevée sur la principale ville du département, Perpignan (28,0%).**
- Les personnes isolées sont plus vulnérables financièrement que le reste de la population. **Près du quart des personnes seules vivent sous le seuil de pauvreté.**

Des freins au développement de nouveaux projets :

- **Des freins administratifs** (mode de financement non adéquat pour les petits projets, complexités administratives) et un accompagnement des porteurs de projets à améliorer sur ce volet. **Un travail est notamment engagé par la CAF sur la formation et l'accompagnement des responsables des structures** du territoire et la mise en œuvre d'un partenariat avec la fédération départementale des foyers ruraux avec pour objectif l'émergence de projets.

- **Un manque d'approche concertée inter-institutionnelle qui serait facilitatrice pour les porteurs de projets**
- **Des freins financiers importants** avec un reste à charge significatif pour les communes et peu de cofinancements en complément de ceux de la Caf, qui nuisent leur engagement dans de tels projets. Cela peut ne pas être le cas pour des espaces de vie sociale (EVS) compte tenu des budgets limités de ces structures.
- **Des difficultés de captation des habitants dans une démarche participative dans leur cadre de vie**

Des besoins importants en matière de lien social et d'accès aux droits

Un enjeu d'accès aux droits sur un département caractérisé par la précarité, accentué par la fracture numérique et les questions de mobilité

- Un besoin d'accompagnement important est repéré en matière d'accès aux droits et d'usage du numérique (en 2022, objectif 100% de dématérialisation alors qu'une partie de la population n'y est pas préparée : personnes illettrés, illettrisme, etc.).
- Des initiatives existent sur différents territoires, et notamment un accompagnement au numérique organisé par la Maison des familles et un projet de la CPAM de bâtir des ateliers à destination des assurés en situation de rupture numérique.

Un besoin de développement du lien social et d'accompagnement de projets collectifs ou familiaux.

- Les acteurs rencontrés évoquent un besoin de développement des lieux d'échanges entre publics sur le territoire, afin de lutter contre l'isolement, favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle, accompagner les projets portés par les familles, les jeunes ou les habitants et répondre aux besoins spécifiques du territoire (sur des questions de logements ou d'habitat par exemple).
- Les structures existantes apparaissent par ailleurs peu visibles auprès des différents publics.

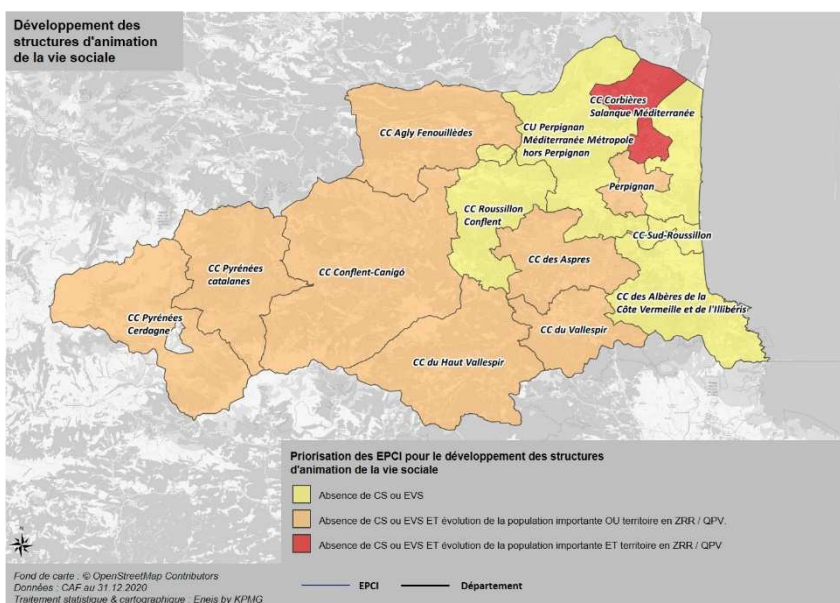
Des territoires prioritaires identifiés avec un besoin d'animation de la vie sociale

La carte ci-contre prend en compte la zone d'influence des CS /EVS. L'absence de structure rayonnante sur l'ensemble d'un EPCI ou de maillage suffisant permettant de couvrir le territoire **justifie que tous les EPCI soient au moins en jaune.**

Globalement le département se découpe **entre une zone Ouest en orange et une zone Est en jaune** qui reste à mettre en lien avec la répartition des Zones de Revitalisation Rurale (ZRR). Les actions sur les zones rurales semblent importantes avec des initiatives qui pourraient favoriser le développement d'EVS par exemple.

La CC Corbières Salanque Méditerranée présente la particularité d'être à la fois une ZRR et d'avoir une évolution importante de la population justifiant un besoin

potentiellement plus important de lien social sur ce territoire.



ENJEUX IDENTIFIES

La méthodologie participative d'élaboration du présent SDSF a permis de mettre en exergue les enjeux prioritaires du territoire, de manière transversale et par thématique :

Les enjeux transversaux portant sur l'ensemble des thématiques et permettant d'assurer la réussite du SDSF



Inscrire le SDSF dans le contexte départemental (schéma des solidarités, etc.) **et national** (stratégie pauvreté, etc.) et faire le lien entre les objectifs et moyens des différents schémas et dispositifs existants



Assurer un co-portage du SDSF par les principales institutions concernées (Services de l'Etat, Conseil Départemental, Education Nationale, CAF, etc.)



Assurer la mobilisation des acteurs de terrain dans l'élaboration, le déploiement et l'évaluation des actions sur les territoires



Encourager un déploiement équilibré de l'offre de services aux familles, et s'appuyer sur la notion de « bassins de vie » ou de « territoires vécus » pour avoir une **approche territorialisée cohérente** avec la réalité des territoires



Favoriser une approche par parcours, dans une logique de « continuum d'intervention » auprès des familles et des jeunes.

Les enjeux relatifs à la gouvernance, l'animation et la coopération autour du SDSF

Les principaux enjeux en matière de pilotage du SDSF

- **S'appuyer sur les outils existants à l'échelle des territoires** (Projets éducatifs de territoires, Conventions Territoriales Globales, etc.) pour **coordonner les acteurs locaux, développer des services et des actions, ancrer et décliner les objectifs du SDSF**.
- **Favoriser le travail en réseau**, mieux assurer l'interconnaissance des acteurs, le partage d'une définition commune des différents domaines : soutien à la parentalité, animation de la vie sociale...
- **Elargir le champ des acteurs associés lors des groupes de travail** thématiques, en intégrant notamment les professionnels du champ de la santé (exemple : représentants de la psychiatrie, de la santé, etc.)

Les principaux enjeux en matière d'animation du SDSF

- **Valoriser les actions** mises en œuvre, afin de mettre en avant les porteurs de projet et de générer de l'auto-ressource pour l'ensemble du territoire
- **Assurer la circulation des informations** de façon descendante (des instances de pilotage jusqu'au terrain) et ascendante du terrain, des habitants et professionnels, jusqu'aux instances de pilotage.
- **Identifier un lieu** (probablement numérique) **donnant une visibilité au SDSF** et permettant de centralisant les documents, ressources et annuaires des personnes contacts
- Organiser un **fonctionnement au fil de l'eau** entre les acteurs et des **temps ponctuels ou événementiels** pour communiquer de façon transverse.

Les principaux enjeux en matière de coopération des acteurs autour du SDSF

- **Développer des projets partagés** pour favoriser l'interconnaissance, en s'appuyant sur des actions concrètes et opérationnelles et/ou de concertation.
- **Partager des temps de formation communs** aux acteurs pour faciliter les rencontres et un socle de connaissances
- **Développer les actions de communication et de sensibilisation des divers acteurs** autour des services aux familles (parentalité, animation de la vie sociale, etc.)

Les objectifs de progrès définis au regard des enjeux identifiés dans les 5 domaines couverts par le SDSF

Domaine 1. La petite enfance					
Pilotes de domaine		* CONSEIL DEPARTEMENTAL (PMI) * Caisse d'allocations familiales (CAF)			
ENJEUX DEPARTEMENTAUX	AXES /OBJECTIFS		PILOTES PAR OBJECTIFS	ZONE COMMENTAIRES	
Renforcer la coordination des acteurs sur le volet petite enfance afin de favoriser les logiques de parcours et de créer un réel continuum d'intervention auprès des familles Favoriser un déploiement équilibré de l'offre sur les territoires, en ciblant notamment les territoires prioritaires en matière de développement de l'offre Accompagner le mouvement de restructuration de l'offre (développement de micro-crèches PAJE, MAM) de manière équilibrée et cohérente sur le territoire Valoriser les modes d'accueil existants, et notamment l'accueil individuel Créer les conditions permettant d'apporter les solutions adaptées aux besoins des familles, et notamment les familles les plus vulnérables Garantir l'accès (financier et géographique) à l'offre existante pour tous les parents, et la mixité des accueils Intégrer les politiques nationales dans le SDSF (réforme des services aux familles, plan Rebond, 1000 jours...)	Axe 1.1. Maintenir et/ou développer les modes d'accueil du jeune enfant en fonction des besoins sur les différents territoires notamment sur les zones rurales				
	Objectif	1.1.1.	Favoriser le maintien de l'offre d'accueil du jeune enfant, et le cas échéant créer de nouvelles places notamment dans les zones prioritaires	* CONSEIL DEPARTEMENTAL (PMI) * Caisse d'allocations familiales (CAF)	* Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté * Agrément EAJE (PMI) * Appel à projets et Prestation de service (CAF) * Plan rebond (CAF)
	Objectif	1.1.2.	Développer et accompagner les Relais petite enfance (RPE) dans l'évolution de leurs missions	* Caisse d'allocations familiales (CAF)	* Agrément RPE (CAF) * Prestation de service (CAF)
	Axe 1.2. Développer la qualité d'accueil des services, notamment par l'amélioration des projets éducatifs des structures, la formation et la valorisation des métiers.				
	Objectif	1.2.1.	Mobiliser les acteurs de la petite enfance sur le développement des projets éducatifs du jeune enfant	* EDUCATION NATIONALE - Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) * CONSEIL DEPARTEMENTAL (PMI)	* Réforme des modes d'accueil en application de la loi ASAP. * Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant * Mission maternelle (DSDEN)
	Objectif	1.2.2.	Développer les actions de formation des professionnels de la petite enfance	* CONSEIL DEPARTEMENTAL (PMI) * EDUCATION NATIONALE - Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN)	* Plan de formation des professionnels de la petite enfance dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté * Mission maternelle (DSDEN)
	Objectif	1.2.3	Accompagner et valoriser le métier d'assistant maternel	* CONSEIL DEPARTEMENTAL (PMI)	
	Objectif	1.2.4	Accompagner la réforme des modes d'accueil	* CONSEIL DEPARTEMENTAL (PMI)	* Réforme des modes d'accueil en application de la loi ASAP.
	Axe 1.3. Améliorer l'accès aux services d'accueil du jeune enfant pour les publics les plus fragiles, au travers des actions prévues dans le plan pauvreté, notamment le programme des 1 000 jours pour œuvrer en faveur de l'insertion, la prévention précoce, la lutte contre les inégalités...				
	Objectif	1.3.1.	Déployer et faire connaître les services facilitant l'accueil des enfants de parents en situation d'insertion	* Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) * CONSEIL DEPARTEMENTAL (PMI et insertion) * Caisse d'allocations familiales (CAF)	* Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté * Plan de Relance « France relance ». * Crèches à vocation d'insertion professionnelle
	Objectif	1.3.2.	Accompagner les familles les plus fragiles à accéder à un mode d'accueil ou à un lieu d'accueil enfant/parent	* CONSEIL DEPARTEMENTAL (PMI) * Caisse d'allocations familiales (CAF)	* Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté * Plan de Relance « France relance ». * Appel à projets 1 000 premiers jours (ARS et DREETS) * Agrément et prestation de service lieu d'accueil enfant/parent (CAF)
	Objectif	1.3.3.	Favoriser la mixité des familles dans les différents modes d'accueil	* CONSEIL DEPARTEMENTAL (PMI et insertion) * Caisse d'allocations familiales (CAF)	* Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté * Plan de Relance « France relance ». * Dispositif AJEP et ARPEJE (PMI) * Bonus mixité (CAF)

Domaine 2. L'enfance (6-11 ans et 12-17 ans)

Pilotes de domaine

* **EDUCATION NATIONALE** - Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (**DSDEN**)
* Caisse d'allocations familiales (**CAF**)

ENJEUX DEPARTEMENTAUX	AXES /OBJECTIFS	PILOTES PAR OBJECTIFS	ZONE COMMENTAIRES
Renforcer la coordination des acteurs sur le volet enfance afin de favoriser les logiques de parcours et de créer un réel continuum d'intervention auprès des familles Accompagner les enfants et leurs familles sur les temps scolaires, de manière cohérente et coordonnée Prévenir les phénomènes de décrochage scolaire et la rupture des liens entre l'école et les familles Garantir l'accès à l'offre existante pour tous les enfants et la mixité sociale au sein des accueils Déployer une offre dédiée pour répondre aux besoins spécifiques de certains publics (exemple : tranche d'âge des 3-6 ans) Favoriser et maintenir un déploiement équilibré de l'offre sur les territoires, en ciblant notamment les territoires prioritaires	Axe 2.1. Faciliter la prise en compte d'une démarche de parcours des enfants (3-17 ans)		
	Objectif 2.1.1.	Organiser sur les territoires la coordination entre les différents acteurs intervenant sur l'éducation des enfants : parents /enseignants /animateurs ALSH	EDUCATION NATIONALE - Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) et Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES). * PEDT (SDJES)
	Objectif 2.1.2.	Organiser des passerelles lors des différentes étapes éducatives de l'enfant : crèche /maternelle /primaire /collège /lycée	EDUCATION NATIONALE - Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) et Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES). * PEDT (SDJES) * Lien travaux DSDEN dans le domaine de la petite enfance
	Axe 2.2. Mobiliser les acteurs de l'enfance sur le développement des projets éducatifs territoriaux (PEDT/ plan mercredi...).		
	Objectif 2.2.1.	Mobiliser les acteurs de l'enfance sur le développement des projets éducatifs territoriaux (PEDT) dont le déploiement du plan mercredi.	Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) * PEDT (SDJES) * Plan mercredi : (SDJES et CAF)
	Axe 2.3. Développer des actions et des dispositifs d'accompagnement scolaire visant à prévenir le décrochage.		
	Objectif 2.3.1.	Développer des actions et des dispositifs d'accompagnement scolaire visant à prévenir le décrochage.	EDUCATION NATIONALE - Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN)
	Axe 2.4. Améliorer l'accès et la qualité des services d'accueil d'enfants, notamment pour les publics les plus fragiles.		
	Objectif 2.4.1.	Soutenir l'accueil des enfants en situation de handicap : école, ALSH ...	* EDUCATION NATIONALE - Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) * Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) * Caisse d'allocations familiales (CAF) * Pôle ressources handicap * Accompagnement des collectivités aux développement de services spécifiques (CAF)
	Objectif 2.4.2.	Favoriser l'accès de tous les enfants au sein des accueils de loisirs et aux vacances : qualité de l'offre/périodes d'ouverture/ horaires/ tarifs adaptés aux ressources des familles/ mobilité.	* Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) * Caisse d'allocations familiales (CAF) * PEDT (SDJES) * Accompagnement des collectivités aux développement des services ALSH (CAF) * Vacances apprenantes (SDJES) * Aides aux vacances enfants (CAF)
	Objectif 2.4.3.	Maintenir et/ou développer les ALSH en fonction des besoins sur les différents territoires (évolution des garderies non déclarées, modernisation des Alsh existants...)	* Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) * Caisse d'allocations familiales (CAF) * Habilitation ALSH (SDJES) * Accompagnement des collectivités à la création ou à la rénovation des ALSH (CAF)

Domaine 3. La jeunesse (18-25 ans)

Pilotes de domaine

* Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (**DDETS**)
* Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (**SDJES**).

ENJEUX DEPARTEMENTAUX

Favoriser l'accès à l'information et à l'accompagnement pour tous les jeunes

Encourager et développer la prévention relative à la santé et aux conduites addictives

Structurer une politique jeunesse cohérente et coordonnée à l'échelle du département

Déployer des actions innovantes et d'aller-vers (hors-les-murs, etc.) afin de toucher l'intégralité des publics

Renforcer l'attractivité de l'offre existante à destination des jeunes adultes et adolescents

Favoriser l'autonomie (mobilité, logement, santé, insertion) des jeunes

Renforcer l'accompagnement des jeunes sur le volet numérique

AXES / OBJECTIFS		PILOTES PAR OBJECTIFS	ZONE COMMENTAIRES
Axe 3.1. Développer sur les territoires non couverts des services d'accueil, d'information et d'accompagnement des jeunes : points d'information jeunes, point d'accueil écoute jeunes...			
Objectif	3.1.1. Développer les points d'information Jeunesse, notamment sur les territoires non couverts	* Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES).	
Objectif	3.1.2. Développer les points d'accueil écoute jeunes (PAEJ), notamment sur les territoires non couverts	* Caisse d'allocations familiales (CAF)	* Agrément PAEJ (CAF)
Axe 3.2. Accompagner les jeunes, notamment les plus en difficulté en matière d'emploi /insertion, de logement, etc.			
Objectif	3.2.1. Organiser sur les territoires la coordination entre les différents acteurs intervenant sur l'éducation des jeunes : Parents /Enseignants /Animateurs.	* EDUCATION NATIONALE - Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) et Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES).	* PEDT (SDJES) * Ecole (DSDEN)
Axe 3.3. Favoriser l'insertion et l'autonomie des jeunes (formation, mobilité, logement...)			
Objectif	3.3.1. Déployer des actions d'accompagnement des jeunes les plus éloignés de l'emploi : garantie jeunes /école de la 2 ^{ème} chance ...	* Directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS)	Garantie jeunes Ecole de la deuxième chance
Objectif	3.3.2. Mener des actions facilitant le logement des jeunes (lien actions PDALHPD)	* Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) * CONSEIL DEPARTEMENTAL	PDALHPD (pilotage DDETS /CONSEIL DEPARTEMENTAL)
Axe 3.4. Encourager les actions de prévention dans le domaine de la santé et de l'usage du numérique.			
Objectif	3.4.1. Mettre en place des actions et dispositifs d'accompagnement et de prévention de l'usage du numérique : promeneurs du net...	* EDUCATION NATIONALE - Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) * Caisse d'allocations familiales (CAF)	Promeneurs du Net (CAF)
Objectif	3.4.2. Mener des actions de prévention santé auprès des jeunes	* Délégation départementale des Pyrénées-Orientales de l'agence régionale de la santé (ARS)	

Domaine 4. Le soutien à la parentalité

Pilotes de domaine

* CONSEIL DEPARTEMENTAL
* Caisse d'allocations familiales (CAF)

ENJEUX DEPARTEMENTAUX	AXES /OBJECTIFS	PILOTES PAR OBJECTIFS	ZONE COMMENTAIRES
	Axe 4.1. Développer les structures et les actions de soutien à la parentalité pour répondre aux 3 préoccupations prioritaires des parents : santé, scolarité, violences dont peuvent être victimes leurs enfants		
Renforcer la couverture du territoire en matière de services et actions de soutien à la parentalité, de manière cohérente et équilibrée	Objectif 4.1.1. Sensibiliser les acteurs des territoires à l'importance de proposer des actions et services de soutien à la parentalité	* Caisse d'allocations familiales (CAF)	* Convention territoriales globales collectivités locales - CAF (CAF)
Inscrire les actions de soutien à la parentalité dans le quotidien des structures à destination des familles et former ou sensibiliser les professionnels à ces questions	Objectif 4.1.2. Renforcer le soutien à la parentalité dans tous les lieux d'accueil des enfants : crèches, écoles, collèges, ALSH...	* EDUCATION NATIONALE - Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) * Caisse d'allocations familiales (CAF)	
Faire connaître et mettre en valeur les politiques liées à la parentalité auprès des acteurs des territoires	Objectif 4.1.3. Développer sur les territoires des actions et des services répondant aux 3 préoccupations prioritaires des parents : santé, scolarité, violences dont peuvent être victimes leurs enfants	* Caisse d'allocations familiales (CAF) * EDUCATION NATIONALE - Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN)	* Appel à projets parentalité (CAF) * Résultats de l'enquête départementale réalisée en 2018
Renforcer la coordination des acteurs sur le volet parentalité afin de favoriser les logiques de parcours et de créer un réel continuum d'intervention auprès des familles	Axe 4.2. Renforcer des actions auprès des familles en situation de fragilité : monoparents, parents d'enfant en situation de handicap, parents d'adolescents...		
Créer les conditions permettant d'apporter les solutions adaptées aux besoins des familles, et notamment les familles les plus vulnérables	Objectif 4.2.1. Renforcer l'accompagnement des parents en situation d'isolement (géographique, familial et social)	* CONSEIL DEPARTEMENTAL * Caisse d'allocations familiales (CAF)	
Lutter contre la fracture numérique et favoriser l'accès aux droits et à l'information pour tous les parents	Objectif 4.2.2. Améliorer l'information des parents ayant un enfant en situation de handicap sur les différentes offres de service (aides, accès aux services d'accueil, scolarisation...)	* CONSEIL DEPARTEMENTAL * Caisse d'allocations familiales (CAF)	
Consolider le réseau parentalité existant et œuvrer à son développement	Axe 4.3. Coordonner, mettre en réseau les acteurs du soutien à la parentalité et communiquer auprès des familles sur les territoires		
	Objectif 4.3.1. Améliorer la communication multi-canaux à destination des familles sur les services et actions existants.	* Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) * Caisse d'allocations familiales (CAF)	* www.parents-pros66.fr (REAAP)
	Objectif 4.3.2. Organiser sur les territoires la coordination entre les différents acteurs du soutien à la parentalité, en transversalité avec les autres domaines	* Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) * Caisse d'allocations familiales (CAF)	* Réseau locaux parentalité (CAF) * Convention territoriales globales collectivités locales - CAF (CAF)

Domaine 5. Animation de la vie sociale

Pilotes de domaine

* PREFECTURE (QPV)
* CONSEIL DEPARTEMENTAL
* Caisse d'allocations familiales (CAF)

ENJEUX DEPARTEMENTAUX	AXES /OBJECTIFS	PILOTES PAR OBJECTIFS	ZONE COMMENTAIRES
	Axe 5.1. Développer sur les territoires les structures d'animation de la vie sociale (centres sociaux, espaces de vie sociale), ainsi que la mise en œuvre d'actions.		
Accompagner et favoriser le développement de structures d'animation de la vie sociale, notamment sur les territoires prioritaires	Objectif 5.1.1. Sensibiliser et former les acteurs des territoires (collectivités, CCAS, associations...) à l'importance des différents volets de l'animation de la vie sociale : liens sociaux, intergénérationnels...	* CONSEIL DEPARTEMENTAL * Caisse d'allocations familiales (CAF)	
Accompagner les porteurs de projet associatifs dans leur démarche et lever les freins au déploiement des structures	Objectif 5.1.2. Favoriser le développement des actions et structures d'animation de la vie sociale.	* PREFECTURE (QPV) * CONSEIL DEPARTEMENTAL * Caisse d'allocations familiales (CAF)	* Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (objectif d'une structure d'animation de la vie sociale sur chaque QPV). * Appel à projets contrat de ville. * Appel à projets (CAF) * Prestation de service (CAF)
Renforcer les partenariats, les liens et la vision commune entre les partenaires institutionnels	Axe 5.2. Coordonner et mettre en réseau des acteurs de l'animation de la vie sociale pour soutenir et améliorer la qualité des projets et actions des structures AVS.		
Favoriser l'association des habitants et co-construire les projets au plus proche des besoins et attentes de la population	Objectif 5.2.1. Mettre en réseau les différents acteurs de l'animation de la vie sociale sur le département.	* Caisse d'allocations familiales (CAF) * CONSEIL DEPARTEMENTAL	
Développer l'aller-vers et encourager le changement de posture des professionnels vers des actions co-construites et partagées	Objectif 5.2.2. Coordonner et mettre en œuvre un partenariat inter-institutionnel de soutien aux projets d'animation de la vie sociale	* PREFECTURE * CONSEIL DEPARTEMENTAL * Caisse d'allocations familiales (CAF)	
	Objectif 5.2.3. Organiser un accompagnement départemental pour améliorer la qualité des projets et actions des structures AVS	* Caisse d'allocations familiales (CAF)	* Agrément des centres sociaux (CAF)
	Axe 5.3. Promouvoir la participation dans les structures d'animation de la vie sociale.		
	Objectif 5.3.1. Favoriser le développement et la valorisation de la participation des bénévoles et/ou des habitants dans les structures d'animation de la vie sociale.	* Caisse d'allocations familiales (CAF)	

GOVERNANCE DU SDSF

La gouvernance du SDSF

La gouvernance du présent Schéma Départemental des Services aux Familles repose sur des instances transverses, le comité départemental, le comité directeur, les comités techniques thématiques (un par domaine du SDSF) complétées par des instances spécifiques à des dispositifs ou des instances territoriales afin d'assurer un lien permanent entre le SDSF et les démarches de développement du territoire.

Les évolutions relatives à l'ordonnance ASAP

La loi n°20-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique **entraîne des évolutions en matière de services aux familles**, dans un objectif de **clarification et de simplification** en vue de contribuer au maintien et au développement de l'offre de services. Le décret des services aux familles du 14 décembre 2021 issu de cette loi et qui doit être publié début 2022 modifie la gouvernance des Schémas Départementaux des Services aux Familles.

Le Comité Départemental des Services aux Familles doit ainsi être composé de :

Un président : Le préfet du département ou son représentant. Le préfet du département peut décider de confier la présidence du comité départemental au commissaire régional à la lutte contre la pauvreté ou, le cas échéant, au préfet délégué à l'égalité des chances.

Trois vice-présidents :

- Le président du conseil départemental ou un conseiller départemental désigné par lui
- Un maire ou président d'établissement public de coopération intercommunale du département, désigné par l'association départementale des maires
- Le président du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales ou un administrateur désigné par le conseil d'administration

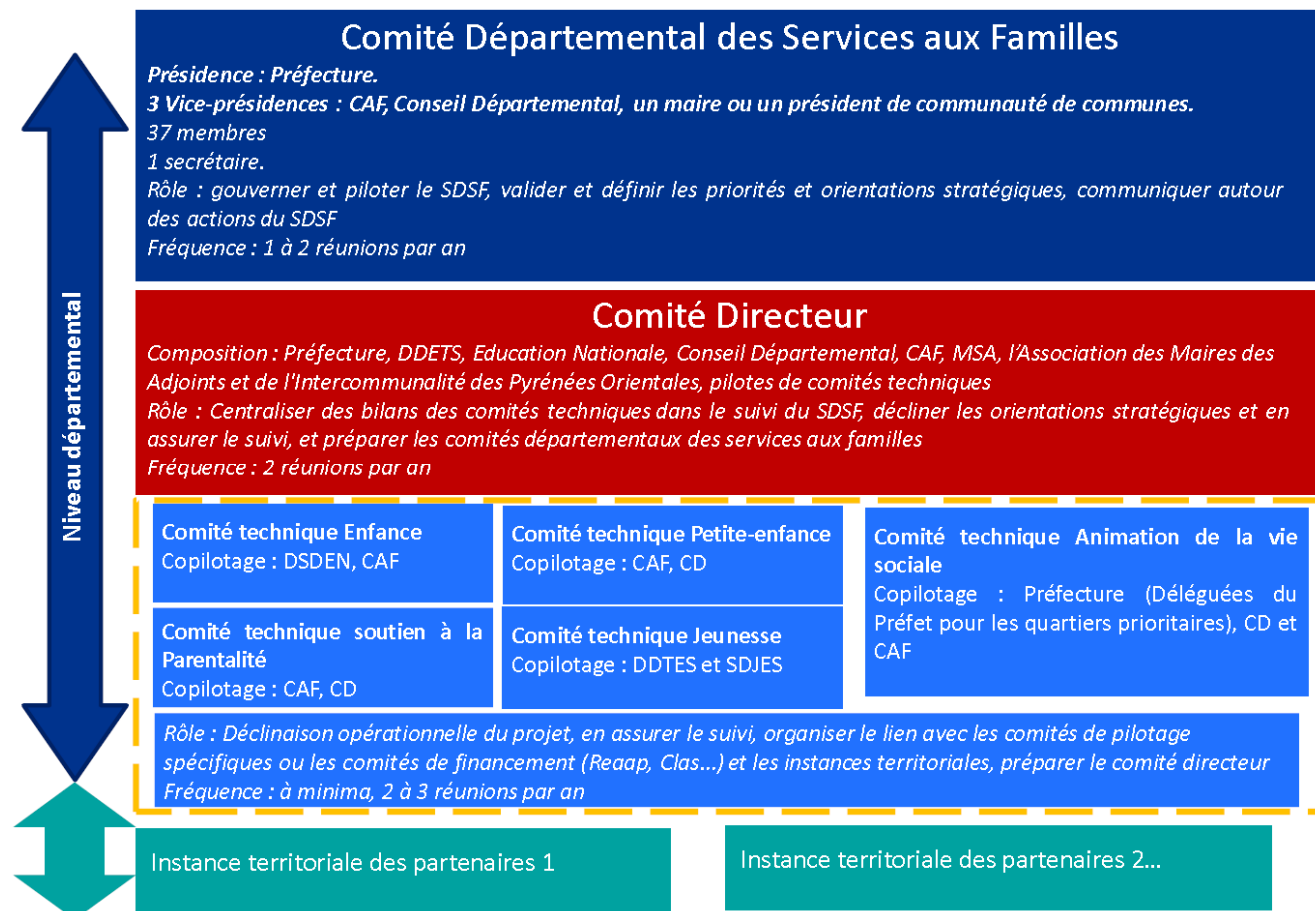
37 Membres déterminés dans le décret et mentionnés dans la fiche CDSF ci-après. **Pour chacun des membres désignés, un suppléant est désigné dans les mêmes conditions.** La liste des membres du comité est arrêtée par le président du comité, après avis des vice-présidents, tous les six ans

Les travaux du CDSF sont organisés par un **secrétaire** issu de la Caf sans prise au vote.

Les modalités de réunion prévues par la loi ASAP :

- Le comité se réunit **au moins une fois par an en séance plénière** sur convocation de son président, à l'initiative de celui-ci, de l'un des vice-présidents ou à celle d'un tiers de ses membres. **La première séance plénière est convoquée dans les huit mois suivant les élections municipales.**
- Le comité départemental des services aux familles **élabore son règlement intérieur**, adopté en séance plénière à la majorité simple.

Les instances de pilotage



Comité départemental des services aux familles

Présidence Vice-présidence	Etat	Préfet
	CAF	Président
	Conseil Départemental	Président
	Représentant des collectivités territoriales	<i>Maire ou Président</i>
Missions	▪ Il est chargé de gouverner, définir, suivre et évaluer les actions définies dans le cadre du schéma des services aux familles. ▪ Il s'assure de la bonne articulation et de la cohérence des politiques locales en matière de services aux familles.	
Membres	▪ 4 maires ou présidents d'EPCI, désignés par l'association départementale des maires, dont un au moins d'une commune de + de 10 000 habitants ▪ 4 représentants des services du Département, dont le médecin responsable de la PMI et le directeur de la Mdp ou leurs représentants ▪ Le directeur responsable de la formation des services du conseil régional. ▪ 3 représentants des services de l'Etat : le directeur départemental chargé de la cohésion sociale, le directeur des services départementaux de l'Education Nationale et le directeur des services départementaux compétents en matière de prévention de la délinquance ou leurs représentants. ▪ Le délégué départemental de l'agence régionale de santé. ▪ Un magistrat désigné par le premier président de la cour d'appel. ▪ Un administrateur de la caisse de mutualité sociale agricole. ▪ 4 représentants des services de la CAF ou de la MSA, conjointement désignés par leurs directeurs. ▪ 5 représentants d'associations ou d'organismes gestionnaires d'Eaje ou de soutien à la parentalité, dont au moins un représentant du secteur public, du secteur privé non-lucratif, du secteur privé marchand et un représentant d'associations professionnelles d'assistants maternels désignés par le Préfet sur proposition des vice-présidents. ▪ 5 représentants des professionnels des services aux familles, représentatifs des différents modes d'accueil et dispositifs, dont deux représentants des assistants maternels, deux représentants des professionnels des modes d'accueil collectif et un représentant des professionnels du soutien à la parentalité, sur proposition des organisations professionnelles représentatives. ▪ 1 représentant des particuliers-employeurs d'assistants maternels ou de garde d'enfants à domicile, conjointement désigné par les organisations professionnelles représentatives des particuliers employeurs. ▪ 1 représentant des employeurs privés conjointement désigné par les chambres consulaires. ▪ 1 représentant des employeurs publics du département. ▪ Le président de l'UDAF ou son représentant ainsi que deux parents d'enfants sur proposition du président de l'UDAF. ▪ 2 personnes qualifiées dans le domaine de l'accueil des jeunes enfants, du soutien à la parentalité et de la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle, désignées par le préfet sur proposition des vice-présidents. <i>Pour chacun des membres, un suppléant est désigné.</i>	
Fréquence des réunions	1 à 2 réunions par an	
Secrétariat	CAF	

Comité directeur des services aux familles

Pilotage	Préfecture	Secrétaire général
	CAF	Directrice action sociale
Missions	▪ Il mène les travaux préparatoires aux réunions et aux décisions du Comité départemental des services aux familles. ▪ Il est chargé de planifier et de suivre le programme de travail annuel et de favoriser la coordination des acteurs. ▪ Il consolide les différents bilans des comités techniques. ▪ Il veille à un financement concerté et cohérent des actions, chaque financeur restant maître de l'attribution de ses crédits. ▪ Il contribue à la simplification et à la clarification des procédures de financement (appels à projets, critères d'éligibilité communs, outils d'évaluation des actions, etc.). ▪ Il traite les questions transmises par les comités techniques.	
Membres	Etat	Secrétaire général
		Directeur Départemental de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
	Education nationale	Directeur académique des services de l'Education Nationale (Dasen)
	Conseil Départemental	Directrice enfance famille
	Caf	Directrice action sociale
	Msa	Directeur action sociale
	Association des Maires, des adjoints et de l'intercommunalité	Directeur administratif
	Pilotes des comités techniques	Copilotes « petite-enfance »
		Copilotes « enfance »
		Copilotes « jeunesse »
		Copilotes « parentalité »
		Copilotes « animation de la vie sociale »
Contributeurs occasionnels	Direction départementale de prévention de la délinquance, pôle emploi, organismes chargés de l'insertion des publics rencontrant des difficultés, Direction départementale de l'agence régionale de la santé, acteurs de la santé, conseil régional...	
Fréquence des réunions	2 réunions par an.	
Secrétariat	CAF	

Comité technique petite-enfance

Pilotage	CAF	Conseillère thématique Petite enfance
	Conseil Départemental	Responsable de l'Unité d'Accueil du Jeune Enfant de la Pmi
Missions	- Il met en œuvre, suit et évalue les plans d'actions du schéma départemental des services aux familles et réalise un bilan annuel. - Il identifie et analyse les évolutions sur le département, en matière d'accueil du jeune enfant. - Il élabore des propositions d'amélioration pour le développement des politiques petite enfance, y compris la scolarisation des 2 ans et les transmet au comité directeur. - Il organise l'expression des besoins et la satisfaction des familles, et le cas échéant des professionnels. - Il contribue à la promotion, sur les territoires, des actions en faveur de l'accueil du jeune enfant. - Il est susceptible de préparer les appels à projet concernant le domaine petite enfance. <i>Il peut mobiliser des groupes de travail spécifiques avec des acteurs compétents</i>	
Membres	Etat	Représentant technique de la DDETS
	Conseil Départemental	Responsable de l'unité d'accueil du jeune enfant de la Pmi
	Education nationale	Représentant technique de l'Education Nationale
	Caf	Conseillère thématique Petite enfance
	Msa	Coordonnatrice Relais petite enfance (Rpe)
	Ville de Perpignan	Représentant de l'action sociale Msa
	Pôle ressources Handicap "Hand'avant 66"	Représentant de la division petite enfance
		Représentant du domaine petite enfance
Contributeurs occasionnels	Udaf, collectivités territoriales, gestionnaires de structures petite enfance, chargés de coopération dans le domaine petite enfance, associations représentant les professionnels de la petite enfance, Union Fédérative Nationale des Associations de Familles d'Accueil et Assistantes Maternelles (UFNAFAAM), Fédération nationale des éducateurs de jeunes enfants (Fneje), Fédération des particuliers employeurs (Fepem), porteurs de projet potentiels, Pôle emploi, organismes paritaires collecteurs agréés, organismes de formation...	
Fréquence des réunions	2 réunions par an.	
Secrétariat	CAF / Conseil Départemental.	

En complément du comité technique petite-enfance, des instances sont chargées de suivre, d'évaluer, voire de statuer sur les financements de dispositifs spécifiques : commission crèche à vocation d'insertion professionnelle (AVIP), comité du pôle ressources Hand'avant...

Comité technique enfance

Pilotage	Education Nationale	Représentant technique de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale.
	CAF	Conseillère thématique enfance.
Missions	▪ Il met en œuvre, suit et évalue les plans d'actions du schéma départemental des services aux familles et réalise un bilan annuel. ▪ Il identifie et analyse les évolutions sur le département, en matière de politique enfance. ▪ Il élabore des propositions d'amélioration pour le développement des politiques enfance et les transmet au comité directeur. ▪ Il organise l'expression des besoins et la satisfaction des familles, et le cas échéant des professionnels. ▪ Il contribue à la promotion, sur les territoires, des actions en faveur des enfants. ▪ Il est susceptible de préparer les appels à projet concernant le domaine de la politique enfance. <i>Il peut mobiliser des groupes de travail spécifiques avec des acteurs compétents</i>	
Membres	Education Nationale	Représentant technique de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale.
		Représentant technique du SDJES
	Conseil Départemental	Représentant technique du Conseil départemental
		Représentant de la MdpH
	CAF	Conseillère thématique enfance
	MSA	Représentant de l'action sociale Msa
	Ville de Perpignan	Représentant de la Division éducative
Contributeurs occasionnels	Pôle ressources Handicap "Hand'avant 66"	Représentant du domaine enfance
	Collectivités territoriales, gestionnaires de structures Enfance, chargés de coopération dans le domaine Enfance, agents de l'Education nationale, associations représentant les professionnels de l'Enfance, porteurs de projet potentiels, Fédérations d'éducation populaire...	
Fréquence des réunions	2 réunions par an.	
Secrétariat	CAF /DSDEN	

En complément du comité technique enfance, des instances sont chargées de suivre, d'évaluer, voire de statuer sur les financements de dispositifs spécifiques : comité du pôle ressources Hand'avant...

Comité technique jeunesse

Pilotage	Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS)	Représentant technique
	Service Départemental Jeunesse et Sports (SDJES)	Représentant technique
Missions	▪ Il met en œuvre, suit et évalue les plans d'actions du schéma départemental des services aux familles et réalise un bilan annuel. ▪ Il identifie et analyse les évolutions sur le département, en matière de politique à destination de la jeunesse. ▪ Il élabore des propositions d'amélioration pour le développement des politiques jeunesse et les transmet au comité directeur. ▪ Il organise l'expression des besoins et la satisfaction des jeunes, et le cas échéant des professionnels. ▪ Il contribue à la promotion, sur les territoires, des actions en faveur des jeunes. ▪ Il est susceptible de préparer les appels à projet concernant le domaine de la politique à destination des jeunes. <i>Il peut mobiliser des groupes de travail spécifiques avec des acteurs compétents</i>	
Membres	Etat	Représentant technique de la DDETS
	Education Nationale	Représentant technique du SDJES
	ARS Occitanie	Représentant de la délégation départementale des Pyrénées-Orientales de l'agence régionale de la santé
	Région	Représentant technique de la Région
	Département	Représentant technique du Département
	CAF	Responsable de la cellule d'appui au pilotage d'action sociale
	MSA	Responsable du service de l'action sanitaire et sociale
	Pôle emploi	Représentant de Pôle emploi.
	Mission locale jeunes (MLJ)	Représentant de la MLJ.
	Ville de Perpignan	Responsable division Jeunesse
	Information Jeunesse 66	Coordonnatrice Information Jeunesse 66 et coordonnatrice du dispositif Promeneurs de Net
	Maison des adolescents	Responsable de la MDA
	Points d'accueil écoute jeunes (PAEJ)	Association Parenthèse représentant les PAEJ
Contributeurs occasionnels	Fédérations d'éducation populaire, têtes de réseaux du domaine de la jeunesse, services de prévention de la délinquance, collectivités territoriales, gestionnaires de structures Jeunesse et de services pour adolescents, chargés de coopération dans le domaine de la Jeunesse, associations représentant les professionnels de la jeunesse, porteurs de projet potentiels, organismes de sécurité sociale...	
Fréquence des réunions	2 réunions par an.	
Secrétariat	DDETS /SDJES	

En complément du comité technique jeunesse, des instances sont chargées de suivre, d'évaluer, voire de statuer sur les financements de dispositifs spécifiques : promeneurs du net...

Comité technique parentalité

Pilotage	Caf	Conseillère thématique parentalité
	Département	Directrice Adjointe Enfance Famille
Missions	▪ Il met en œuvre, suit et évalue les plans d'actions du schéma départemental des services aux familles et réalise un bilan annuel. ▪ Il assure la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des dispositifs et actions de soutien à la parentalité : actions Réaap, Laep, Clas, Médiation familiale, Espace rencontre... ▪ Il identifie et analyse les évolutions sur le département en matière de soutien à la parentalité. ▪ Il élabore des propositions d'amélioration pour le développement des politiques de soutien à la parentalité et les transmet au comité directeur. ▪ Il prépare les appels à projet des différents dispositifs (Reaap, Clas, médiation familiale) ▪ Il examine les projets, en veillant à leur viabilité financière, et propose une labellisation des actions des différents dispositifs. ▪ Il contribue, sur les territoires, à la promotion des actions de soutien à la parentalité ▪ Il organise l'expression des besoins et de la satisfaction des familles et le cas échéant des porteurs de projet. <i>Il peut mobiliser des groupes de travail spécifiques avec des acteurs compétents.</i>	
Membres	Education Nationale	Représentant technique
	Conseil Départemental	Directrice Adjointe Enfance Famille
	CAF	Conseillère thématique parentalité
	Réaap 66	Coordinatrice REAAP
	MSA	Chargée de mission Développement Social Local
	Ville de Perpignan	Chargé de coopération parentalité
Contributeurs occasionnels	Services de l'Etat (délégue au Préfet, DDETS...), acteurs du réseau Réaap, Udaf, collectivités territoriales, chargés de coopération dans le domaine du soutien à la parentalité, partenaires relais, porteurs de projets parentalité, associations d'aide à domicile, référents familles des centres sociaux, Fédérations d'éducation populaire, associations du secteur du handicap ...	
Fréquence des réunions	5 à 6 réunions par an.	
Secrétariat	CAF /Conseil Départemental	

En complément du comité technique parentalité, des instances sont chargées de suivre, d'évaluer, voire de statuer sur les financements de dispositifs spécifiques : médiation familiale, Clas... Par ailleurs sur les territoires, des réseaux locaux d'acteurs (parents, professionnels, associations) pré-existants au schéma départemental des services ou postérieurs, participent à la coordination et la mise en œuvre d'actions répondant aux besoins des parents pour les soutenir dans leur fonction parentale.

Comité technique animation de la vie sociale

Pilotage	Etat	Déléguee du préfet - Politique de la ville
	Département	Conseillère thématique AVS
	Caf	Représentant technique du Département
Missions	▪ Il met en œuvre, suit et évalue les plans d'actions du schéma départemental des services aux familles et réalise un bilan annuel. ▪ Il assure la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des dispositifs d'animation de la vie sociale ▪ Il identifie et analyse les évolutions sur le département en matière de soutien à l'animation de la vie sociale ▪ Il élabore des propositions d'amélioration pour le développement des politiques de soutien à la parentalité et les transmet au comité directeur. ▪ Il est susceptible de préparer les appels à projet concernant le domaine ▪ Il examine les projets, en veillant à leur viabilité financière, et propose une labellisation des actions des différents dispositifs. ▪ Il contribue à la promotion, sur les territoires, des actions de soutien à l'animation de la vie sociale ▪ Il organise l'expression des besoins et de la satisfaction des familles et le cas échéant des porteurs de projet.	
	<i>Il peut mobiliser des groupes de travail spécifiques avec des acteurs compétents.</i>	
Membres	Etat	Déléguee du préfet - Politique de la ville
	CAF	Conseillère thématique AVS
	Conseil Départemental	Représentant technique du Département
	MSA	Chargée de mission Développement Social Local
	Fédération des centres sociaux Languedoc Roussillon	Délégué régional
	Fédération départementale des foyers ruraux	Chargée de mission
	Pôle de ressources en développement social	Directrice IRTS
	Communautés de communes	Représentant de Perpignan Méditerranée Métropole
	Ville de Perpignan	Chef de service des maisons de quartiers direction cohésion citoyenne de Perpignan
Contributeurs occasionnels	Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES), autres services de l'Etat, chargés de coopération dans le domaine de l'animation de la vie sociale, organismes de sécurité sociale, gestionnaires ou directeurs de structures d'animation de la vie sociale, communes ou communautés de communes, associations, Union Départementale des Centres Communaux d'Action (UDCCAS), partenaires ressources du domaine...	
Fréquence des réunions	2 réunions par an.	
Secrétariat	CAF / Conseil Départemental /Etat	

SUIVI ET L'EVALUATION DU SCHEMA

L'un des principaux points-clés de la réussite du schéma réside dans la capacité de suivi et d'animation dans sa phase de mise en œuvre. La définition d'un système de suivi de l'avancement des travaux, et l'animation des comités **basée** notamment sur le partage des éléments-clés de la mise en œuvre et l'identification d'actions correctrices permettant de centraliser :

- Des **indicateurs de mise en œuvre** des actions (niveau de réalisation).
- Des **indicateurs d'impact** des actions (résultats des actions au regard des effets attendus).
- Des **éléments d'analyse** portant sur la mise en œuvre de l'action et son bilan (avancées, éventuels facteurs de blocage, etc.).

Pour alimenter ce suivi, un échange sera organisé par les copilotes de domaines, à minima chaque semestre de la période avec les pilotes des actions, en vue de préparer les différentes instances.

En complément, le décret stipule qu'une liste d'indicateurs communs à tous les départements et leurs modalités de renseignement sont fixées par arrêté du ministre chargé de la famille. Elle comprend notamment des informations relatives au taux de couverture global de l'accueil de jeunes enfants, au nombre de créations de places d'accueil, à l'accessibilité des modes d'accueil aux publics en situation de handicap ou parcours d'insertion sociale ou professionnelle et à l'offre de services de soutien à la parentalité.

Une synthèse des travaux du comité, et notamment de la mise en œuvre du schéma, est adressée dans les mêmes formes chaque année et au plus tard le 1^{er} février.

Au plus tard trois mois avant l'échéance du schéma départemental, le comité adopte un rapport d'évaluation de la mise en œuvre du schéma, comprenant une évaluation de la mise en œuvre du plan d'actions départemental. Ce rapport est adressé pour information au ministre chargé de la famille et au président du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge.

MODIFICATIONS ET RESILIATION DU SCHEMA

Chaque année, les parties signataires s'engagent à s'assurer de la nécessité de procéder, par voie d'avenant, à des ajustements. L'avenant précise toutes les modifications apportées au schéma d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Le présent schéma peut être résilié par l'une ou l'autre des parties, sous réserve du respect d'un délai de préavis de trois mois, formalisé par lettre recommandée avec avis de réception.

Il comporte 3 Annexes :

Annexe 1 : Le plan d'actions associé au SDSF.

Annexe 2 : Le tableau récapitulatif des indicateurs de suivi et d'évaluation du SDSF.

Annexe 3 : Le glossaire.

Le diagnostic complet validé en comité de pilotage du 30 juin 2021 est formalisé dans un document distinct du schéma.

ADOPTION ET SIGNATAIRES

Le schéma départemental des services aux familles des Pyrénées Orientales a été adopté le 14 décembre 2021 par le comité départemental des services aux familles

Fait à perpignan, le

en 8 exemplaires

Le Préfet des Pyrénées-Orientales, Monsieur Étienne STOSKOPF	La Présidente du Conseil Département des Pyrénées-Orientales, Madame Hermeline MALHERBE
Le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, Monsieur Frédéric FULGENCE	Le Président de l'association des Maires, des adjoints et de l'intercommunalité des Pyrénées-Orientales, Monsieur Edmond JORDA
Le Président de la Caisse d'Allocations Familiales du Pyrénées-Orientales, Monsieur Jérôme CAPDEVIELLE	Le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales du Pyrénées-Orientales, Monsieur Pierre Marc BOISTARD
La Présidente de la Mutualité Sociale Agricole Grand Sud, Madame Sophie BONNERY	Le Directeur de la Mutualité Sociale Agricole Grand Sud, Monsieur Denis RAMET

ANNEXES

1. Plan d'actions associé au SDSF

Domaine petite-enfance

Domaine 1	Petite Enfance
Axe de progrès1.1.	Maintenir et/ou développer les modes d'accueil du jeune enfant en fonction des besoins sur les différents territoires notamment sur les zones rurales
Objectif 1.1.1.	Favoriser le maintien de l'offre d'accueil du jeune enfant, et le cas échéant créer de nouvelles places notamment dans les zones prioritaires.
Liens / contrats / plans / schémas...	▪ CPOG CAF : - Engagement 1 : Pérenniser l'offre d'accueil collective existante et créer de nouvelles places notamment dans les zones prioritaires...
Territoires prioritaires	Quartiers politiques de la ville (QPV)
Pilote(s) et partenaire(s) associé(s)	Pilotes : Caisse d'allocations familiales (CAF) et service de la Protection maternelle infantile (PMI) du Conseil départemental. Partenaires associés : collectivités locales, Relais Petite Enfance (RPE), Union Fédérative Nationale des Associations de Familles d'Accueil et Assistantes Maternelles (UFNAFAAM).
Contexte	<u>Contexte sociodémographique</u> ▪ Une proportion de jeunes enfants inférieure à la moyenne nationale, et en diminution ▪ Des parents de jeunes enfants moins actifs qu'à l'échelle nationale ▪ Un taux de scolarisation des enfants de 2 ans (18,9%) supérieur à la moyenne nationale (16,3%) - avec certains territoires disposant d'un taux supérieur à 20 ou 30% - occasionnant de fait une moindre demande d'accueil pour les 2/3 ans. <u>Etat de l'offre sur le territoire</u> ▪ Un taux de couverture en mode d'accueil (48,9%) plus faible qu'au niveau national (59,3%), reposant majoritairement sur l'accueil individuel. Paradoxalement, un faible taux d'activité des assistants maternels dans le département. ▪ Une place importante occupée par l'accueil collectif parmi l'ensemble des modes d'accueil (2 651 places, soit 39,2% de l'offre d'accueil). Par ailleurs, les listes d'attentes pour l'accès aux équipements collectifs traditionnels (EAJE) sont généralement faibles. ▪ Peu de tensions entre le besoin et l'offre d'accueil. Cependant, quelques zones rurales sont sous-équipées en offres d'accueil, avec des enjeux spécifiques et des populations trop diffuses pour envisager des structures collectives classiques. ▪ Des modalités d'accueil en mutation, avec notamment une hausse importante des micro-crèches privées ayant opté pour le mode de gestion « Paje » (MCPaje). Ces structures peuvent localement engendrer une déstabilisation de l'offre d'accueil et impacter la typologie des familles usagères de tel service ou équipement (et sont susceptibles de soulever un enjeu de mixité dans les EAJE), mais proposent parfois une offre d'accueil plus adaptées aux attentes des parents (faible capacité d'accueil, qualité des locaux et du projet de fonctionnement, ...). <u>Enjeux d'évolution qualitative</u>

	- Malgré la nature des projets éducatifs et la qualité générale de l'accueil, le diagnostic a permis de mettre en lumière des enjeux d'adaptation qualitatifs de l'offre d'accueil, et notamment : - La modernisation des locaux. - L'accompagnement au changement des pratiques professionnelles. - L'amélioration de la communication sur certaines offres d'accueil qui permettrait d'améliorer l'attractivité de services en perte de vitesse.
Plan d'actions	Susciter un développement équilibré des micro-crèches Paje et des Mam, notamment afin d'éviter la déstabilisation de l'offre Eaje Psu existante. (<i>Porteurs de l'action : PMI, CAF</i>). Soutenir le maintien de l'offre d'accueil d'Eaje Psu (<i>Porteur de l'action : CAF</i>) - Sur la ville de Perpignan, favoriser le développement des haltes garderies (en particulier pour des besoins de socialisation), notamment sur les territoires prioritaires et, en parallèle développer une offre de Lieux d'accueil enfants parents (LAEP) pour « consolider » l'action de socialisation et le lien enfants-parents (<i>Porteur de l'action : CAF</i>). Accompagner la modernisation des structures les plus anciennes et favoriser leur adaptation, dans le cadre d'une action commune Pmi /Caf (<i>Porteurs de l'action : PMI, CAF</i>). - Etablir un recensement des Eaje nécessitant des travaux de modernisation (<i>PMI</i>). - Accompagner les gestionnaires d'Eaje Psu (cf. réglementation Paje 2021) ciblés à la modernisation de leurs locaux (<i>CAF</i>). Favoriser le développement de l'offre accueil individuel, notamment sur les territoires déficitaires (<i>Porteur de l'action : PMI</i>) - Promouvoir le métier d'Assistant maternel agréé indépendant (AMAI) au travers des RPE en fonction de leurs missions et des opportunités territoriales (mise en œuvre de journées portes ouvertes des RPE, participation à des forums métiers...) - (<i>Porteurs de l'action : Animatrices de RPE et Coordonnatrice RPE de la Caf</i>). - Poursuivre les réunions d'information des candidats au métier d'assistant maternel réalisées par la PMI - (<i>Porteur de l'action : PMI</i>). - Favoriser l'accueil sur horaires atypiques. - Mettre en avant l'offre existante des AMAI et des MAM via le site www.monenfant.fr et les RPE- (<i>Porteur de l'action : CAF</i>). - Développer les réunions d'information auprès des parents pour limiter les craintes à faire accueillir leur enfant, y compris les parents sur liste d'attente des accueils collectifs (<i>Porteur de l'action : Animatrices de RPE et Coordonnatrice RPE de la Caf</i>).
Calendrier de réalisation	2021-2026 – Se référer au calendrier défini annuellement par le CDSF.
Moyens humains et financiers	- Professionnels de terrain de la PMI et de la CAF. - Financements de la Branche famille (prestation de service Eaje Psu et aides à l'investissement).
Indicateurs	- Evolution du parc d'accueil du jeune enfant et du taux de couverture par territoires. - Evolution du nombre de places ayant bénéficié d'un programme d'amélioration et des montants de financement.

Domaine 1	Petite Enfance
Axe de progrès 1.1.	Maintenir et/ou développer les modes d'accueil du jeune enfant en fonction des besoins sur les différents territoires notamment sur les zones rurales
Objectif 1.1.2.	Développer et accompagner les Relais petite enfance (RPE) dans l'évolution de leurs missions
Liens / contrats / plans / schémas...	▪ CPOG CAF : Engagement 2 : Soutenir l'accueil individuel en poursuivant le maillage territorial des Ram... (objectifs 1.2.5 et 1.2.6).
Territoires prioritaires	33% de communes non couvertes : Hauts Cantons de Cerdagne/Capcir, Haut-Vallespir et certaines communes hors gestion communautaire notamment sur le territoire de Perpignan-Méditerranée - Métropole.
Pilote(s) et partenaire(s) associé(s)	Pilote : Caisse d'allocations familiales (CAF). Partenaires associés : collectivités locales, Relais Petite Enfance (RPE), Institut régional du travail social (IRTS)
Contexte	<u>Etat de l'offre sur le territoire</u> ▪ Comme au niveau national, l'accueil individuel constitue la principale possibilité d'accueil sur les Pyrénées Orientales (49,7%, soit 3 362 places d'accueil). Cette offre représente parfois la seule possibilité quand les besoins diffus d'un territoire ne permettent pas une offre collective de proximité. ▪ Agréés par le Conseil d'Administration de la Caf, les RPE assurent une mission d'information globale sur l'ensemble des modes d'accueil et accompagnent familles et professionnels pour les démarches employeur/employé. Ils organisent aussi des ateliers éducatifs pour les enfants accueillis par les assistants maternels ou employés de maison, soutiennent les professionnels de l'accueil individuel dans l'amélioration de la qualité de leur offre (réunions thématiques, accompagnement à la formation, ...). ▪ Le rôle des RPE est donc essentiel sur l'ensemble des territoires, avec un objectif de couverture à 100% (actuellement de 83% pour les enfants âgés de moins de 6 ans, via 22 services). ▪ Pour optimiser leur qualité, certains RPE peuvent nécessiter une augmentation du temps de travail de leur animateur ▪ L'ensemble des services RPE bénéficient d'un accompagnement par la coordonnatrice Caf. Une évolution des missions des RPE est annoncée à court terme pour améliorer l'offre globale aux usagers, mais son contenu n'est pas encore connu.
Plan d'actions	▪ Développer les services sur les territoires non couverts (<i>Porteurs de l'action : CAF</i>) - o Déterminer les secteurs prioritaires sur le territoire de Perpignan Méditerranée Métropole et les hauts cantons. - o Accompagner les collectivités non équipées à la création, au développement ou à la mutualisation de service RPE. ▪ Favoriser le développement des actions de soutien à la parentalité dans le cadre des RPE (<i>Porteurs de l'action : CAF</i>).
Calendrier de réalisation	2021-2026 – Se référer au calendrier défini annuellement par le CDSF.
Moyens humains et financiers	▪ Professionnels de terrain de la Caf et des organismes de formation. ▪ Financements de la Branche famille (prestation de service RPE et aides à l'investissement).

Indicateurs	▪ Taux de couverture RPE par territoires. ▪ Nombre d'assistants maternels en activité pour 1 ETP animateur RPE ▪ Progression de la mise en œuvre des nouvelles missions du référentiel RPE à compter de 2022.
--------------------	---

Domaine 1	Petite Enfance
Axe de progrès 1.2.	Développer la qualité d'accueil des services, notamment par l'amélioration des projets des structures, la formation et la valorisation des métiers.
Objectif 1.2.1.	Mobiliser les acteurs de la petite enfance sur le développement des projets éducatifs du jeune enfant
Liens / contrats / plans / schémas...	▪ Réforme des modes d'accueil publiée par le Gouvernement en novembre 2020. ▪ Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant publiée par le Ministère de la santé en mai 2017 et actualisée par arrêté du 23 septembre 2021 portant création d'une charte nationale pour l'accueil du jeune enfant ▪ Cpog Caf - Objectif 1.4.1. - Soutenir l'amélioration de la qualité de l'accueil des Etablissements d'accueil du jeune enfant.
Territoires prioritaires	Ensemble du département.
Pilote(s) et partenaire(s) associé(s)	Pilotes : service de la Protection maternelle infantile (PMI) du Conseil départemental et Education Nationale. Partenaires associés : membres du comité de pilotage créé par la mission maternelle de l'Education Nationale 66 (CSDSJESS, FDE, PMI, CAF via le REAAP, IRTS, Ligue de l'enseignement, Francas, Fédération des foyers ruraux, Pôle de ressources, Association Mireille B. CNFPT, centre de formation, IDEA, Coordo action parentalité, réseau enfance d'ado 66), porteurs de projet, gestionnaires et responsables de structures d'accueil du jeune enfant, coordonnateurs, enseignants de maternelle Education nationale.
Contexte	<u>Etat de l'offre sur le territoire</u> ▪ Une qualité des projets pédagogiques dans les structures d'accueil et de l'accueil général reconnue par les professionnels ▪ Une prise en compte effective des enjeux de mixité sociale et d'inclusion (enfants en situation de handicap, etc.) dans les projets des structures d'accueil ▪ Des projets éducatifs de territoire formalisés sur 26 territoires (communes ou EPCI) du département ▪ Une volonté de renforcer le volet éducatif des projets de structures existants, et de développer des projets éducatifs du jeune enfant en lien avec les acteurs de la petite enfance : la question des projets éducatifs relève de la PMI pour ce qui est de l'accueil des jeunes enfants, et de l'Education Nationale concernant la scolarisation ▪ Un comité de pilotage constitué à l'initiative de la mission maternelle de la DSDEN (CSDSJESS, FDE, PMI, CAF via le REAAP, IRTS, Ligue de l'enseignement, Francas, Fédération des foyers ruraux, Pôle de ressources, Association Mireille B. CNFPT, centre de formation, IDEA, Coordo action parentalité, réseau enfance d'ado 66), qui coordonne notamment : - o Les « mercredis de la petite enfance » programmés d'octobre à juin (conférences / ateliers / etc.) pour renforcer l'interconnaissance des professionnels autour de situations concrètes et créer une culture commune autour du jeune enfant. Tous les acteurs seront invités (parmi lesquels : professionnels et/ou gestionnaires de structures petite enfance ; représentants des collectivités ; etc.). - o Les « temps forts transition maternelle » pour les enseignants vers l'école ?? - o Des « lieux d'expérimentation » (6 dans le département) pour créer une culture commune autour du jeune enfant en favorisant l'échange de pratiques entre professionnels (enseignants, EJE, etc.)

Plan d'actions	▪ Ouvrir d'autres lieux d'expérimentation de la mission maternelle (actuellement 6 dans le département) (<i>Porteurs de l'action : Mission maternelle de l'Education Nationale</i>). ▪ Mettre à jour le Document départemental sur l'accueil de l'enfant de 2 à 6 ans sur les différents temps de sa journée à destination des professionnels et l'élargir (<i>Porteurs de l'action : Mission maternelle de l'Education Nationale</i>) : - o Intégrer les questions d'inclusivité. - o Elargir la tranche d'âge concernée aux 0-6 ans, et pas seulement aux 2-6 ans. ▪ Elargir le comité de pilotage de la Mission maternelle de l'Education Nationale pour intégrer des représentants d'assistants maternels et des représentants de collectivités territoriales (<i>Porteurs de l'action : Mission maternelle de l'Education Nationale</i>).
Calendrier de réalisation	2021-2026 – Se référer au calendrier défini annuellement par le CDSF.
Moyens humains et financiers	▪ Professionnels de terrain de la PMI et de l'Education Nationale. ▪ Financements éventuels de la Branche famille.
Indicateurs	▪ Nombre et types d'actions menées par la Mission maternelle de l'Education Nationale.

Domaine 1	Petite Enfance
Axe de progrès 1.2.	Développer la qualité d'accueil des services, notamment par l'amélioration des projets des structures, la formation et la valorisation des métiers.
Objectif 1.2.2.	Développer les actions de formation des professionnels de la petite enfance
Liens / contrats / plans / schémas...	- Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (mesure n°3). - Plan de formation des professionnels de la petite enfance publié par le Gouvernement en mai 2021. - Loi ASAP.
Territoires prioritaires	Ensemble du département.
Pilote(s) et partenaire(s) associé(s)	Pilotes : service de la Protection maternelle infantile (PMI) du Conseil départemental – Education nationale Partenaires associés : porteurs de projet, gestionnaires, responsables de structures d'accueil du jeune enfant, coordonnateurs, enseignants de maternelle, CNFPT, IRTS.
Contexte	Etat de l'offre sur les territoires : - La formation des professionnels est assurée par divers acteurs : la PMI (pour la formation initiale des assistants maternels) et l'Education Nationale (pour la formation des enseignants). - Au niveau territorial, le Commissaire à la lutte contre la pauvreté pilote le déploiement du plan de formation des professionnels de la petite enfance (mai 2021), une des mesures phares de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté - Les professionnels rencontrés soulignent les besoins de formation importants des professionnels de la petite enfance, malgré des offres déjà déployées. - Une licence professionnelle petite enfance (LPPE) à l'antenne Perpignan de la fac de Montpellier Etat des lieux de l'offre - Des offres de formation portées par plusieurs acteurs du département : pôle Hand'Avant, IRTS, Education nationale dans le cadre d'une formation innovante en partenariat avec la mairie de Perpignan, pour les enseignants de maternelle (notamment enseignants et ATSEM de la CE de Perpignan), Faculté de l'Education (LPPE). - Un appel à projets a été lancé le 8 octobre 2021 par la DREETS Occitanie (Pôle Cohésion Sociale, Formation et Certification - Unité inclusion sociale et lutte contre la pauvreté). Celui-ci vise à : - Poursuivre les objectifs du plan de formation des professionnels de la petite enfance (notamment dans le contexte de la réforme des modes d'accueil) - Soutenir la formation continue des professionnels de la petite enfance - Innover dans les projets pédagogiques et modes d'accueil des enfants issus des familles défavorisées. - Depuis 2018, le comité de pilotage des formations Petite Enfance créé à l'initiative de la DSDEN 66 (mission maternelle) s'est donné comme mission, de développer une culture commune sur les besoins de l'enfant pour tous les acteurs de la petite enfance (0-6 ans). L'objectif est d'améliorer la complémentarité des acteurs et la continuité éducative tant dans le parcours de l'enfant que sur sa journée en s'appuyant en particulier sur la formation des professionnels (animateurs, enseignants, ATSEM, AVS/AESH, personnels de la PMI, de la protection de l'Enfance, éducateurs de jeunes enfants, éducateurs spécialisés, etc.). Un cycle de conférences et d'ateliers en distanciel est proposé aux professionnels de l'enfance à raison de 6 demi-journées le mercredi matin, du 13 octobre 2021 au 15 juin 2022.
	Renforcer la communication sur les actions de formation proposées par le pôle Hand'Avant ou par l'IRTS (<i>Porteurs de l'action : Hand'Avant 66 et IRTS</i>).

	▪ Développer les formations et projets partenariaux et territoriaux proposés par l'IRTS, notamment sur les volets formation des animateurs de RPE (dans la formation initiale mais aussi dans la formation continue) (<i>Porteurs de l'action : IRTS</i>). ▪ Développer des formations dédiées sur le volet micro-crèches, via le réseau des micro-crèches (création et accompagnement) (<i>Porteurs de l'action : IRTS</i>).
Calendrier de réalisation	2021-2026 – Se référer au calendrier défini annuellement par le CDSF.
Moyens humains et financiers	▪ Professionnels de terrain de la PMI et de l'Education Nationale. ▪ Financements éventuels de la Branche famille.
Indicateurs	▪ Nombre et types de nouvelles formation engagées.

Domaine 1	Petite Enfance
Axe de progrès 1.2.	Développer la qualité d'accueil des services, notamment par l'amélioration des projets des structures, la formation et la valorisation des métiers.
Objectif 1.2.3.	Accompagner et valoriser le métier d'assistant maternel
Liens / contrats / plans / schémas...	- Plan de formation des professionnels de la petite enfance publié par le Gouvernement en mai 2021 - CPOG CAF – Objectif 1.2.3. Contribuer aux actions menées dans le cadre du Sdsf et pilotées par les partenaires pour promouvoir le métier d'assistant maternel sur les territoires déficitaires, notamment en zones rurales. - Loi ASAP
Territoires prioritaires	Ensemble du département.
Pilote(s) et partenaire(s) associé(s)	Pilote : service de la Protection maternelle infantile (PMI) du Conseil départemental et Caisse d'allocations familiales (CAF) via les RPE. Partenaires associés : relais petite enfance en collaboration avec la coordonnatrice RPE de la Caf, IRTS.
Contexte	<u>Etat de l'offre sur le territoire :</u> - Une offre d'accueil du jeune enfant qui repose essentiellement sur de l'accueil individuel, mais des disparités territoriales dans la répartition de l'offre d'accueil - Un enjeu de renouvellement des AMI (Assistants Maternels Indépendants) lié au vieillissement du corps de métier et aux départs en retraite - Un déficit d'attractivité du métier souligné par les professionnels, lié notamment aux spécificités de la profession (isolement ; difficultés à occuper la totalité des places agréées sur certains territoires ; etc.) - Une nécessité de revalorisation et d'accompagnement de la profession pour assurer le renouvellement des professionnels <i>La PMI a pour mission d'agréer, de suivre et de contrôler les assistants maternels.</i>
Plan d'actions	Accompagner le déploiement de la mission des RPE sur le volet de l'accompagnement des assistants maternels vers la formation continue (en lien avec les nouvelles circulaires à venir) mais aussi dans la valorisation du métier et la valorisation du parent, etc. (<i>Porteurs de l'action : CAF</i>). Déployer une réflexion sur la valorisation et l'accompagnement des assistants maternels à intégrer dans les modules 1 et 2 de formation des assistants maternels dans le cadre du prochain marché public en 2023 (contenu de la formation fixé par décret), en travaillant à l'association des assistants maternels dans ces projets (<i>Porteurs de l'action : PMI, coordinatrice RPE de la CAF ; partenaires associés : IRTS</i>). Faire connaître le métier d'assistant maternel aux familles suivies dans le cadre de la Protection Maternelle et Infantile (visites à domicile ; consultation de nourrissons ; etc.) (<i>Porteur de l'action : PMI</i>). Mener des actions de communication visant à faire connaître le métier d'assistant maternel sur les territoires dépourvus et ceux risquant de l'être à court ou moyen terme au regard de l'âge des professionnels actuellement agréés, sous réserve de pouvoir mobiliser du temps et des agents sur ces territoires (<i>Porteur de l'action : PMI</i>).
Calendrier de réalisation	2021-2026 – Se référer au calendrier défini annuellement par le CDSF.
Moyens humains et financiers	Professionnels de terrain de la PMI

	▪ animateurs de RPE ▪ financements éventuels de la Branche famille
Indicateurs	▪ Evolution du déploiement de la mission d'accompagnement des assistants maternels vers la formation continue des RPE. ▪ Nombre d'actions de communication visant à faire connaître le métier d'assistant maternel.

Domaine 1	Petite Enfance
Axe de progrès 1.2.	Développer la qualité d'accueil des services, notamment par l'amélioration des projets des structures, la formation et la valorisation des métiers.
Objectif 1.2.4.	Accompagner la réforme des modes d'accueil.
Liens / contrats / plans / schémas...	▪ Réforme des modes d'accueil publiée par le Gouvernement en novembre 2020. ▪ Séminaire « Premiers pas, développement du jeune enfant et politique publique » diffusé en octobre 2021.
Territoires prioritaires	Ensemble du département.
Pilote(s) et partenaire(s) associé(s)	Pilote : service de la Protection maternelle infantile (PMI) du Conseil départemental. Partenaires associés : UFNAFAAM, RPE, Collectivités.
Contexte	Détail de la réforme des modes d'accueil ▪ Prévue dans le cadre de la loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique (ASAP), la réforme constitue le volet « modes d'accueil » de la démarche des « 1 000 premiers jours », qui entend concentrer l'attention et les moyens sur cette période fondatrice pour l'enfant ▪ Ces textes, issus de concertations et de compromis, prévoient 10 grands axes : - Gouvernance des services aux familles. - Cadres d'exercice du métier d'assistant maternel. - Encadrement de la possibilité d'aide à la prise de médicaments. - Réglementation commune aux différents établissements d'accueil du jeune enfant. - Réglementation des crèches et halte-garderie. - Réglementation des jardins d'enfants. - Règlement des crèches familiales. - Réglementation des accueils saisonniers ou ponctuels. - Réglementation des établissements à gestion parentale. - Expérimentation dans le domaine des services aux familles. ▪ Un travail d'appropriation et de vulgarisation de la réforme est en cours au sein des services du Conseil Départemental.
Plan d'actions	▪ Organiser la transmission des informations sur la réforme auprès de l'ensemble des acteurs pour permettre une prise de connaissance et une appropriation de la réforme (<i>Porteurs de l'action : PMI</i>). - o Acteurs à associer à cette transmission : : professionnels et gestionnaires de la petite enfance (établissements d'accueil de jeunes enfants, assistants maternels, ...), IRTS, centres de formation. - o Cela nécessite une mise en commun des points des différentes institutions.
Calendrier de réalisation	2021-2026 – Se référer au calendrier défini annuellement par le CDSF.
Moyens humains et financiers	▪ Professionnels de la PMI.
Indicateurs	▪ Nombre de réunions ou de démarches de communication réalisées.

Domaine 1.	Petite Enfance
Axe de progrès 1.3.	Améliorer l'accès aux services d'accueil du jeune enfant des publics les plus fragiles, au travers des actions prévues dans le plan pauvreté, notamment le programme des 1 000 jours pour œuvrer en faveur de l'insertion, la prévention précoce, la lutte contre les inégalités...
Objectif 1.3.1.	Déployer et faire connaître les services facilitant l'accueil des enfants de parents en situation d'insertion
Liens / contrats / plans / schémas...	- Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. - Plan de Relance « France relance ». - CPOG Caf – Objectif 1.1.6. Mettre en œuvre des actions visant à faciliter l'accès des parents en démarche d'insertion à un mode d'accueil pour leur enfant.
Territoires prioritaires	Ensemble du département.
Pilote(s) et partenaire(s) associé(s)	Pilotes : Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) - Conseil Départemental (PMI et insertion) et Caisse d'allocations familiales (CAF) Partenaires associés : Préfecture - porteurs de projet et gestionnaires de structures.
Contexte	Contexte sociodémographique - Une population moins diplômée que la moyenne nationale (24,6% contre 30,2%) et une part plus importante de la population sans aucun diplôme ou uniquement avec le certificat d'études (24,0% / 22,3%) - Un taux de chômage plus élevé (19,5%, dont 25,5% sur Perpignan / 13,4% national) et une forte précarité de l'emploi (18,1% de salariés disposant d'un contrat précaire contre 15,5% à l'échelle nationale ; 20,8% de salariés à temps partiel contre 17,6% à l'échelle nationale) - Un niveau de pauvreté des ménages supérieur à la moyenne nationale (20,5% des foyers vivent sous le seuil de pauvreté, contre 14,5% à l'échelle nationale). - Les disparités territoriales sont fortes entre les EPCI voire les communes du département. Etat de l'offre sur le territoire - Tous les EAJE conventionnés avec la Caf affichent une ouverture à toutes situations familiales et la grande majorité d'entre eux (63/71, soit 89%) accueille des enfants de parents bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA). - Le dispositif « crèches à vocation d'insertion professionnelle » favorisant le retour à l'emploi des parents d'enfants de moins de 3 ans par un accompagnement dans une démarche intensive de recherche d'emploi - réalisé par Pôle emploi ou une Mission locale - et permettant, parallèlement, d'obtenir une place en crèche pour une période de 6 à 12 mois, est piloté par les services de l'Etat (commission de labellisation présidée par le Préfet des Pyrénées-Orientales). - Cependant, un seul EAJE (Les petits anges à Perpignan) est - depuis 2017 - labellisé « crèche à vocation d'insertion professionnelle (Avip) », et donc engagé dans une démarche formalisée reposant sur un partenariat contractualisé entre la structure, la famille et le(s) service(s) d'insertion (Conseil Départemental, Mission Locale Jeunes et/ou Pôle Emploi).
Plan d'actions	Relancer un appel à projets « crèches à vocation d'insertion professionnelle (Avip) » et sensibiliser les porteurs de projets des structures (<i>Porteurs de l'action : DDETS, Conseil Départemental et CAF</i>). Faire connaître le dispositif AVIP et l'offre existante auprès des partenaires afin d'en faire des relais auprès des familles (<i>Porteurs de l'action : DDETS, Conseil Départemental et CAF</i>). Relancer un comité de pilotage Avip (<i>Porteur de l'action : DDETS</i>).

	▪ Soutenir financièrement le déploiement de crèches Avip (<i>Porteurs de l'action : DDETS, Conseil Départemental et CAF</i>). ▪ Sensibiliser les collectivités territoriales à l'accueil des enfants de parents en situation d'insertion ○ Inscrire cet objectif dans les conventions territoriales globales (CTG) (<i>Porteur de l'action : Caf</i>).
Calendrier de réalisation	2021-2026 – Se référer au calendrier défini annuellement par le CDSF.
Moyens humains et financiers	▪ Financements de l'Etat, du Département et de la Branche famille. ▪ Professionnels de terrain du CD (PMI et Insertion) et de la Caf.
Indicateurs	▪ Suivi de la part des bénéficiaires du Rsa fréquentant les Eaje Psu. ▪ Evolution du parc d'Eaje labellisés Avip et de leur implantation sur les territoires (nombre et places).

Domaine 1.	Petite Enfance
Axe de progrès 1.3.	Améliorer l'accès aux services d'accueil du jeune enfant des publics les plus fragiles, au travers des actions prévues dans le plan pauvreté, notamment le programme des 1 000 jours pour œuvrer en faveur de l'insertion, la prévention précoce, la lutte contre les inégalités...
Objectif 1.3.2.	Accompagner les familles les plus fragiles à accéder à un mode d'accueil ou à un lieu d'accueil enfant/parent.
Liens / contrats / plans / schémas...	▪ <i>Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.</i> ▪ <i>Plan de Relance « France relance ».</i> ▪ <i>CPOG CAF - Objectif 1.1.7. Impulser des actions facilitant l'accès des familles en situation de pauvreté à un mode d'accueil.</i> ▪ <i>Projet « 1 000 premiers jours de l'enfant » lancé par le Gouvernement en septembre 2020 et instruction ministérielle SGMCAS/2021/74 du 1er avril 2021 pour accompagner les futurs et jeunes parents dans une logique préventive d'investissement sanitaire et social.</i> ▪ <i>Appel à projet territorial commun portant sur les 1 000 premiers jours, organisé par l'ARS et la DREETS d'Occitanie et publié le 18 juin 2021</i>
Territoires prioritaires	Ensemble du département.
Pilote(s) et partenaire(s) associé(s)	Pilotes : Conseil Départemental (PMI et insertion) et Caisse d'allocations familiales (CAF). Partenaires associés : porteurs de projet et gestionnaires de structures.
Contexte	<u>Les besoins recensés par les professionnels sur les territoires</u> ▪ L'accompagnement des familles éloignées des institutions (exemple : accompagner les parents à préparer la séparation en amont de l'accueil de l'enfant ; accompagner certaines familles confrontées à des difficultés administratives ; etc.) ▪ L'amélioration de la communication sur certaines offres d'accueil qui permettrait aussi d'améliorer l'attractivité de certains services en perte de vitesse. ▪ La valorisation des actions mises en œuvre, afin – en mettant en avant les porteurs de projet - de mieux communiquer auprès des familles et des acteurs ne participant pas aux instances du SDSF. <u>L'état de l'offre sur le territoire</u> ▪ Un accueil occasionnel permis dans tous les EAJE PSU et utilisé par nombre de familles (plus de 16% des accueils portent sur moins de 50 heures mensuelles, représentant un faible nombre de ½ journées de présence), mais est moins probable dans les micro-crèches PAJE fonctionnant majoritairement avec des contrats d'accueil régulier. L'accueil occasionnel permet la socialisation des jeunes enfants. ▪ Un accueil d'enfants issus de foyers présentant une fragilité économique effectif : au titre de 2019, 31 EAJE PSU (43% du parc) ont bénéficié du bonus « mixité sociale », qui est fonction des participations financières familiales moyennes perçues par la structure. ▪ Une offre d'accueil individuel qui permet de répondre à différents types de besoins. Par ailleurs, en accueil individuel, les enfants peuvent aussi bénéficier des activités d'éveil et de socialisation proposées par les relais petite enfance (présents sur 67% des communes) dans le cas où leur présence est simultanée avec le programme d'activité.
Plan d'actions	▪ Maintenir l'offre d'accueil occasionnel existante et mener des actions visant son développement là où un déficit est constaté (<i>Porteurs de l'action : CAF et PMI</i>). ▪ Accompagner le déploiement de l'appel à projets lancé en juin 2021 « Développer ou impulser au niveau de la région Occitanie des projets innovants pour les jeunes enfants et

	leurs parents autour de la dynamique des 1000 premiers jours » (<i>Porteurs : DREETS Occitanie, l'ARS Occitanie, le Commissaire à la lutte contre la pauvreté</i>) ▪ Mettre en place de groupes de naissances de proximité en lien avec le « parcours naissance – accompagnement des futurs et jeunes parents » (<i>Porteurs de l'action : CAF</i>). ▪ Elaborer et envoyer un guide à l'attention des parents (<i>Porteurs de l'action : CAF et PMI</i>). ▪ Actions/ journées portes-ouvertes avec un accueil des familles par des puéricultrices, etc. (exemple : journée des nouveaux catalans sur le département). ▪ Renforcer la communication auprès des familles lors de moments clés de leurs parcours (exemple : maternité ; etc.) (<i>Porteurs de l'action : à déterminer</i>).
Calendrier de réalisation	2021-2026 – Se référer au calendrier défini annuellement par le CDSF.
Moyens humains et financiers	▪ Professionnels de terrain de la PMI et de la Caf ▪ Financements de l'Etat, du Département et de la Branche famille
Indicateurs	▪ Nombre de CTG intégrant un axe de réflexion portant sur l'accompagnement des familles et le soutien à la fonction parentale. ▪ Nombre de projets engagés pour accompagner les familles les plus fragiles à accéder à un mode d'accueil ou à un lieu d'accueil enfant/parent. ▪ Effectivité de l'accueil occasionnel au sein des EAJE PSU et des autres modes d'accueil.

Domaine 1	Petite Enfance
Axe de progrès 1.3.	Améliorer l'accès aux services d'accueil du jeune enfant des publics les plus fragiles, au travers des actions prévues dans le plan pauvreté, notamment le programme des 1 000 jours pour œuvrer en faveur de l'insertion, la prévention précoce, la lutte contre les inégalités...
Objectif 1.3.3.	Favoriser la mixité des familles dans les différents modes d'accueil
Liens / contrats / plans / schémas...	▪ CPOG CAF - Objectif 1.1.7. Impulser des actions facilitant l'accès des familles en situation de pauvreté à un mode d'accueil. ▪ Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. ▪ Plan de Relance « France relance ».
Territoires prioritaires	Ensemble du département.
Pilote(s) et partenaire(s) associé(s)	Pilotes : Conseil Départemental (services PMI et Insertion) et Caisse d'allocations familiales (CAF) Partenaires associés : Etat (Préfecture et DDETS), gestionnaires de structures d'accueil du jeune enfant et de RPE.
Contexte	<u>Contexte sociodémographique</u> ▪ Une faible proportion de cadres et de professions intellectuelles supérieures (4,8%) par rapport à la moyenne nationale (9,5%) ▪ Un taux de chômage élevé (19,5%) qui soulève un enjeu d'accès aux droits et aux aides sociales des populations concernées, et pose la question des modes d'accueil ponctuels, permettant aux parents de se rendre à un entretien professionnel, social... ▪ Une part de salariés en temps partiel importante (20,8%), s'expliquant notamment par le recours à l'emploi saisonnier sur certains territoires. Saisonniers ou non, cette catégorie de salariés peut nécessiter un mode d'accueil non permanent pour les jeunes enfants. Par ailleurs, la forte proportion de salariés en contrat précaire pointe un besoin d'accompagnement à l'emploi et aux démarches d'accès aux droits. ▪ Une proportion de foyers avec enfants vivant sous le seuil de pauvreté élevée (39,3% pour les familles monoparentales et 19,5% pour les couples). ▪ Des allocataires de la Caf 66 présentant d'importants facteurs de vulnérabilité (30,5% dépendent à 50% des prestations sociales et 19,9% dépendent à 100% des prestations sociales) <u>Etat de l'offre sur le territoire : la mixité sociale dans l'accueil des jeunes enfants</u> ▪ La généralisation, en EAJE PSU, du barème national de participation proportionnelle aux ressources des foyers et à leur composition (taille de la famille) permettent l'accès de tous, y compris des plus modestes : 45% des enfants accueillis sont issus de familles sous le seuil de pauvreté. Par ailleurs, les EAJE bénéficient depuis 2019 d'un « bonus mixité » pour l'accueil d'enfants vivant dans des familles à bas revenus (43% en ont bénéficié en 2019) ▪ Une absence de tarification en fonction des situations familiales dans tous les autres modes d'accueil mais une prestation compensatoire (« complément mode de garde ») variant selon 3 tranches de ressources ▪ L'existence des dispositifs AJEP et ARPEJE portés par la PMI pour faciliter l'accueil des situations vulnérables au sein des EAJE municipaux de Perpignan ▪ De faibles listes d'attente en structures d'accueil mais un recours à des modes d'accueils informels souligné par les professionnels ▪ Des projets lancés dans le cadre de l'AMI sur 3 territoires de Perpignan : aller-vers les habitants les plus précaires pour les amener à aller vers des structures de garde du JE

	Etat de l'offre sur le territoire : l'accueil d'enfants en situation de handicap ▪ La possibilité d'accueil des enfants en situation de handicap dans tous les EAJE PSU (avec notamment l'existence d'un bonus financier « inclusion handicap » dont bénéficient les EAJE PSU en fonction du nombre d'enfants en situation de handicap accueillis – 29% des EAJE bénéficiaires en 2019) et au domicile de nombreux assistants maternels ▪ Un déficit d'information autour de l'offre existante ▪ Des dispositifs initiés par la PMI (AJEP et ARPEJE) sur Perpignan qui mériteraient d'être développés sur d'autres territoires, et élargis à d'autres gestionnaires sur cette commune.
Plan d'actions	▪ Accompagner les familles vulnérables pour faciliter leur inscription dans un mode d'accueil (<i>Porteurs de l'action : services PMI et Insertion du Conseil Départemental</i>). ▪ Encourager l'accueil effectif d'enfants en situation de handicap dans tous les modes d'accueil, y compris par le versement d'aides financières aux structures et par la continuité du soutien au Pôle de coordination (<i>Porteurs de l'action : Département, SDJES (Etat), Cpam, MSA, et Caf</i>) ▪ Etudier une évolution territoriale des dispositifs AJEP et ARPEJE (<i>Porteurs de l'action : services PMI</i>). ▪ Relancer une action de communication pour faire connaître les modalités de participation en EAJE PSU (<i>Porteur de l'action : Caf</i>). ▪ Envisager la création d'un « label » pour l'accueil des enfants en situation de handicap par les assistants maternels afin de rassurer les familles (<i>Porteur de l'action : à déterminer</i>). ▪ Renforcer la communication sur les projets pédagogiques dans les crèches PSU (où la qualité de services proposés est moins valorisée qu'en micro-crèche PAJE), ce qui pourrait attirer des familles avec des revenus moyens et élevés et donc favoriser la mixité sociale dans les structures (<i>Porteur de l'action : à déterminer</i>).
Calendrier de réalisation	2021-2026 – Se référer au calendrier défini annuellement par le CDSF.
Moyens humains et financiers	▪ Professionnels du CD (PMI et Insertion) et de la Caf. ▪ Financements du Département et de la Branche famille
Indicateurs	▪ Nombre d'EAJE engagés dans les dispositifs AJEP et ARPEJE ▪ Evolution des bonus « mixité sociale » et « inclusion handicap » CAF (taux d'Eaje Psu bénéficiaires et montants versés)

Domaine enfance

Domaine 2	Enfance
Axe de progrès 2.1.	Faciliter la prise en compte d'une démarche de parcours des enfants (3-17 ans)
Objectif 2.1.1.	Organiser sur les territoires la coordination entre les différents acteurs intervenant sur l'éducation des enfants : parents /enseignants /animateurs ALSH
Liens / contrats / plans / schémas...	
Territoires prioritaires	Ensemble du département (possibilité de tester sur un ou plusieurs territoires et d'élargir ensuite).
Pilote(s) et partenaire(s) associé(s)	Pilotes : Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) et Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES). Partenaires associés : Collectivités locales, Caisse d'allocations familiales (CAF), acteurs des loisirs de proximité, les parents, les enseignants.
Contexte	Etat de l'offre sur le territoire ▪ Une dynamique partenariale forte et une volonté de développer les liens entre acteurs (exemple : tiers-temps éducatifs) ▪ Des partenariats multiples et des actions nombreuses ▪ Des coordinations qui existent sur certains volets : ○ Outil de partenariat Hand'avant 66 sur le volet des enfants à besoins particuliers, avec des documents et outils proposés pour les professionnels en ACM ; etc.) ○ Travail partenarial avec les écoles maternelles à Perpignan et la structure du Mas Bresson pour réaliser des temps hors scolaires (activités construites par les enseignants en plein air), travail avec l'ADPEP pour des projets (cuisine par exemple) ; libre cours de l'enfant. ▪ Un enjeu important de coordination entre les acteurs pour définir et maintenir une politique cohérente, complémentaire et territoriale (logique de parcours, etc.) ▪ Une volonté de travailler et co-construire ensemble : favoriser l'interconnaissance ; coordonner les réponses aux besoins ; développer des formations communes et des temps de partage ; etc. Freins identifiés ▪ Une diminution du nombre de PEDT suite au retour à la semaine de 4 jours (26 PEDT en 2020) et une absence de financements des PEDT depuis 2018 soulignée par les acteurs, et qui bloque la continuité de l'action ▪ Des stratégies de déclaration des accueils différenciées selon les communes (exemple : la plupart des accueils sont déclarés, mais certains accueils, notamment sur la tranche d'âge des maternelles, ne sont pas déclarés sur la ville de Perpignan), ce qui complexifie le déploiement d'interventions dans les projets éducatifs périscolaires des ACM (obligatoires lorsque l'accueil est déclaré). Enjeux repérés sur le territoire ▪ Favoriser l'expression des familles via des outils spécifiques pour pouvoir communiquer les besoins des enfants à besoin particulier aux structures d'accueil collectives + recueil de la satisfaction des familles.
Plan d'actions	▪ Développer des temps d'échange parents/animateurs/enseignants sur des thématiques spécifiques (exemple : thématique de la restauration, activités

	sportives) et assurer un mode d'accueil des enfants dont les parents veulent participer, le mardi soir avec la mise en place d'une garderie durant ce temps de réunion (<i>Porteur de l'action : EN</i>) ▪ Mettre en œuvre des formations communes de territoire entre enseignants et animateurs (<i>Porteur de l'action : Education Nationale - SDJES en partenariat avec le CNFPT</i>). La recherche de cofinancements restant un préalable à la mise en œuvre.
Calendrier de réalisation	▪ 2021-2026 – Se référer au calendrier défini annuellement par le CDSF.
Moyens humains et financiers	▪ Agents de l'Education Nationale.
Indicateurs	▪ Evolution du taux de couverture des PEDT ▪ Taux de déclaration des ACM et actualisation des projets éducatifs des ACM ▪ Nombre de formations communes.

Domaine 2	Enfance
Axe de progrès 2.1.	Faciliter la prise en compte d'une démarche de parcours des enfants (3-17 ans)
Objectif 2.1.2.	Organiser des passerelles lors des différentes étapes éducatives de l'enfant : crèche /maternelle /primaire /collège /lycée.
Liens / contrats / plans / schémas...	
Territoires prioritaires	Ensemble du département (possibilité de tester sur un ou plusieurs territoires et d'élargir ensuite).
Pilote(s) et partenaire(s) associé(s)	Pilotes : Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) et Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) Partenaires associés : Collectivités locales (gestionnaires de crèches et de relais petite enfance), Services de la protection maternelle infantile (PMI), Caisse d'allocations familiales (CAF), Parents
Contexte	<u>Les besoins identifiés par les professionnels :</u> ▪ Un enjeu de développement de passerelles dans une logique de parcours entre : les services d'accueil de jeunes enfants et de loisirs afin de faciliter le passage des enfants d'une structure à une autre en dehors du cadre de la préscolarisation des enfants de 2 ans ; ainsi qu'entre école et collège ▪ Un enjeu de ré-appropriation des projets éducatifs de territoire (PEDT), qui devraient être l'élément structurant d'une politique éducative locale rassemblant toute la communauté éducative et favorisant l'implication des parents : cet enjeu est notamment freiné par l'absence de financements. ▪ Un déficit de personnel d'animation, notamment sur les temps périscolaires, mis en lumière par la crise sanitaire : ce constat repose notamment sur des difficultés de recrutement des professionnels liés à une faible attractivité du métier (contrats horaires faiblement rémunérés ; coupures horaires dans la journée ; faible reconnaissance du métier) et entraîne un enjeu de revalorisation des professionnels de l'animation <u>L'état de l'offre sur le territoire :</u> ▪ Des projets expérimentaux pilotés par l'Education Nationale sur le développement de passerelles entre les différentes étapes éducatives. Ces projets expérimentaux visent à favoriser l'échange de regards et de pratiques entre les professionnels : les professionnels se déplacent dans un autre cadre (exemple : les animateurs du périscolaire se déplacent en EAJE, les enseignants et les ATSEM se déplacent également, etc.). ▪ Ces projets visent à harmoniser les pratiques et éviter le cloisonnement.
Plan d'actions	▪ Systématiser le déploiement d'actions passerelles en fin d'année scolaire (accueils du jeune enfant / écoles / collèges) y compris sur le volet « périscolaire » (ALSH / accueils jeunes) en capitalisant sur les actions déjà instaurées par l'EN (entre maternelles et CP et les liens entre CM2 et 6ème) ou autres (ex. temps loirs partagés événementiels sur Céret) - <i>(Porteur de l'action : Education Nationale, PMI).</i>
Calendrier de réalisation	2021-2026 – Se référer au calendrier défini annuellement par le CDSF.
Moyens humains et financiers	▪ Agents de l'Education Nationale.
Indicateurs	▪ Nombre d'actions passerelles par type.

Domaine 2	Enfance
Axe de progrès 2.2.	Mobiliser les acteurs de l'enfance sur le développement des projets éducatifs territoriaux (PEDT), dont le déploiement du plan mercredi.
Objectif 2.2.1.	Mobiliser les acteurs de l'enfance sur le développement des projets éducatifs territoriaux (PEDT) dont le déploiement du plan mercredi.
Liens / contrats / plans / schémas...	▪ Instruction du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse n°2018-139 du 26 novembre 2018 relative à la mise en œuvre du plan mercredi. ▪ Instruction du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports du 12 mai 2021 relative à la relance du Plan mercredi. ▪ CPOG Caf - Objectif 2.1.1. Participer à la mise en place du Plan mercredi, aux côtés des partenaires.
Territoires prioritaires	Ensemble du département.
Pilote(s) et partenaire(s) associé(s)	Pilote : Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES). Partenaires associés : DSDEN, Collectivités locales, CAF, acteurs de terrain, parents.
Contexte	<u>L'état de l'offre sur le territoire</u> ▪ 26 projets éducatifs de territoire (PEDT, à distinguer des PEL) sur le territoire, dont 12 couplés à des Plans Mercredi ○ <i>Les PEDT sont une démarche globale transversale sur toutes tranches d'âges et tous temps de l'enfant (dont école, péri et extra, et autres). Les PEDT peuvent parfois être associés à un Plan Mercredi (portant uniquement sur une journée spécifique du temps périscolaire). Seul le Plan Mercredi ouvre droit à des aides financières.</i> ▪ Les PEDT devraient être l'élément structurant d'une politique éducative locale rassemblant toute la communauté éducative et favorisant l'implication des parents. Faute de moyens financiers, le déploiement des PEDT et la mobilisation des acteurs autour de ces projets restent cependant complexes. <u>Les besoins identifiés</u> ▪ Un manque de sollicitation de certains partenaires de terrain (les Francas ; Hand'avant) au sein des projets éducatifs existants ▪ Un besoin d'harmonisation des différents plans et dispositifs existants (exemple : articulation PEDT / CTG / plan mercredi), les CTG (Caf) ou la démarche « Grandir en milieu rural » (MSA) étant de vrais leviers de centralisation des informations ▪ Un faible partenariat entre les acteurs et l'éducation nationale sur les territoires : difficultés à trouver des moments de concertation avec les enseignants, et également avec les animateurs périscolaires
Plan d'actions	▪ Poursuivre le déploiement et l'actualisation des projets éducatifs de territoire (PEDT) notamment en : ○ Prévoyant leur suivi dans le cadre du groupe technique enfance du SDSF en complémentarité avec le groupe d'appui départemental (Gad) de l'EN, afin de favoriser la coordination départementale des acteurs éducatifs et d'identifier les besoins en termes d'accompagnement sur les territoires. (<i>Porteur de l'action : SDJES</i>). ○ Sensibilisant les collectivités territoriales à l'importance de la mise en œuvre des PEDT et du Plan Mercredi, lors de démarches de développement social local (<i>Porteur de l'action : SDJES et CAF</i>). ○ Accompagnant techniquement et financièrement les projets, notamment dans le cadre de mise en œuvre du plan mercredi (<i>Porteur de l'action : CAF</i>).

- o Se saisissant des projets éducatifs des établissements scolaires sur les aspects de réussite scolaire pour alimenter et mettre à jour éventuellement les PEDT. *(Porteur de l'action : DSDEN).*
- o S'articulant avec les dispositifs CTG conclus notamment entre les collectivités territoriales avec la compétence enfance et la Caf pour favoriser les coordinations et coopérations locales *(Porteur de l'action : Caf/SDJES).*
- **Accompagner méthodologiquement le déploiement et la mise à jour des PEDT en veillant notamment :** *(Porteur de l'action : instance SDSF de suivi des PEDT – cf.supra).*
 - o A partir des besoins et enjeux du terrain en recueillant la parole des animateurs, parents, enseignants, et des conseils des jeunes
 - o A la création de temps de partagés entre acteurs du territoire pour coordonner les actions
 - o Assurer le suivi du PEDT au fil de l'eau.
 - o Sensibiliser les collectivités territoriales ayant la compétence enfance à l'importance de la mise en œuvre de passerelles inter-structures accueillant des enfants/adolescents, notamment dans le cadre des projets éducatifs de territoire (PEDT), des conventions territoriales globales (CTG) ou en s'appuyant sur les conseils de jeunes pour animer ces passerelles entre les âges.
- **Avoir un regard privilégié, lors de l'élaboration des projets éducatifs de territoire (PEDT), sur l'accès de tous les enfants aux accueils de loisirs et aux vacances :** qualité de l'offre /périodes d'ouverture /horaires /tarifs adaptés aux ressources des familles /mobilité /programmes d'activité spécifiques aux différentes tranches d'âges... *(Porteur de l'action : SDJES),* en veillant notamment à :
 - o L'adaptation de la tarification (harmonisation, diversification) pour favoriser l'accès à l'accueil de loisirs.
 - o L'ouverture sur toute la période des vacances d'été (2^{ème} quinzaine d'août), tout en adaptant l'offre (pas uniquement des séjours).
 - o La mutualisation des services sur le territoire communautaire pour les Epci mais également l'accès aux services d'accueil ados en fonction des bassins de vie (faciliter l'accès des enfants (y compris à besoin particulier) à des services autres que la commune de résidence (problématique de tarifs plus élevés, cas de la tarification à la journée qui laisse peu de place aux modalités d'accueil de l'enfant à besoin particulier)).
 - o Le développement d'actions pour encourager la fréquentation des accueils ados et améliorer leur qualité : passerelles entre accueils enfants et accueils ados (temps partagés à prévoir dans le projet de la structure), aller vers les enfants ou les jeunes pour les inciter à fréquenter les accueils de loisirs (notamment espace jeunes).
 - o L'amélioration de l'offre de loisirs pour les 3/6 ans.
 - o L'égalité de traitement en matière d'accès aux services d'accueil de loisirs à l'échelle du département (tarif, mobilité...).
- **Développer un groupe d'échanges de bonnes pratiques** entre PEDT pour mutualiser et favoriser l'interconnaissance en s'appuyant sur les bilans des PEDT et des projets de territoires (ABS, CTG.) Notamment développer les échanges entre pairs (en associant les élus) sur le volet éducatif pour faciliter le partage de pratiques *(Porteur de l'action : instance SDSF de suivi des PEDT)*

	▪ Encourager le développement de temps partagés durant l'année entre le scolaire et le périscolaire ou l'extrascolaire (cf. supra) (<i>Porteur de l'action : DSDEN</i>)
Calendrier de réalisation	2021-2026 – Se référer au calendrier défini annuellement par le CDSF.
Moyens humains et financiers	▪ Agents de la SDJES.
Indicateurs	▪ Taux de couverture des Pedt

Domaine 2	Enfance
Axe de progrès 2.3.	Développer des actions et des dispositifs d'accompagnement scolaire visant à prévenir le décrochage
Objectif 2.3.1.	Développer des actions et des dispositifs d'accompagnement scolaire visant à prévenir le décrochage
Liens / contrats / plans / schémas...	
Territoires prioritaires	Ensemble du département.
Pilote(s) et partenaire(s) associé(s)	Pilote : Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN). Partenaires associés : Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES), animateurs et directeurs de centres de loisirs, enseignants et directeurs d'école, les parents, les associations des maires et réseaux d'élus, le CNFPT
Contexte	<u>Les besoins repérés par les professionnels</u> ▪ Un besoin d'accompagnement à la scolarité renforcé par le manque de lien entre le monde scolaire et les familles, mais une difficulté à déployer les CLAS du fait d'un manque de souplesse des réglementations ▪ Un phénomène de décrochage dans l'éducation des enfants, en lien avec le décrochage scolaire (renforcé par la crise sanitaire), notamment lié à un manque de relations entre les enfants, l'école et les parents. ▪ Un besoin de renforcer l'accompagnement des familles autour du scolaire, notamment pour les familles les plus précaires, mis en exergue par la crise sanitaire. ▪ Une situation de décrochage scolaire des 15-17 ans plus marquée qu'à l'échelle nationale, avec des disparités territoriales et un enjeu de développement des dispositifs d'accompagnement à la scolarité (CLAS...), notamment à destination des 15/17 ans. ▪ Des difficultés de recrutement des professionnels liés à des enjeux de formation, d'accompagnement des animateurs et à une précarisation de la profession <u>L'état de l'offre sur le territoire</u> ▪ Des initiatives innovantes développées à l'échelle des territoires (exemple : opération « SOS Soutien scolaire » lancée par la ville de Perpignan par le biais du Dispositif de Réussite Educative (DRE), permettant l'embauche de services civiques étudiants pour du soutien scolaire / soutien scolaire déployé à travers des tablettes numériques), peu connues et qui pourraient être déployées
Plan d'actions	▪ Recenser, faire connaître et valoriser les initiatives locales d'aide aux devoirs à la fois auprès des familles, auprès des enseignants et auprès de l'ensemble des acteurs et institutions en : ○ S'appuyant sur les initiatives existantes (groupes de parents ou « devoirs faits » par exemple) (<i>Porteur de l'action : SDJES ET DSDEN</i>). ○ Réfléchissant au développement d'un réseau de coordination sur le volet du soutien scolaire (<i>Porteur de l'action : DSDEN</i>) ▪ Améliorer le fonctionnement des classes et dispositifs relais sur le département (formation des enseignants référents, convention avec la PJJ concernant le collège St Exupéry) (<i>Porteur de l'action : DSDEN</i>) ▪ Donner du sens au parcours scolaire pour éviter le décrochage, en favorisant les liens Ecole / Entreprises

	Travailler à une gestion plus réactive de l'absentéisme (repérage précoce, protocole d'accompagnement) (Porteur de l'action : DSDEN)
Calendrier de réalisation	2021-2026 – Se référer au calendrier défini annuellement par le CDSF.
Moyens humains et financiers	Agents de l'Education Nationale.
Indicateurs	Evolution du décrochage scolaire.

Domaine 2	Enfance
Axe de progrès 2.4.	Améliorer l'accès et la qualité des services d'accueil d'enfants, notamment pour les publics les plus fragiles.
Objectif 2.4.1.	Soutenir l'accueil des enfants en situation de handicap : école, Alsh, ...
Liens / contrats / plans / schémas...	- Plans Handicap lancés par le Gouvernement en 2017 et décembre 2019 - CPOG Caf - Objectif 2.1.3. Favoriser l'inclusion et la socialisation des enfants en situation de handicap bénéficiaires de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh) : soutien au pôle ressources Hand'avant et aux gestionnaires.
Territoires prioritaires	Ensemble du département
Pilote(s) et partenaire(s) associé(s)	Pilotes : Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) – Caisse d'allocations familiales (CAF) Partenaires associés : pôle de coordination Hand'avant 66, Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES), service de Protection maternelle et infantile (PMI) du Conseil départemental, collectivités locales, Mutualité sociale agricole, Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)
Contexte	Contexte sociodémographique - Un « taux de pénétration » de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) supérieur sur le territoire (19,7) à la moyenne nationale (17,3). Etat de l'offre existante et enjeux identifiés par les professionnels Un pôle ressources départemental cofinancé en multi-partenariat pour faciliter l'accueil des enfants en situation de handicap dans les établissements d'accueil de jeunes enfants et de loisirs, périscolaires et extrascolaires, et qui enregistre une forte activité (2020 : 135 demandes de familles, dont 27 moins de 5 ans ; 138 enfants, dont 30 moins de 5 ans accueillis en structure collective ; soutien technique en direction de 136 structures (9 EAJE) ; sensibilisation de 150 professionnels en formation initiale ou continue) Un engagement de plus de la moitié des gestionnaires d'Accueils Collectifs de Mineurs avec le Pôle Hand'avant 66 pour impulser une dynamique inclusive (accompagnement de 127 services en 2020). - Une qualité des projets pédagogiques avec la prise en compte des enfants en situations de handicap - Une volonté d'inclusion des enfants en situation de handicap par les équipes mais des enjeux de formation - Un besoin d'assurer la complémentarité d'accompagnement sur tous les temps (scolaire, périscolaire notamment) Alors que l'enquête menée auprès des familles en 2018 a pointé les difficultés des parents d'enfants en situation de handicap, le principal enjeu consiste à créer les conditions permettant d'étudier les solutions adaptées aux besoins des familles confrontées au handicap, et de leur proposer une offre la mieux adaptée possible et un accueil prioritaire des enfants à besoins particuliers (handicap, troubles du développement, maladies chroniques...)
Plan d'actions	Poursuivre le partenariat collectivités locales et/ou gestionnaires d'accueil de loisirs /hand'avant 66 pour favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap et leur suivi (<i>Porteur de l'action : hand'avant 66</i>).

	- o Renforcer l'offre de services d'hand'avant 66 (en personnel) afin de mieux couvrir les territoires et être en mesure de répondre aux besoins (<i>Porteurs de l'action : Partenaires financeurs du pôle de coordination Hand'avant 66</i>). - o Favoriser la complémentarité des temps d'accueil pour tendre vers un temps d'accueil satisfaisant pour les familles avec enfants à besoins particulier leur permettant de concilier vie familiale et vie professionnelle (projet d'accueil mixte) (<i>Porteur de l'action : hand'avant 66 pour les loisirs et Education Nationale sur les temps scolaires</i>). ▪ Encourager l'accueil d'enfants en situation de handicap dans les écoles et ALSH - o Soutenir les projets de développement de l'accueil des enfants en situation de handicap dans les ALSH par un accompagnement financier aux gestionnaires (<i>Porteur l'action : Caf</i>). - o Développer les rencontres des équipes éducatives pour traiter des situations des enfants (les enseignants, les équipes des ALSH péri ou extra) (<i>Porteur de l'action : DSDEN</i>). - o Sensibiliser les collectivités locales pour développer la formation continue des personnels (sessions courtes) pour favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap dans le cadre des conventions de partenariat avec les collectivités locales (<i>Porteur de l'action : Hand'avant 66</i>).
Calendrier de réalisation	2021-2026
Moyens humains et financiers	▪ Agents CAF thématiques et chargés du développement territorial. ▪ Appel à projets CAF.
Indicateurs	▪ Evolution du taux de couverture territorial du pôle de coordination handicap. ▪ Evolution du taux de collectivité ayant contractualisé un partenariat avec le pôle de coordination handicap.

Domaine 2	Enfance
Axe de progrès 2.4.	Améliorer l'accès et la qualité des services d'accueil d'enfants, notamment pour les publics les plus fragiles.
Objectif 2.4.2.	Favoriser l'accès de tous les enfants au sein des accueils de loisirs et aux vacances : qualité de l'offre/périodes d'ouverture/ horaires/ tarifs adaptés aux ressources des familles/ mobilité.
Liens / contrats / plans / schémas...	▪ CPOG Caf – Objectif 2.1.5. Soutenir les actions de développement de la qualité des accueils de loisirs en fonction des possibilités budgétaires... ▪ Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté lancée par le Gouvernement en 2020 (Engagement n°1 : L'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté - Engagement n°2 : Garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants).
Territoires prioritaires	Ensemble du département.
Pilote(s) et partenaire(s) associé(s)	Pilotes : Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) et Caisse d'allocations familiales (CAF) Partenaires associés : service de Protection maternelle et infantile (PMI) du Conseil départemental, Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN), collectivités locales
Contexte	<u>Les enjeux identifiés par les professionnels autour des accueils de loisirs</u> ▪ Un manque d'accessibilité financière : la tarification de l'offre d'accueil de loisirs n'apparaît pas suffisamment adaptée pour répondre à la diversité des situations des familles (des tarifications très adaptées relèvent d'une volonté politique car les éventuelles baisses de tarif ne sont pas compensées par une augmentation de la prestation de service Caf comme c'est le cas pour la petite enfance). Une réflexion globale à l'échelle du département n'a pas eu d'effet mais l'action mériterait d'être reprise pour renforcer l'accessibilité financière de tous les ACM, peut-être en lien avec les besoins de rénovation de certains équipements vieillissants ▪ Une accessibilité géographique de l'offre : une problématique autour de la mobilité et de l'accès à l'offre existante a été souligné, malgré les bonnes pratiques mises en œuvre dans certains territoires (système de ramassage des enfants, etc.) ▪ Le recrutement et la formation des professionnels de l'animation : le manque de reconnaissance des métiers de l'animation (enjeux de formations, niveau de rémunération bas, etc.) conduit à des difficultés de recrutement. ▪ Un déficit d'offre ciblée sur certains publics : ○ Un besoin de renforcer les actions auprès de la tranche d'âge 3-6 ans, tranche d'âge « entre-deux » à laquelle peu d'actions et de politiques sont dédiées. ○ Peu de réflexions engagées autour de la continuité de l'accueil extrascolaire pendant les vacances d'été malgré des besoins repérés en août ○ Des actions pour les adolescents insuffisantes, notamment par manque d'associations dédiées, autres que celles d'éducation populaire. Malgré un bon maillage territorial, les espaces jeunes sont parfois en perte de vitesse en raison du décalage pouvant exister entre les découpages administratifs et « territoires de vie » des jeunes (ex. proche du lycée et non pas forcément sur sa commune de résidence. <i>Une aide financière spécifique sera mise en œuvre fin 2021 par la Branche famille pour les accueils de loisirs ouverts de 18 à 20h afin d'accueillir plus tardivement les enfants/adolescents dont les parents travaillent sur des horaires étendus en fin de</i>

	<i>journée en période scolaire.</i> Les enjeux identifiés par les professionnels autour des périodes de vacances ▪ Une baisse régulière des inscriptions d'enfants pour des séjours-vacances, notamment du fait de la proximité de la mer et de la montagne, lieux facilement accessibles sur la journée et dont l'accès est facilité par les tarifs modestes des transports en commun (bus à 1€). ▪ Une communication à développer sur les offres autour des départs en vacances des enfants et des aides spécifiques et une insuffisance d'actions facilitant ces départs, ▪ Un enjeu de sensibilisation des familles sur l'intérêt du départ pour les enfants
Plan d'actions	▪ Encourager les collectivités locales gestionnaires de services à améliorer la qualité globale de l'accueil de loisirs des enfants, notamment dans le cadre de l'élaboration des projets éducatif territorial (PEDT), en articulation avec les conventions territoriales globales (CTG) et les projets de territoire (<i>Porteurs de l'action : SDJES (PEDT) et CAF (CTG)</i>). ▪ Déterminer les territoires susceptibles de développer des services en faveur des adolescents et relevant du droit à la « prestation de service jeunes » (<i>Porteur de l'action : CAF</i>). ▪ Développer un observatoire concernant les accueils de loisirs permettant de mieux connaître les attentes des familles, les modalités d'organisation, la qualité du service... (exemple : Perpignan ; Les Francas). ○ Engager une réflexion ville de Perpignan, Francas (http://www.ovlej.fr/) et Caf sur la mise en place d'un observatoire (<i>Porteurs de l'action : Ville de Perpignan, les Francas, CAF, SDJES</i>). ▪ Accentuer la communication en direction des familles et des professionnels médico-sociaux concernant les modalités relatives aux séjours vacances des enfants et l'intérêt de leur participation : ○ Promouvoir les séjours vacances enfants, dont des aides spécifiques pour les plus modestes (<i>Porteur de l'action : CAF</i>). ○ Promouvoir le dispositifs vacances apprenantes (<i>Porteur de l'action : SDJES</i>). ▪ Encourager les formations communes personnels de l'éducation nationale /personnels de l'animation et s'appuyant sur les expériences réussies dans le domaine de la petite enfance (<i>Porteur de l'action : DSDEN</i>).
Calendrier de réalisation	2022-2026
Moyens humains et financiers	▪ Agents CAF thématiques et chargés du développement territorial. ▪ Appel à projets CAF.
Indicateurs	▪ Evolution du nombre de services « PS jeunes » ▪ Mise en œuvre d'un observatoire ALSH dans le cadre du SDSF. ▪ Evolution du nombre de séjours vacances enfants dans le cadre du dispositif VACAF. ▪ Evolution du nombre de séjours vacances apprenantes. ▪ Nombre de formations communes enseignants/animateurs

Domaine 2	Enfance
Axe de progrès 2.4.	Améliorer l'accès et la qualité des services d'accueil d'enfants, notamment pour les publics les plus fragiles.
Objectif 2.4.3.	Maintenir et/ou développer les Alsh en fonction des besoins sur les différents territoires (évolution des garderies non déclarées, modernisation des Alsh existants...)
Liens / contrats / plans / schémas...	▪ <u>CPOG Caf</u> : AXE 1. Fiche thématique 2 : Engagement 1 : Action 4 : Aider les gestionnaires à maintenir l'offre existante en accueil de loisirs et soutenir le développement des services en fonction des possibilités budgétaires. AXE 1. Fiche thématique 3 : Engagement 1 : Action 1 : Aider les gestionnaires à maintenir l'offre existante en accueil de loisirs adolescents et soutenir le développement des services en fonction des possibilités budgétaires.
Territoires prioritaires	Ensemble du département.
Pilote(s) et partenaire(s) associé(s)	Pilotes : Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) et Caisse d'allocations familiales (CAF) Partenaires associés : Collectivités locales, fédérations d'éducation populaires et associations locales de loisirs
Contexte	<u>Contexte sociodémographique</u> ▪ Une proportion d'enfants dans le département légèrement plus faible que les moyennes nationales, et une évolution hétérogène en fonction des EPCI <u>Les enjeux repérés en matière d'accessibilité géographique de l'offre</u> ▪ Une offre en accueils de loisirs périscolaire et extrascolaire inégale. ▪ Une problématique autour de la mobilité et l'accès à l'offre existante, malgré les bonnes pratiques mises en œuvre dans certains territoires (système de ramassage, etc.) ▪ Des actions à développer pour les adolescents, car, malgré un bon maillage territorial, les espaces jeunes sont parfois en perte de vitesse et un décalage peut exister entre les découpages administratifs permettant au jeune habitant la commune de fréquenter un espace et les « territoires de vie » des jeunes qui peuvent être différents (ex. lycée et non commune de résidence) <u>Les enjeux repérés en matière d'accessibilité financière de l'offre</u> ▪ Un maillage satisfaisant concernant les accueils de loisirs des enfants (5-10 ans), mais une hétérogénéité des tarifications nécessitant une relance de la réflexion pour une meilleure homogénéité des tarifs et une meilleure adaptation à la diversité des situations financières familiales <u>Les enjeux repérés en matière d'amélioration qualitative de l'offre</u> ▪ Un besoin de renforcer les actions auprès de la tranche d'âge 3-6 ans, tranche d'âge « entre-deux » à laquelle peu d'actions et de politiques sont dédiées ▪ Un manque de reconnaissance des métiers de l'animation (enjeux de formations, niveau de rémunération bas, etc.) qui conduit à des difficultés de recrutement. <u>Les enjeux repérés en matière de partenariat</u> ▪ Des bonnes pratiques identifiées : dynamique partenariale, volonté de développer les liens entre acteurs, et engagement de plus de la moitié des gestionnaires d'Accueils Collectifs de Mineurs avec le Pôle Hand'avant 66 pour impulser une dynamique inclusive.

	Des partenariats multiples, et de nombreuses actions nombreuses mais un fort besoin de coordination entre acteurs pour définir et maintenir une politique cohérente, complémentaire et territoriale (cf. fiche 2.1.1.).
Plan d'actions	Etablir un recensement des Alsh nécessitant des travaux ou d'autres types d'amélioration qualitative pour maintenir leur offre (<i>Porteur de l'action : SDJES</i>). Accompagner techniquement et financièrement (en fonction des possibilités budgétaires) les porteurs de projets pour la création, l'extension ou la rénovation d'ALSH qui sont identifiés par les partenaires ou dans le cadre des conventions territoriales globales avec les collectivités, notamment dans le cadre de l'élaboration des CTG avec les collectivités locales (<i>Porteur de l'action : CAF</i>). - Sensibiliser les gestionnaires d'ALSH à l'importance de mettre à disposition des locaux autres que les établissements scolaires pour l'accueil de loisirs des enfants. Relancer une campagne de communication visant une meilleure équité des conditions tarifaires des ALSH (<i>Porteur de l'action : CAF</i>). Accompagner l'amélioration de l'offre de loisirs pour les 3/6 ans (<i>Porteur de l'action : PMI et SDJES</i>). Accompagner une meilleure adaptation de l'offre de loisirs pour les adolescents (<i>Porteur de l'action : SDJES</i>). Poursuivre l'accompagnement autour des métiers de l'animation et leur valorisation (<i>Porteur de l'action : SDJES</i>).
Calendrier de réalisation	2023-2026
Moyens humains et financiers	- Agents CAF thématiques et chargés du développement territorial. - Appel à projets CAF.
Indicateurs	- Evolution du nombre d'ALSH par type (périscolaire, extrascolaire, adolescent). - Nombre de projet de modernisation d'ALSH.

Domaine jeunesse

Domaine 3.	La jeunesse (18-25 ans)
Axe de progrès 3.1.	Développer sur les territoires non couverts des services d'accueil, d'information et d'accompagnement des jeunes : points d'information jeunes, point d'accueil écoute jeunes...
Objectif 3.1.1.	Développer le réseau Information Jeunesse, notamment sur les territoires non couverts
Liens / contrats / plans / schémas...	▪ Loi « Égalité et Citoyenneté » - article 54. ▪ Décret n° 2017-574 du 19 avril 2017 et l'arrêté du 19 avril 2017 ▪ Stratégie nationale de soutien à la parentalité 2018-2022 - Chapitre 3 – Perspective de travail n°3 : Valoriser la coopération entre dispositifs d'accueil et d'écoute des jeunes et dispositifs de soutien à la parentalité afin de proposer un parcours d'accompagnement global et fluide des familles confrontées à des difficultés liées à l'adolescence de l'un des enfants.
Territoires prioritaires	Ensemble du département.
Pilote(s) et partenaire(s) associé(s)	Pilote : Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES). Partenaires à associer : Information jeunesse 66 (BIJ).
Contexte	<u>L'état de l'offre dans le département</u> ▪ Historiquement, réseau information structuré avec l'accueil de jeunes dans des accueils de loisirs sans hébergement cofinancés par la Caf dans le cadre des prestations de service loisirs et enfance-jeunesse (environ 40 PIJ couplés à des ACM). Evolution depuis modification réglementation nationale, avec une volonté que les PIJ soient dédiés à l'information uniquement : nécessité que des ETP (a minima 1 temps complet) soient dédiés à la recherche, l'organisation et la transmission des informations. ○ Deux campagnes de labellisation par le SDJES : 2018 et 2019. ○ Actuellement des PIJ implantés sur des communes ou des EPCI (ce qui permet un plus grand rayonnement) : 14 PIJ qui correspondent aux critères de labellisation (7 communes concernées et 4 CC), mais un phénomène de dé-labellisation actuel ○ Un « BIJ-Truck » géré par le Bureau information jeunesse départemental (BIJ) aménagé pour apporter de l'information jeunesse sur les territoires n'étant pas dotés d'un PIJ ○ Les PIJ sont également des points identifiés notamment par les adolescents et jeunes adultes en situation de handicap et qui leur permettent de conserver une sociabilité, après 17 ans ○ La labellisation « PIJ » se fait au niveau régional : les relais sont reliés à des BIJ qui assurent la coordination départementale, avec un centre de coordination qu'est le CRIJ au niveau régional. <u>Les enjeux repérés</u> ▪ Un enjeu financier autour du maintien et du développement de ces structures ▪ Un enjeu de sensibilisation des élus autour de la politique jeunesse ▪ Une accessibilité géographique insuffisante de l'offre et une disparité territoriale importante du fait du nombre de territoires ne disposant pas de PIJ ▪ Un manque de lisibilité des dispositifs jeunesse par les acteurs de terrain et les élus. <i>Tout en restant en lien étroit avec les structures d'accueil des adolescents, les Points d'Information Jeunesse doivent être installés dans des locaux identifiables et la médiatisation de ces services auprès des jeunes adultes doit être amplifiée.</i>

Plan d'actions	▪ Accompagner les collectivités locales (communes et EPCI qui ont la compétence jeunesse) dans la redéfinition de leur politique éducative en faveur des adolescents et jeunes adultes. L'information est aujourd'hui un enjeu éducatif majeur pour accéder à l'autonomie et à l'exercice de la citoyenneté. Savoir déjouer les fausses informations, les rumeurs, et pouvoir critiquer les médias et réseaux sociaux en faisant preuve de discernement passe par un accompagnement et une éducation à l'information, ainsi doit-on pouvoir développer des activités socioéducatives qui vont dans ce sens en mettant les accueils de jeunes en lien avec des PIJ ou un relais Information Jeunesse. De cette manière il sera plus cohérent pour les collectivités de dédier un personnel qualifié à l'information des jeunes, sachant qu'il n'y a pas de financement spécifique pour les postes d'informateurs jeunesse (<i>Porteur de l'action : SDJES</i>). ▪ Assurer le maintien des PIJ existants et favoriser leur développement sur les territoires non couverts (<i>Porteur de l'action : SDJES</i>) : ○ En accompagnant les dispositifs afin d'éviter les dé-labélisations ○ En envisageant de développer sur les territoires des points relais information jeunesse (pouvant notamment être en préfiguration d'un PIJ) en charge de diffuser l'information. ▪ Sensibiliser les élus sur les objectifs et l'importance des réseaux information dans la politique jeunesse : développer des « éduc-tours » (tournées à vocation éducative et pédagogique) auprès des élus pour expliquer les démarches et dispositifs menés (<i>Porteur de l'action : Comité technique SDSF, UDCCAS66 et AMF66</i>). ▪ Développer les « relais information-jeunesse » (reconnaissance régionale à venir) (<i>Porteur de l'action : SDJES</i>)
Calendrier de réalisation	2021-2026 – Se référer au calendrier défini annuellement par le CDSF.
Moyens humains et financiers	▪ Agents du SDJES. ▪ Le réseau information et animation jeunesse des P-O (RIAJ 66).
Indicateurs	▪ Evolution du nombre de PIJ. ▪ Evolution du taux de couverture communal par les PIJ.

Domaine 3.	La jeunesse (18-25 ans)
Axe de progrès 3.1.	Développer sur les territoires non couverts des services d'accueil, d'information et d'accompagnement des jeunes : points d'information jeunes, point d'accueil écoute jeunes...
Objectif 3.1.2.	Développer les points d'accueil écoute jeunes (PAEJ), notamment sur les territoires non couverts
Liens / contrats / plans / schémas...	▪ Stratégie nationale de soutien à la parentalité 2018-2022 - Chapitre 3 – Perspective de travail n°3 : Valoriser la coopération entre dispositifs d'accueil et d'écoute des jeunes et dispositifs de soutien à la parentalité afin de proposer un parcours d'accompagnement global et fluide des familles confrontées à des difficultés liées à l'adolescence de l'un des enfants. ▪ CPOG 2018-22 - Axe 4 - Objectif 421 : Prendre en compte les attentes des parents exprimées dans le cadre de l'enquête départementale, pour dégager des axes prioritaires de développement dans l'appel à projet parentalité.
Territoires prioritaires	Territoires non couverts : Plaine Roussillon-Conflent (territoire de la Communauté de Communes Roussillon Conflent) et Haut-Conflent (Olette, Thuès-entre-Valls)
Pilote(s) et partenaire(s) associé(s)	Pilote : Caisse d'allocations familiales (CAF). Partenaires associés : ARS, Education nationale, Conseil départemental, MSA, Communes/communautés de commune concernées, réseau des PIJ, ANPAEJ et coordination régionale Occitanie des PAEJ
Contexte	<u>Les besoins perçus par les parents et les professionnels</u> ▪ L'enquête réalisée auprès des familles du département en 2018 montre que l'adolescence est perçue comme la tranche d'âge la plus compliquée par la majorité des parents. ▪ Les préoccupations des parents sont relativement différentes de celles des parents d'enfants plus jeunes. Ils sont plus que les autres, préoccupés par la réussite scolaire de leurs enfants, l'utilisation des écrans ou encore par les comportements à risque de leurs enfants. ▪ Les parents d'adolescents ont beaucoup moins de contacts avec des professionnels que l'ensemble des parents : l'autonomie croissante des enfants et l'organisation des établissements d'enseignements secondaires conduit à une diminution des possibilités d'échanges entre les parents et les professionnels en contact avec les enfants. ▪ Leurs attentes portent plutôt sur l'accès à des informations par Internet ou sur les possibilités d'échanger individuellement avec des professionnels, ce qui peut constituer des pistes pour développer une offre qui leur serait destinée. ▪ Des besoins renforcés avec la crise sanitaire, qui a mis en exergue les besoins des jeunes <u>L'état de l'offre dans le département</u> ▪ Des PAEJ implantés sur 3 territoires : Perpignan, Cerdagne/Capcir, Conflent ▪ Des zones blanches non couvertes ▪ Un enjeu d'accessibilité de l'offre, notamment lié aux difficultés de mobilité des jeunes ▪ Une nécessité de repenser et consolider le maillage territorial de l'offre de service PAEJ en concertation avec les acteurs du territoire en renforçant la présence sur les territoires cibles
Plan d'actions	▪ Organiser la reprise du pilotage et du financement des Paej (<i>Portage Caf</i>) ▪ Articuler le comité de pilotage départemental des Paej et les instances de pilotage et de coordination du Sdsf. (<i>Portage Caf</i>)

	▪ Etudier (dans le cadre du comité de pilotage) les possibilités de développement des Paej sur les territoires non couverts au regard du nouveau référentiel et des nouvelles modalités de financement définis par la branche Famille. (<i>Portage Caf</i>) ▪ Etudier le développement d'actions (exemple : hors-les-murs, etc.) menées par les PAEJ pour 2023 (<i>action en attente du référentiel national des PAEJ qui devrait paraître en 2022 pour une mise en œuvre en 2023</i>) (<i>Portage Caf</i>)
Calendrier de réalisation	2021-2026 – Se référer au calendrier défini annuellement par le CDSF.
Moyens humains et financiers	▪ Financements nationaux et appel à projets CAF.
Indicateurs	▪ Evolution de la couverture territoriale des PAEJ. ▪ Evolution du nombre de jeunes reçus en entretien / an

Domaine 3.	Jeunesse
Axe de progrès 3.2.	Organiser la coordination des acteurs pour faciliter l'accueil des jeunes et favoriser les passerelles entre les différents services et dispositifs
Objectif 3.2.1.	Organiser sur les territoires la coordination entre les différents acteurs intervenant sur l'éducation des jeunes
Liens / contrats / plans / schémas...	
Territoires prioritaires	Ensemble du département.
Pilote(s) et partenaire(s) associé(s)	Pilotes : Education Nationale - Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) et Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES). Partenaires : CAF, ARS, Missions Locales, Comité technique des PAEJ du 66, MDA66, CLS, Réseau des PIJ, Réseau Ado66, Département 66
Contexte	<u>L'état de l'offre sur le territoire</u> ▪ Une offre portée par de nombreux acteurs différents et une nécessité de prendre en compte l'intégralité des acteurs concernés par la jeunesse : parents, enseignants, animateurs, fédérations d'éducation population, acteurs culturels et sportifs ▪ Un enjeu important de coordination entre les acteurs pour définir et maintenir une politique cohérente, complémentaire et territoriale (logique de parcours, etc.) en matière d'accompagnement du jeune sur tous ses temps (personnels ; scolaires ; extrascolaires) ▪ Une volonté de travailler et co-construire ensemble : favoriser l'interconnaissance ; coordonner les réponses aux besoins ; développer des formations communes et des temps de partage ; etc.
Plan d'actions	▪ Renforcer la coordination des acteurs en (<i>Porteur : SDJES</i>) : - o Proposant des temps de partage et en identifiant les acteurs afin de mieux coordonner les actions, favoriser les orientations - o Favorisant l'animation entre acteurs locaux et les institutions autour des PEDT et la mise en œuvre de projets territoriaux - o S'appuyant sur les démarches de développement territorial (PEDT, CTG, Analyses des Besoins Sociaux portées par les CCAS/CIAS...) pour coordonner les actions sur les différents territoires et faire le lien avec le niveau départemental.
Calendrier de réalisation	2021-2026 – Se référer au calendrier défini annuellement par le CDSF.
Moyens humains et financiers	▪ Agents de l'Education Nationale.
Indicateurs	▪ Evolution des taux de couverture des PEDT et des CTG

Domaine 3.	Jeunesse
Axe de progrès 3.3.	Accompagner les jeunes, notamment les plus en difficulté en matière d'emploi / insertion, de logement, etc.
Objectif 3.3.1.	Déployer des actions d'accompagnement des jeunes les plus éloignés de l'emploi
Liens / contrats / plans / schémas...	▪ <i>Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté – octobre 2018 – engagement sur l'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté.</i> ▪ <i>CGET feuille de route politique de la ville – 26/04/2019</i> ▪ <i>Plan de relance : plan « 1 jeune, 1 solution »</i> ▪ <i>Préfecture : Appel à projets 2021 : Repérer et mobiliser les publics invisibles</i>
Territoires prioritaires	Ensemble du département.
Pilote(s) et partenaire(s) associé(s)	Pilotes : Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) Partenaires : Education nationale (DSDEN et SDJES), Missions Locales, Point Informations Jeunesse, PAEJ, collectivités locales, les associations de prévention sur le décrochage scolaire, l'Ecole de la 2eme chance...
Contexte	<u>Contexte sociodémographique</u> ▪ Un faible taux de scolarisation des jeunes de 18-24 ans (44,5%, contre une moyenne nationale de 52,6%) ▪ Une proportion importante de jeunes sans emploi et sans formation (25,3%, contre une moyenne nationale de 16,8%) ▪ Un taux de chômage des jeunes élevé (25,9% pour les 15-24 ans contre 15,9% à l'échelle nationale) ▪ Une vulnérabilité économique importante d'une partie des jeunes adultes (33,3% des jeunes de moins de 30 ans vivent sous le seuil de pauvreté, contre 22,4% à l'échelle nationale) <u>L'état de l'offre sur le territoire</u> ▪ Des structures et dispositifs existants pour favoriser l'autonomie et l'insertion des jeunes : missions locales, garantie jeune, etc. <u>Les enjeux repérés sur le territoire</u> ▪ Des enjeux de mobilité ▪ Des besoins renforcés d'accompagnement des jeunes, notamment accentués par la crise sanitaire : décrochage scolaire ; besoin de formation ou d'insertion professionnelle ; jeunes en errance ; etc.
Plan d'actions	▪ Favoriser le repérage des jeunes (<i>Porteurs : DDETS, CD66</i>) - o Favoriser « l'aller vers » notamment par de l'itinérance pour favoriser l'accès aux droits et développer les accompagnements. - o Développer des actions « attractives » pour attirer les jeunes et favoriser la communication sur les dispositifs existants. - o Poursuivre le projet de repérage et de mobilisation des invisibles notamment à destination des NEET. - o Favoriser le déploiement des « bataillons de la prévention » à Perpignan et évaluer leurs impacts. ▪ Poursuivre le développement de la « garantie jeunes » notamment en favorisant la communication auprès des jeunes, des familles et auprès des acteurs (pour favoriser les orientations) (<i>Porteurs : DDETS</i>) ▪ Prendre en compte les difficultés de mobilité des jeunes (<i>Porteurs : CD66</i>) - o Mieux faire connaître les aides au permis ou la location sociale de véhicule. - o Faire connaître et déployer la plateforme mobilité développée par les missions locales durant l'été 2021

	- o Favoriser le développement d’actions itinérantes pour aller vers les jeunes. - o Favoriser la réflexion sur la mutualisation de moyens de transports (notamment les voitures navettes utilisées pour les seniors qui sont parfois peu utilisés) ou des plateformes de covoiturage par exemple
Calendrier de réalisation	2021-2026 – Se référer au calendrier défini annuellement par le CDSF.
Moyens humains et financiers	▪ Agents DDETS et Conseil départemental.
Indicateurs	▪ Nombre d’actions développées dans le cadre de la garantie jeunes.

Domaine 3.	Jeunesse
Axe de progrès 3.3.	Accompagner les jeunes, notamment les plus en difficulté en matière d'emploi / insertion, de logement, etc.
Objectif 3.3.2.	Mener des actions facilitant le logement des jeunes
Liens / contrats / plans / schémas...	Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD).
Territoires prioritaires	Cf. PDALHPD
Pilote(s) et partenaire(s) associé(s)	Pilotes : Conseil Départemental et Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) Partenaires : Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), BIJ, missions locales, bailleurs, CROUS, Collectivités locales, ...
Contexte	<u>Contexte sociodémographique</u> - Une proportion importante de jeunes sans emploi et sans formation (25,3%, contre une moyenne nationale de 16,8%) - Un taux de chômage des jeunes élevé (25,9% pour les 15-24 ans contre 15,9% à l'échelle nationale) - Une vulnérabilité économique importante d'une partie des jeunes adultes (33,3% des jeunes de moins de 30 ans vivent sous le seuil de pauvreté, contre 22,4% à l'échelle nationale) - Des jeunes en majorité rattachés au foyer de leur parent (52%, contre 47,7% à l'échelle nationale) <u>L'état de l'offre sur le territoire</u> - Des structures et dispositifs existants pour favoriser l'autonomie des jeunes : résidences habitat jeunes (foyers jeunes travailleurs) ; comité local pour le logement autonome des jeunes (CLLAJ), etc. <u>Les enjeux repérés sur le territoire</u> - Renforcer l'accompagnement dans l'accès à l'autonomie des jeunes sur le volet du logement pour éviter les situations de cohabitations subies ou les phénomènes d'errance soulignés par certains professionnels
Plan d'actions	Accroître les capacités d'hébergement des jeunes de 16 à 30 ans (PDALHPD - objectif 2.4.) (<i>Porteur : DDETS – DDTM</i>) - Encourager le développement des logements de type résidence habitat jeunes. - Mettre en œuvre une étude sur le logement des jeunes du département et déterminer un plan d'action selon 4 axes : la diversification et le renforcement de l'offre ; la consolidation à l'accès au parc public ; l'accès à un logement de qualité dans le parc privé ; l'amélioration de l'information et du conseil. Encourager les expériences de colocation ou d'hébergement intergénérationnel (PDALHPD - objectif 2.5) - (<i>Porteurs : Conseil départemental (DIAD)</i>). Assurer l'accompagnement et le logement des jeunes du dispositif Garantie Jeunes pour une insertion durable (PDALHPD - objectif 3.10) - (<i>Porteurs : Mission Locale Jeunes (service Logement) ; DDETS</i>).
Calendrier de réalisation	2021-2023
Moyens humains et financiers	- Pilotes et partenaires du PDALHPD et fonds Etat et partenaires institutionnels. - Dispositif Générations PART'AGES - CLLAJ 66
Indicateurs	- Evolution du nombre de lits en résidence habitat jeunes. - Evolution du nombre de projets logement ciblant les jeunes.

Domaine 3.	Jeunesse
Axe de progrès 3.4.	Encourager les actions de prévention en direction des jeunes, notamment dans les domaines de la santé et de l'usage du numérique.
Objectif 3.4.1.	Mettre en place des actions et dispositifs d'accompagnement et de prévention de l'usage du numérique
Liens / contrats / plans / schémas...	▪ CPOG CAF - Engagement 3.2. Renforcer la présence éducative numérique et renouveler les modalités de contact avec les jeunes pour favoriser leur engagement citoyen.
Territoires prioritaires	Ensemble du département.
Pilote(s) et partenaire(s) associé(s)	Pilotes : Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) et Caisse d'allocations familiales (CAF). Partenaires associés : Bureau information jeunesse (BIJ), Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES), Conseil départemental (service jeunesse, voire Aide sociale à l'enfance), Collectivités locales, Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP), Mission locale Jeunes (MLJ), Fédérations d'éducation populaire, autres membres du comité technique jeunesse SDSF.
Contexte	Contexte ▪ 80 % des jeunes âgés de 11 à 17 ans sont présents sur le Net une fois par jour, et plus de 48 % d'entre eux se connectent aux réseaux sociaux plusieurs fois par jour. Ce constat souligne plusieurs enjeux : qui pour les accompagner sur Internet ? Qui pour répondre à leurs sollicitations ? Qui pour leur inculquer les bonnes pratiques ? Qui, enfin, pour les sensibiliser aux risques ? ▪ A l'école, le développement des compétences numériques, l'éducation aux médias et à l'information pour un usage raisonnable du numérique font désormais partie des programmes. Etat de l'offre sur le territoire ▪ La Caf pilote le dispositif Promeneur du Net déployé dans le département depuis 2019, notamment en partenariat avec le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES). Celui-ci est ouvert à tous les acteurs de la jeunesse en contact avec les jeunes et faisant usage des réseaux sociaux. ▪ En 2021, le département compte 12 Promeneurs du Net et la coordination du dispositif est assurée par le Bureau information jeunesse 66 dans le cadre d'un partenariat technique et financier conclu avec la Caf.
Plan d'actions	▪ Promouvoir un usage citoyen et responsable du numérique par les jeunes (<i>Porteur de l'action : Caf /Dsdn</i>). - o Développer le numérique éducatif dans le cadre de l'école (<i>Porteur de l'action : Dsdn</i>). - o Poursuivre le déploiement du dispositif Promeneurs du Net (<i>Porteur de l'action : Caf /Bij66</i>). ▪ Elargir le comité de pilotage du dispositif Promeneurs du Net aux institutions concernées par l'usage du numérique des jeunes (<i>Porteur de l'action : Caf</i>). ▪ Poursuivre le déploiement du dispositif Promeneurs du Net dans les PAEJ (<i>Porteur de l'action : Caf</i>). ▪ Engager une réflexion sur le développement des promeneurs du net parentalité pour mieux répondre aux besoins des parents aux regard des

	problématiques d'usage du numérique de leurs enfants (<i>Porteurs de l'action : Caf / Réaap</i>). - o Sensibiliser les élus à l'éducation au numérique des jeunes dans le cadre de l'élaboration des conventions territoriales globales (CTG) (<i>Porteur de l'action : Caf</i>). ▪ Poursuivre les actions en faveur de l'accompagnement à l'usage du numérique dans le cadre de l'insertion et des démarches administratives (<i>Porteur de l'action : Mission Locale Jeunes (MLJ) 66</i>). - o Poursuivre l'accompagnement des jeunes en insertion dans leurs démarches administratives et sur l'usage des réseaux sociaux (problématique de e-réputation, addiction au smartphone) (<i>Porteur de l'action : Mission Locale Jeunes (MLJ) 66 dans le cadre de la garantie jeune</i>). - o Poursuivre la lutte contre l'illectronisme des jeunes (<i>Porteur de l'action : le Centre de Ressources Illettrisme Alphabétisation (CRIA) 66 porté par la Ligue de l'enseignement</i>). ▪ Engager des actions de coordination et d'articulation sur les thèmes du numérique éducatif et de la prévention des risques liés à l'usage des réseaux sociaux (<i>Porteur de l'action : comité technique jeunesse SDSF</i>). - o Engager une réflexion sur la mise en place d'un sous-comité technique jeunesse spécifique au numérique éducatif et de la prévention des risques liés à l'usage des réseaux sociaux (<i>Porteur de l'action : comité technique jeunesse SDSF</i>). - o Réaliser un recensement des institutions (DSDEN, SDJES, CAF, CD...), partenaires têtes de réseau (Fédérations d'éducation populaire...), associations, services (centres sociaux, réseau de l'information jeunesse...) intervenant auprès des jeunes sur la prévention des dangers du numérique ou son usage (<i>Porteur de l'action : Caf /Bij 66</i>). - o Veiller à communiquer sur les dispositifs, les publications, les bonnes pratiques et tous les supports relatifs à la prévention et l'usage du numérique en direction des éducateurs jeunesse, notamment l'information jeunesse (<i>Porteur de l'action : Bij 66</i>). - o Valoriser les actions d'éducation /prévention aux numérique et aux médias proposées par les acteurs de terrain du domaine de la jeunesse (par exemple, la webradio et la commission stop au fake news l'assemblée départementale des collégiens animées par la Fédération des foyer ruraux ; les décodeurs du Net proposés par la Ligue de l'enseignement ou bien les actions de points information jeunesse : « le vrai du faux », « ceci n'est pas un cahier de vacances »... (<i>Porteur de l'action : comité technique jeunesse SDSF</i>).
Calendrier de réalisation	2021-2026 – Se référer au calendrier défini annuellement par le CDSF.
Moyens humains et financiers	▪ Conseillers pédagogiques pour l'usage du numérique de l'éducation nationale. ▪ Coordonnatrice du dispositif Promeneurs du Net. ▪ Financements de la branche famille et de l'Etat (SDJES). ▪ Centre de Ressources Illettrisme Alphabétisation (CRIA).
Indicateurs	▪ Evolution du nombre de Promeneurs du Net. ▪ Mise en œuvre d'un comité de pilotage spécifique dans le cadre du domaine jeunesse.

Domaine 3.	Jeunesse
Axe de progrès 3.4.	Encourager les actions de prévention en direction des jeunes, notamment dans les domaines de la santé et de l'usage du numérique.
Objectif 3.4.2.	Mener des actions de prévention santé auprès des jeunes
Liens / contrats / plans / schémas...	▪ <i>Plan national de mobilisation contre les addictions 2018-2022.</i> ▪ <i>Appel à projet génération santé de la Région Occitanie.</i> ▪ <i>Contrats locaux de santé (Perpignan, CC Agly Fenouillèdes, Cerdagne, Capcir, Haut Conflent).</i> ▪ <i>Mission bien-être et santé des jeunes Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports</i>
Territoires prioritaires	Ensemble du département.
Pilote(s) et partenaire(s) associé(s)	Pilote : Délégation départementale des Pyrénées-Orientales de l'agence régionale de la santé (ARS) Partenaires associés : Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN), Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES), Conseil départemental, Région Occitanie, Collectivités locales, Maison des adolescents, Mission locale Jeunes (MLJ), Points information jeunesse (PIJ), Points accueil écoute jeunes (PAEJ).
Contexte	<u>Enjeux repérés sur le territoire</u> ▪ Une augmentation sensible des besoins d'accompagnement des jeunes ressentis par les professionnels, sur un large prisme d'interventions : augmentation des situations de mal-être, de décrochage scolaire, de besoin en formation ou d'insertion professionnelle, de jeunes en errance de contextes familiaux complexes, dégradation santé mentale des jeunes notamment du fait de l'épidémie de Covid-19 etc. ▪ Un besoin de développer une approche partagée entre les différentes institutions (parmi lesquelles l'ARS, la région, la Cpm, la DSDEN, le Conseil Départemental...) sur l'accompagnement des jeunes.
Plan d'actions	▪ Poursuivre le déploiement des contrats locaux de santé, en veillant à intégrer un volet santé des jeunes (<i>Porteur de l'action : ARS</i>). ▪ Développer des actions relatives aux problèmes de santé mentale des jeunes, notamment au regard du contexte de l'épidémie de Covid-19 (exemple, l'amélioration des délais de prise en charge des jeunes) (<i>Porteur de l'action : ARS</i>). ▪ Poursuivre les actions de prévention et de prise en charge en matière de santé en direction des jeunes 16-25 (<i>Porteur de l'action : MLJ</i>) : ○ L'espace écoute sociale animé par des travailleurs sociaux et des psychologues (dont accès aux soins et à la santé). ○ Les actions dans le cadre de la Garantie jeune : module collectif comprenant un volet santé. ▪ Favoriser le développement des actions de prévention des conduites à risque (<i>Porteur de l'action : ARS</i>). ○ Prévenir précocement les conduites addictives des élèves (<i>Porteur de l'action : DSDEN</i>). ○ Soutenir et favoriser le développement les actions de la Maison des adolescents (MDA) (<i>Porteur de l'action : ARS</i>).

	- o Soutenir et favoriser le développement des actions des Points information jeunesse (PIJ) : diffusion d'info., orientation, prévention santé dans le cadre d'ateliers collectifs (<i>Porteur de l'action : SDJES</i>). - o Soutenir et favoriser le développement les actions des Points d'accueil écoute jeunes (PAEJ) (<i>Porteur de l'action : CAF</i>). ▪ Déployer le programme de soutien à la famille et à la parentalité (PSFP) sur le secteur Vallespir. Il s'agit d'un programme, innovant à données probantes, qui va participer à prévenir les addictions, les violences... (<i>Porteur de l'action : ARS</i>).
Calendrier de réalisation	2021-2026 – Se référer au calendrier défini annuellement par le CDSF.
Moyens humains et financiers	▪ Agents et financement ARS. ▪ Agents de l'Education nationale. ▪ Agents et financement CAF (pour les PAEJ). ▪ Réseau des Points information jeunesse (PIJ) ▪ Agents des Points d'accueil écoute jeunes (PAEJ), de la Maison des adolescents (MDA), de Mission locale Jeunes (MLJ)
Indicateurs	▪ Evolution du nombre de services en faveur de la santé mentale ou physique des jeunes.

Domaine soutien à la parentalité

Domaine 4.	Soutien à la parentalité
Axe de progrès 4.1.	Développer les structures et les actions de soutien à la parentalité pour répondre aux 3 préoccupations prioritaires des parents : santé, scolarité, violences dont peuvent être victimes leurs enfants.
Objectif 4.1.1.	Sensibiliser les acteurs des territoires à l'importance de proposer des actions et services de soutien à la parentalité
Liens / contrats / plans / schémas...	▪ CPOG 2018-2022 – AXE 4 – Objectif 413 : Elaborer des outils de promotion et d'aide à la décision de création d'un Laep. – Objectif 422 : Améliorer la couverture territoriale des actions, en s'appuyant sur les démarches de CTG pour mieux faire connaître aux élus et aux professionnels la politique de soutien à la fonction parentale et développer l'offre de service. ▪ Plan de reprise de la branche Famille 2020-22 : Réaliser un kit d'aide au développement des LAEP (CNAF)
Territoires prioritaires	Ensemble du département
Pilote(s) et partenaire(s) associé(s)	Pilote : Caisse d'allocations familiales (CAF) Partenaires associés : Conseil départemental, collectivités locales, associations du domaine
Contexte	<u>Les besoins identifiés par les professionnels</u> ▪ Sensibiliser les acteurs politiques au développement des actions d'accompagnement à la parentalité : même si un effort de communication a été entrepris auprès des élus ces dernières années pour faire connaître les différents dispositifs existants et répondants aux besoins et attentes des familles, les acteurs rencontrés soulignent que ce travail reste à poursuivre afin de sensibiliser à l'intérêt de développer des actions d'accompagnement à la parentalité sur les territoires. ▪ Cette sensibilisation pourrait aussi porter sur les conditions concrètes de déploiement des actions d'accompagnement à la parentalité (accompagnement au développement de projets, coûts RH et financiers, etc.).
Plan d'actions	• Renforcer la communication autour des outils existants sur le volet du soutien à la parentalité (exemple : guide projet parentalité 66) et les regrouper au sein d'une « mallette soutien à la parentalité » (guide ; flyers ; kit d'aide au développement des LAEP livré par la Cnaf en 2021 ; répertoire des personnes référentes et ressources des dispositifs du territoire) qui serait diffusée aux professionnels (<i>Porteurs de l'action : CAF</i>) • Sensibiliser les acteurs du territoire (élus, chargés de coopération CTG, acteurs associatifs) en s'appuyant sur les Conventions Territoriales Globales (<i>Porteurs de l'action : CAF</i>) ◦ Systématiser une présentation du volet « soutien à la parentalité » aux élus par les conseillers CAF lors de l'élaboration de la CTG, à l'aide des outils existants (vidéos, flyers, etc.) (<i>Porteurs de l'action : CAF</i>) ◦ Systématiser l'information des chargés de coopération CTG sur le domaine du soutien à la parentalité dans le cadre l'évolution de leurs missions (<i>Porteurs de l'action : CAF</i>) • Conforter les liens avec les acteurs du territoire pour développer des actions de soutien à la parentalité dans le cadre de démarches de développement social local (ex. Démarches en mode projet pilotées par les maisons sociales de proximité) (<i>Porteurs de l'action : CD-MSP</i>)
Calendrier de réalisation	2021-2026
Moyens humains et financiers	▪ Agents et professionnels de terrain CAF ▪ Prestation de service CAF pour les LAEP

	▪ Appel à projets CAF (aide à la formation à la posture d'accueillant financée sur fonds propres) ▪ Travailleurs médico-sociaux des MSP (CD)
Indicateurs	▪ Evolution des paniers parentalité par EPCI (dont l'évolution des LAEP, des actions de soutien à la parentalité et des Clas) ▪ Evolution du nombre de LAEP ▪ Evolution du nombre d'actions de soutien à la parentalité soutenues par la CAF

Domaine 4.	Soutien à la parentalité
Axe de progrès 4.1.	Développer les actions de soutien à la parentalité pour répondre aux 3 préoccupations prioritaires des parents : santé, scolarité, violences dont peuvent être victimes leurs enfants
Objectif 4.1.2.	Renforcer le soutien à la parentalité dans tous les lieux d'accueil des enfants : crèches, écoles, collèges, ALSH...
Liens / contrats / plans / schémas...	▪ Stratégie nationale de soutien à la parentalité 2018-2022 - Chapitre 1 – Perspective de travail n°5 : Accompagner l'enfant et ses parents lors de la première scolarisation en développant les espaces parents dans les écoles maternelles ou les actions passerelles. - Chapitre 1 – Perspective de travail n°6 : Renforcer le soutien à la parentalité dans les modes d'accueils des jeunes enfants en incitant les lieux d'accueil de la petite enfance (EAJE, RAM...) à inscrire l'accompagnement à la parentalité dans leur projet d'établissement et à développer des projets avec les parents. - Chapitre 2 – Perspective de travail n°2 : Développer l'accompagnement des parents au sein de structures de loisirs destinées aux enfants de 6 à 11 ans en incitant les structures à développer un projet pédagogique intégrant l'information et les possibilités de participation des parents. ▪ CPOG CAF 2018-22 - Axe 4 - Objectif 4.1.1. : Inciter les structures d'accueil existantes (EAJE, Ram, accueils de loisirs) à inscrire l'accompagnement à la parentalité dans leur projet d'établissement ou leur projet éducatif. Développer des projets avec les parents au sein de ces équipements en s'appuyant sur les équipes éducatives. Valoriser leurs actions dans le cadre du Réaap. ▪ Projet d'académie 2019-2022 – Axe 3 – Levier 3 « Collaborer avec les parents » : Des actions concrètes pour développer l'implication des parents et soutenir les familles, notamment les plus éloignées du système éducatif
Territoires prioritaires	Ensemble du département
Pilote(s) et partenaire(s) associé(s)	▪ Pilotes : Caisse d'allocations familiales (CAF), Education Nationale (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN)) et Conseil départemental (PMI) ▪ Partenaires associés : collectivités locales, coordonnatrice du Réaap.
Contexte	<u>Les besoins identifiés</u> ▪ L'enquête réalisée auprès des familles du département lors du précédent SDSF a mis en évidence le besoin important de soutien exprimé par les parents. L'entourage reste le principal soutien des parents. 67 % des parents sollicitent des conseils auprès des professionnels. Si les professionnels de santé occupent une place privilégiée (50% des demandes), les membres de la communauté éducative sont également largement sollicités par les familles : - 35 % des parents mobilisent des professionnels des établissements scolaires, - 16 % des intervenants du domaine de la petite enfance (assistants maternels, professionnels d'établissements d'accueil ou de relais assistant maternel...), - 18 % d'autres professionnels en contact avec les enfants (animateurs socio-culturels, autres intervenants éducatifs...), - 8 % des travailleurs sociaux. <u>L'état de l'offre sur le territoire</u> ▪ Un déficit d'actions à destination des parents d'enfants de tous âges ▪ Un besoin de développer les actions de soutien à la parentalité notamment en s'appuyant sur les acteurs et structures existantes (Eaje, Alsh, Centres sociaux...) compte tenu du nombre de porteurs de projets relativement faible ▪ Les lieux d'accueil naturellement fréquentés par les familles : établissements d'accueil du jeune enfant, écoles, accueils de loisirs, espace de vie sociale... semblent des espaces privilégiés pour informer les familles sur les services existants et développer des actions de soutien à la parentalité répondant à leurs besoins.

Plan d'actions	▪ Poursuivre et renforcer l'accompagnement des gestionnaires des équipements petite enfance (EAJE, RAM, ...) dans le développement des actions de soutien à la parentalité en direction des parents des enfants accueillis : activités parents /enfants, temps collectifs entre parents, café des parents, usage/appropriation des outils numériques... <i>(Porteurs de l'action : CAF et CD-PMI).</i> ▪ Veiller à l'occasion du conventionnement, ou du renouvellement de conventionnement, à l'inscription d'un axe « soutien à la parentalité » dans les projets d'établissements ou les projets pédagogiques des structures de la petite enfance (EAJE, etc.) et de l'enfance (ALSH, etc.) <i>(Porteurs de l'action : CAF).</i> ▪ Recenser et faire connaître aux équipes de terrain l'offre de service existante sur le territoire en matière de soutien et d'accompagnement des parents <i>(Porteurs de l'action : coordonnatrice du REAAP).</i> ▪ Poursuivre le travail d'information et de collaboration avec l'Education Nationale dans le cadre des dispositifs de soutien à la parentalité <i>(Porteurs de l'action : Caf /Education Nationale).</i>
Calendrier de réalisation	2021-2026 – Se référer au calendrier défini annuellement par le CDSF.
Moyens humains et financiers	▪ Professionnels de terrain CAF. ▪ Coordonnatrice du Réaap.
Indicateurs	▪ Evolution du nombre d'actions de soutien à la parentalité mises en place dans les structures et les établissements scolaires.

Domaine 4.	Soutien à la parentalité
Axe de progrès 4.1.	Développer les structures et les actions de soutien à la parentalité pour répondre aux 3 préoccupations prioritaires des parents : santé, scolarité, violences dont peuvent être victimes leurs enfants
Objectif 4.1.3.	Développer sur les territoires des actions et des services répondant aux 3 préoccupations prioritaires des parents : santé, scolarité, violences dont peuvent être victimes leurs enfants
Liens / contrats / plans / schémas...	▪ Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté - Engagement 1 – Axe 4 – Action : Renforcer l'accès aux dispositifs de soutien à la parentalité de toutes les familles en proposant sur tous les territoires un « panier d'offres » revisité. ▪ CPOG AXE 4. - Objectif 4.2.1. : Prendre en compte les attentes des parents exprimées dans le cadre de l'enquête départementale, pour dégager des axes prioritaires de développement dans l'appel à projet parentalité - Objectif 4.2.2. : Améliorer la couverture territoriale des actions, en s'appuyant sur les démarches de CTG pour mieux faire connaître aux élus et aux professionnels la politique de soutien à la fonction parentale et développer l'offre de service. - Objectif 4.2.3. : Accompagner les partenaires locaux : collectivités locales, associations, centres sociaux, espace de vie sociale...- dans la mise en place d'actions de soutien à la parentalité répondant aux besoins des familles
Territoires prioritaires	Ensemble du département
Pilote(s) et partenaire(s) associé(s)	Pilotes : Caisse d'allocations familiales (CAF), EDUCATION NATIONALE - Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN). Partenaires associés : Conseil départemental, Coordinatrice du Réaap (<i>volet formation</i>)
Contexte	<u>Les besoins identifiés</u> ▪ L'enquête auprès des parents réalisée en 2018 les interrogeait sur leurs préoccupations concernant leurs enfants. Leurs trois préoccupations majeures sont la santé des enfants (58 %), la scolarité : réussite, orientation, travail à la maison... (52%), les violences verbales ou physiques dont pourraient être victimes leurs enfants : agressions, racketts, harcèlement (45%)... ▪ Les parents attendent des actions de soutien à la parentalité qu'elles leur permettent de savoir où trouver des solutions en cas de difficultés (41 %), d'obtenir des informations générales pour les aider dans leur rôle de parents (24 %), de partager leur expérience de parent avec d'autres parents (23 %). <u>L'état de l'offre sur le territoire</u> ▪ Un déficit de dispositifs et structures d'accompagnement à la parentalité qui constitue un véritable enjeu au sein du département, avec une majorité d'EPCI totalement dépourvus et des actions proportionnellement faibles en nombre au regard du nombre de familles dans les autres EPCI. ▪ Un besoin de développer une approche territoriale, notamment au travers des CTG, pour proposer des services de proximité et répondre aux besoins ▪ Des initiatives locales en matière d'accompagnement à la parentalité (« cartable des parents » ; « café des parents » ; groupes de paroles sur la lutte contre le décrochage scolaire ; etc.)
Plan d'actions	▪ Dégager des axes d'intervention prioritaires dans les appels à projet portés par la CAF relevant du domaine du soutien à la parentalité au regard des préoccupations et des attentes exprimées par les familles (<i>Porteurs de l'action : CAF</i>) ▪ Encourager le développement de projets répondant aux besoins des parents et renforcer la qualité des actions en :

	- Dotant les opérateurs de moyens supplémentaires (Bonus Clas, financement majoré par le biais du volet 1 du Fonds national parentalité). <i>(Porteurs de l'action : CAF)</i> - Mobilisant les moyens financiers pour mettre en place des actions de formation pour les opérateurs d'action de soutien à la parentalité (Volet 2 du Fonds national parentalité). <i>(Porteurs de l'action : coordonnatrice du REAAP)</i> - Mobilisant l'aide du CD par le biais de subventions validées par l'assemblée départementale aux associations déployant des actions d'accompagnement à la parentalité <i>(Porteurs de l'action : CD)</i> ▪ Développer des actions répondant aux besoins des familles du territoire, en visant à minima un panier de services parentalité (à rayonnement intercommunal) par EPCI, en s'appuyant notamment sur les démarches CTG pour <i>(Porteurs de l'action : CAF)</i> : - Intégrer les résultats de l'étude sur les besoins des familles dans les diagnostics de territoire (exploitation des données territoriales). - Privilégier, dans la mesure du possible, une approche intercommunale dans le développement d'actions de soutien à la parentalité (ex. pratique menée sur le territoire des Aspres). - Promouvoir l'offre existante et développer une offre parentalité dans les territoires qui en sont dépourvus, avec au moins une action REAAP, une action CLAS et un LAEP par EPCI. ▪ Prévoir des collaborations avec le copilote du domaine enfance de l'Education nationale pour envisager des actions spécifiques dans le cadre de la préoccupation des parents vis-à-vis de la scolarité de leurs enfants <i>(Porteurs de l'action : CAF, CD)</i>.
Calendrier de réalisation	2021-2026 – Se référer au calendrier défini annuellement par le CDSF.
Moyens humains et financiers	▪ Agents et professionnels de terrain CAF. ▪ Coordonnatrice du Réaap. ▪ Financements nationaux CAF : prestation de service CAF et bonus pour les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas) ; Fonds national parentalité CAF volet 1 (action) et 2 (animation).
Indicateurs	▪ Part des EPCI couverts par au moins un panier de services parentalité.

Domaine 4.	Soutien à la parentalité
Axe de progrès 4.2.	Renforcer des actions auprès des familles en situation de fragilité : monoparents, parents d'enfant en situation de handicap, parents d'adolescents...
Objectif 4.2.1.	Renforcer l'accompagnement des parents en situation d'isolement (géographique, familial et social)
Liens / contrats / plans / schémas...	▪ Plan de reprise de la branche Famille 2020-22 : - Renforcer la mobilisation partenariale et la connaissance des besoins des familles monoparentales dans le cadre notamment des SDSF et des CTG - Poursuivre le déploiement de l'offre de travail social « Parents seuls »
Territoires prioritaires	▪ Perpignan (28,1% de familles monoparentales sur la ville). ▪ Territoires avec une augmentation rapide du nombre de familles monoparentales : CC Albères-Côte Vermeille -Illobérès (+3,2% par an), CC du Vallespir (+3,2% par an), CC des Aspres (+3,8% par an), CC Roussillon-Conflent (+4,4% par an).
Pilote(s) et partenaire(s) associé(s)	Pilotes : Conseil départemental ; Caisse d'allocations familiales (CAF). Partenaires associés : collectivités locales, associations du domaine.
Contexte	Contexte sociodémographique ▪ 20% de familles monoparentales, une part plus élevée que la moyenne à l'échelle de la France métropolitaine (15,6%) ▪ Une hausse du nombre de familles monoparentales (+2,6% par an) plus rapide qu'à l'échelle nationale (+2,2% par an). Ainsi, le nombre de familles monoparentales sur le département est passé de 23 018 en 2012 à 26 147 en 2017. ▪ Près de quatre familles monoparentales sur dix (39,3%) qui vivent en-dessous du seuil de pauvreté. Ce niveau de pauvreté des familles monoparentales est largement supérieur à la moyenne nationale (29,3%). Les besoins identifiés ▪ Les résultats de l'enquête réalisée sur les besoins des parents en matière de soutien à la parentalité montrent que les parents les plus vulnérables sont particulièrement nombreux à la fois à estimer difficile le rôle de parents (53 % pour 40 % de l'ensemble des répondants), à être en contact avec des professionnels pour obtenir de l'aide ou des conseils tout en exprimant le besoin de plus d'aides ou de soutiens (36 % contre 22 %). L'état de l'offre sur le territoire ▪ Une offre de service développée par les partenaires institutionnels / de terrain et proactive : CAF, Conseil Départemental, LAEP, etc. ▪ Des actions adaptées mais peu accessibles géographiquement (faiblesse de l'offre dans les territoires hors Perpignan) et peu visibles. L'offre existante est souvent méconnue des familles comme des professionnels (structures d'accueil des jeunes enfants, centres de loisirs, établissements scolaires, professionnels de santé). ▪ Un projet développé sur le volet lutte contre les VIF de « relais-citoyen »
Plan d'actions	▪ Renforcer le travail d'aller-vers et encourager le développement d'actions itinérantes et hors les murs sur les territoires prioritaires identifiés dans le diagnostic (<i>Porteurs de l'action : CAF</i>) ▪ Conforter les missions de prévention et de soutien à la parentalité réalisées dans le cadre des missions Enfance-Famille et déployées par les professionnels médico-sociaux des MSP sur l'ensemble du territoire départemental (<i>Porteurs de l'action : CD</i>)
Calendrier de réalisation	2021-2026 – Se référer au calendrier défini annuellement par le CDSF.

Moyens humains et financiers	▪ Maillage territorial des MSP et ses professionnels médico-sociaux (Conseil Départemental) ▪ Professionnels de terrain CAF ▪ Appel à projets CAF (aide à la formation à la posture d'accueillant financée sur fonds propres)
Indicateurs	▪ Evolution du nombre d'actions et de services de soutien à la parentalité itinérant.

Domaine 4.	Soutien à la parentalité
Axe de progrès 4.2.	Renforcer des actions auprès des familles en situation de fragilité : monoparents, parents d'enfant en situation de handicap, parents d'adolescents...
Objectif 4.2.2.	Améliorer l'information des parents ayant un enfant en situation de handicap sur les différentes offres de service (aides, accès aux services d'accueil, scolarisation...)
Liens / contrats / plans / schémas...	▪ Stratégie nationale de soutien à la parentalité 2018-2022 - Chapitre 1 – Perspective de travail n°9 : Améliorer l'accompagnement des familles concernées par l'annonce d'un diagnostic de handicap lors des premières années de l'enfant en renforçant les liens entre les acteurs de la santé et les acteurs du soutien à la parentalité pouvant assurer un soutien psychologique et social, en relation avec les associations de familles confrontées au handicap. ▪ Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022 - Engagement 1 - Objectif : Mettre en œuvre un accompagnement à la parentalité réactif pour les parents ou futurs parents ayant des enfants en situation de handicap : développement des outils, des compétences et des services de droit commun en matière de handicap (TISF...), développer des programmes d'aide à la parentalité, meilleur accès aux CAMSP et CMPP.
Territoires prioritaires	Ensemble du département
Pilote(s) et partenaire(s) associé(s)	Pilote : Conseil Départemental ; Caisse d'allocations familiales (CAF). Partenaires associés : MDPH, ARS, associations du secteur du handicap, services d'aide et d'accompagnement à domicile, Hand'Avant 66, Coordinatrice du Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP).
Contexte	<u>Contexte sociodémographique</u> ▪ Un taux de pénétration de l'AEEH supérieur à la moyenne nationale, avec 2 060 enfants bénéficiaires de l'AEEH (soit un taux de pénétration de 19,7, contre 17,3 à l'échelle nationale) <u>Les besoins identifiés</u> ▪ L'enquête réalisée auprès des parents du département en 2018 indique que 40 % des parents estiment difficile l'exercice de leur rôle. ▪ Les parents d'enfant en situation de handicap sont significativement plus nombreux que les autres (47 % contre 40%) à rencontrer des difficultés. 11 % des parents d'enfants en situation de handicap n'ont pas de ressources auprès desquelles trouver des conseils. 45 % sont soutenus, mais auraient besoin de plus de conseils et ne savent pas où s'adresser. 28 % estiment difficile leur rôle de parents, et indiquent avoir besoin de plus de soutien sans savoir où s'adresser. ▪ Ils sont relativement nombreux à ne pas connaître les actions de soutien à la parentalité. <u>L'état de l'offre sur le territoire</u> ▪ Des actions portées par certains acteurs du territoire ▪ Un travail de coordination important effectué par Hand'Avant, mais des professionnels qui ne semblent pas avoir l'habitude de mobiliser l'association
Plan d'actions	▪ Créer un guide multipartenarial recensant les droits mais aussi les actions à destination des parents d'enfants en situation de handicap (<i>Portage CAF en associant les différents partenaires mobilisés sur ce volet, dont le CD-MDPH-DEF</i>) et accompagner sa diffusion sur les territoires (<i>Portage CAF, CD</i>) ▪ Favoriser et faire connaître les actions d'aide au répit des parents, et accompagner la mise en œuvre de la nouvelle offre d'aide au répit pour les parents confrontés au handicap de leur enfant, proposée par les services d'aide et d'accompagnement à domicile : actions pro-actives en direction des parents bénéficiaires de l'Aeeh et des professionnels pouvant être confrontés à des situations de handicap (Mdph, Pmi, etc.). (<i>Portage CAF</i>)

	▪ Favoriser le départ en vacances des familles avec enfants en situation de handicap (<i>Portage CAF en lien avec des partenaires associatifs</i>) ▪ Conforter les missions de prévention et de soutien à la parentalité réalisées dans le cadre des missions Enfance-Famille et déployées par les professionnels médico-sociaux des MSP sur l'ensemble du territoire départemental (<i>Porteurs de l'action : CD</i>)
Calendrier de réalisation	2021-2026 – Se référer au calendrier défini annuellement par le CDSF.
Moyens humains et financiers	▪ CD : maillage territorial des MSP et ses professionnels médico-sociaux. ▪ Agents et professionnels de terrain CAF. ▪ Coordonnatrice REAAP. ▪ Appel à projets CAF.
Indicateurs	▪ Evolution du nombre de familles ayant bénéficié du dispositif d'aide au répit parental. ▪ Evolution du nombre de familles avec enfants en situation de handicap ayant bénéficié d'une aide au départ en vacances.

Domaine 4.	Soutien à la parentalité
Axe de progrès 4.3.	Coordonner, mettre en réseau les acteurs du soutien à la parentalité et communiquer auprès des familles sur les territoires
Objectif 4.3.1.	Améliorer la communication multi-canaux à destination des familles sur les services et actions existants.
Liens / contrats / plans / schémas...	■ Stratégie nationale de soutien à la parentalité 2018-2022 <i>Chapitre 1 - Perspective de travail n°7 : Sensibiliser aux services de soutien à la parentalité présents sur le territoire, les centres de santé, les pédiatres et médecins généralistes libéraux et autres professionnels de santé en contact avec les familles.</i> <i>Chapitre 8 :</i> - Perspective de travail n°1 : Améliorer l'accessibilité aux offres et ressources de soutien à la parentalité - Perspective de travail n°2 : Renforcer ou le cas échéant construire des actions d'information de proximité, là où se trouvent les parents, en partenariat avec les acteurs concernés - Perspective de travail n°3 : Veiller à l'accessibilité de l'information aux différents types de handicap ou aux personnes en difficulté avec les savoirs de base - Perspective de travail n°4 : Faciliter l'utilisation de tous les leviers de communication (réseaux sociaux, listes de diffusion mails, Caf, école, accueils de loisirs, centres sociaux...) - Perspective de travail n°5 : Traiter la question de l'information des familles dans le cadre des comités et SDSF. ■ Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté - Engagement 1 – Axe 4 – Action : Renforcer la lisibilité et la visibilité des dispositifs de soutien à la parentalité ■ CPOG CAF 2018-2022 – AXE 4 - Objectif 4.4.3. : Renforcer localement l'information des familles sur les actions mises en place par la Caf et sur les offres de service en s'appuyant sur les acteurs du territoire : référents familles des centres sociaux, coordonnateurs parentalité, enfance et jeunesse, acteurs de proximité, animateurs du réseau local parentalité... ■ Plan de reprise de la branche Famille 2020-22 : Développer des actions d'information et de mobilisation des parents sur les différents dispositifs de soutien à la parentalité (semaine de la parentalité, newsletters, réseaux sociaux) ■ Msa : mise en place d'un chargé de mission sur le développement sociale local, meilleure coordination des dispositifs Msa. Amélioration du soutien technique et financier.
Territoires prioritaires	Ensemble du département
Pilote(s) et partenaire(s) associé(s)	Pilotes : Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) ; Caisse d'allocations familiales (CAF). Partenaires associés : services du Conseil départemental, Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), Déléguées du Préfet, structures et services en contact avec les familles (structures d'accueil des enfants, centres sociaux, entreprises, professionnels de santé...).
Contexte	<u>Les besoins identifiés</u> ■ Un manque d'information sur l'existence des actions et sur leur contenu précis ressort de l'enquête réalisée auprès des familles du département comme l'un des principaux freins à l'utilisation des dispositifs de soutien à la parentalité : 33 % des familles n'utilisent pas les actions, alors qu'elles estiment qu'elles en auraient besoin et seraient prêtes à les utiliser si elles les connaissaient mieux. ■ Sans abandonner la communication via Internet, les réseaux sociaux ou les prospectus ou journaux d'information, un partenariat renforcé avec les structures de proximité et les collectivités pourrait permettre de toucher des parents qui pour l'instant, sont peu informés. ■ Ce constat est partagé par les acteurs et partenaires du territoire qui, lors des groupes de travail du SDSF, ont pointé un manque de communication autour des offres et services existants auprès des familles, notamment autour de parcours spécifiques ou attentionnés rattachés à des événements de vie. ■ Ce constat traduit également un manque de lieux-ressources pour les familles, permettant leur information et leur orientation sur les différents territoires du département.

	Le développement d'une communication multi-canaux (numérique et physique) apparaît ainsi comme un enjeu afin de mieux cibler le public et de pallier la fracture numérique.
Plan d'actions	▪ Engager une réflexion sur la communication auprès des familles en identifiant les canaux les plus pertinents (supports papiers, supports numériques, etc.) (<i>Porteur de l'action : coordonnatrice du REAAP</i>) ○ Associer des usagers à la réflexion (par exemple à travers le CDIS) pour tester les différents canaux et supports de communication (<i>Porteur de l'action : coordonnatrice du REAAP, avec éventuel appui du CD sur la mobilisation du CDIS</i>) ▪ Adapter les outils de communication en fonction, pour répondre aux besoins exprimés par les parents, en développant les actions d'information de proximité, notamment dans les lieux fréquentés par les parents en lien avec les acteurs locaux (structures d'accueil des enfants, établissements scolaire, entreprises, professionnels de santé, centres sociaux ...) (<i>Porteur de l'action : coordonnatrice du REAAP</i>) ○ Promouvoir le portail internet du REAAP, le site monenfant.fr au sein du site du Conseil Départemental (<i>Porteurs de l'action : Conseil départemental</i>) ○ Expérimenter le re-déploiement des outils « papiers » dans certains cas spécifiques.
Calendrier de réalisation	2021-2026 – Se référer au calendrier défini annuellement par le CDSF.
Moyens humains et financiers	▪ Coordonnatrice REAAP. ▪ Agents CAF.
Indicateurs	▪ Réflexion menée autour de la communication (oui/non) ▪ Nouveaux outils de communication déployés (oui/non) ▪ Expérimentation du re-déploiement d'outils papiers (oui/non) ▪ Nombre de visites sur le portail internet du REAAP

Domaine 4.	Soutien à la parentalité
Axe de progrès 4.3.	Coordonner, mettre en réseau les acteurs du soutien à la parentalité et communiquer auprès des familles sur les territoires
Objectif 4.3.2.	Organiser sur les territoires la coordination entre les différents acteurs du soutien à la parentalité, en transversalité avec les autres domaines
Liens / contrats / plans / schémas...	▪ <i>CPOG CAF 2018-22 - Axe 4 - Objectif 4.2.7. : Poursuivre la mise en réseau des acteurs intervenant auprès des familles sur le territoire à travers le développement des Comités locaux d'animation (Cla)</i> ▪ <i>Plan de reprise de la branche Famille 2020-22 : Renforcer la mission d'animation départementale parentalité.</i>
Territoires prioritaires	Ensemble du département
Pilote(s) et partenaire(s) associé(s)	Pilote : Coordinatrice du Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents REAAP et Caisse d'allocations familiales (CAF). Partenaires associés : Conseil départemental, collectivités locales, mutualité sociale agricole (MSA) et autres acteurs œuvrant dans le domaine du soutien à la parentalité.
Contexte	<u>Les besoins identifiés par les professionnels dans le cadre du SDSF</u> ▪ Développer la coordination des acteurs sur les territoires. <u>L'état de l'offre sur le territoire</u> ▪ Une mission d'animation, assurée par la coordinatrice du Réaap au plan départemental, a notamment pour objectif de structurer et animer le réseau d'acteurs pour favoriser et dynamiser les échanges. ▪ La mise en place de réseaux locaux a été initiée depuis plusieurs années sur 8 territoires à des échelons variés (quartiers, communes, communauté de communes). Leur animation est assurée par différents professionnels : référents familles, travailleurs sociaux Caf... La dynamique de ces réseaux locaux reste cependant inégale et fluctuante. ▪ En parallèle, en lien avec le déploiement des CTG, les postes de coordonnateur existants évoluent vers des postes de chargés de coopération CTG dans le cadre de la COG 2018-2022. ▪ Dans le cadre de leur fonction, les chargés de coopération ont en charge l'animation du réseau des acteurs du secteur de l'enfance, de l'éducation, de la jeunesse, de la parentalité, de la vie sociale. <i>Au regard de l'évolution du contexte, une adaptation et une harmonisation de la démarche est à initier.</i>
Plan d'actions	▪ Définir/harmoniser le périmètre géographique des réseaux locaux parentalité en cohérence avec les partenaires relais de terrain ainsi que les modalités de fonctionnement (<i>Porteurs de l'action : CAF et coordinatrice du Réaap</i>) ○ Proposer au comité départemental du SDSF un plan de déploiement annuel en vue d'une généralisation d'ici fin 2026 (<i>Porteur de l'action : coordinatrice du Réaap</i>). ○ Accompagner les chargés de coopération CTG dans la mise en place de réseaux locaux composé des acteurs des différents domaines (soutien à la parentalité, enfance, jeunesse, animation de la vie sociale, éducation, accompagnement des familles) dans le cadre d'une approche transversal. (<i>Porteurs de l'action : CAF et coordinatrice du Réaap</i>) ○ Assurer la représentativité de l'ensemble des acteurs de terrain au sein des réseaux locaux parentalité (parents ; têtes de réseaux ; associations ; élus ; etc.) (<i>Porteurs de l'action : coordinatrice du Réaap et porteurs des réseaux locaux parentalité</i>) ▪ Faire le lien avec les réflexions engagées autour du Schéma des Solidarités dans les années à venir (<i>Porteurs de l'action : CAF et CD</i>).
Calendrier de réalisation	2021-2026 – Se référer au calendrier défini annuellement par le CDSF.

Moyens humains et financiers	▪ Coordonnatrice du Réaap. ▪ Agents et professionnels de terrain CAF. ▪ Chargés de coopération CTG. ▪ Financement Cnaf et EPCI/Communes (postes de chargés de coopération). ▪ Financement Cnaf, Etat, Ville de Perpignan, MSA (poste de coordonnateur Réaap).
Indicateurs	▪ Evolution du nombre de réseaux locaux parentalité.

Domaine animation de la vie sociale

Domaine 5	ANIMATION DE LA VIE SOCIALE
Axe de progrès 5.1	Développer sur les territoires les structures d'animation de la vie sociale : centres sociaux, espaces de vie sociale
Objectif 5.1.1	Sensibiliser et former les acteurs des territoires (collectivités, CCAS, associations...) à l'importance des différents volets de l'animation de la vie sociale : liens sociaux, intergénérationnels...
Liens / contrats / plans / schémas...	- Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. - Schéma départemental des solidarités. - COG 2018/2023 et CPOG CAF.
Territoires prioritaires	Quartiers politique de la ville (QPV). Zones de revitalisation rurale (ZRR). Territoires identifiés par les acteurs de terrains.
Pilote(s) et partenaire(s) associé(s)	Pilotes : Caisses d'allocations familiales (CAF) et Conseil départemental. Partenaires associés : Centres sociaux, Pôle de ressources en développement social (PRDS), Fédération des foyers ruraux 66 (FDFR66), Fédération des centres sociaux Languedoc Roussillon (FCSLR), Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES), collectivités locales.
Contexte	<u>L'état de l'offre sur le territoire</u> - Un domaine (l'animation de la vie sociale) méconnu des acteurs de territoire, couplé à une compétence non obligatoire au niveau des collectivités territoriales, qui traduit un enjeu de renforcement de la connaissance et de l'appropriation de la démarche par les habitants Peu d'actions portées par des associations financées par les institutions - Des temps d'échanges sur l'animation de la vie sociale organisés par les conseillers en développement territorial lors de l'élaboration des conventions territoriales globales - Un pôle ressources en développement sociale qui organise des journées d'acculturation sur le développement social local et sur la citoyenneté. <u>Les outils existants autour de l'AVS</u> - La mise œuvre de l'observatoire des centres sociaux appelé Système d'échanges national des centres sociaux (SENACS), concrétisé en 2017 par l'édition de la première plaquette du Languedoc-Roussillon est un outil support. Il a été réalisé par les Caf du Languedoc Roussillon en co-pilotage avec la Fédération des centres sociaux du Languedoc-Roussillon (FCSLR). - Les directeurs de centres sociaux et les coordonnateurs d'espace de vie sociale sont chargés de saisir les éléments dans un questionnaire pour permettre la réalisation de la plaquette régionale en fin de l'année mettant en avant les missions et valorisant les actions des structures. - Par ailleurs un écho Caf annuel spécial animation de la vie sociale est diffusé à l'ensemble des acteurs.
Plan d'actions	Identifier les collaborations institutionnelles possibles dans le cadre du développement des actions et services de l'animation de la vie sociale et plus largement du développement social local (<i>Porteurs de l'action : CAF et Conseil départemental</i>). - Poursuivre la sensibilisation /information des partenaires institutionnels et des têtes de réseaux sur la thématique de l'animation de la vie sociale (<i>Porteur de l'action : CAF</i>). - Sensibiliser /informer les partenaires institutionnels au travers des supports de communication (Observatoire...) et de réunions partenariales (action du PRDS et

	réunions interinstitutionnelles) (<i>Porteurs de l'action : CAF, Fédérations du domaine de l'animation de la vie sociale et Conseil départemental</i>) ▪ Déterminer les points de convergences (mise en œuvre d'actions, déterminer des territoires prioritaires d'intervention), les articulations possibles (<i>Porteurs de l'action : CAF et Conseil départemental</i>). ○ Sensibiliser /informer les partenaires institutionnels sur les missions des centres sociaux et leurs lieux d'implantation avant d'avoir une vision des intérêts communs (<i>Porteur de l'action : CAF</i>). ▪ Favoriser le lien entre les institutions et les structures d'animation de la vie sociale dans le cadre de l'accès aux droits... (<i>Porteurs de projet : comité technique SDSF du domaine de l'animation de la vie sociale</i>). ▪ Sensibiliser les collectivités locales, former les acteurs de terrains (dont les associations et têtes de réseaux) ○ Poursuivre la mise en œuvre de la journée citoyenne visant la sensibilisation des élus intégrant le volet animation de la vie sociale (<i>Porteur de l'action : CAF, en partenariat avec le PRDS et avec la collaboration du Conseil Départemental et la Préfecture (QPV)</i>). ○ Acculturer /former les chargés de coopération CTG et les acteurs de l'action sociale des territoires (par exemple dans le cadre d'un temps commun : journée départementale, etc.) sur le domaine de l'AVS, notamment en s'appuyant sur les actions et expérimentations existantes (<i>Porteur de l'action : CAF, Conseil départemental, Préfecture</i>). ▪ Diversifier les supports et les temps de communication pour s'adapter au mieux aux publics et aux différents contextes, et les accompagner à l'occasion de réunions (<i>Porteur de l'action : CAF</i>). ○ Favoriser l'élaboration des outils de communication innovants telles que des vidéos (exemple de couleur familles) (<i>Porteurs de l'action : structures d'animation de la vie sociale dans le cadre de la coordination CAF</i>). ○ Mettre en œuvre une journée départementale de promotion de l'animation de la vie sociale (mettant en lumière 4-5 actions spécifiques) et/ou des temps de communications collectifs telles que les journées citoyennes intégrant notamment la valorisation des actions menées par les structures d'animation de la vie sociale (<i>Porteurs de l'action : CAF, PRDS, Fédérations du domaine de l'animation de la vie sociale, Conseil départemental</i>). <i>Cette action peut s'appuyer sur le modèle des « journées événementielles » qui sont déployées dans le cadre du dispositif « Cité éducatives »</i> ○ Proposer des formations aux élus sur les associations, notamment celles portant des actions d'animation de la vie sociale (<i>Porteur de l'action : SDJES</i>).
Calendrier de réalisation	2021-2026 – Se référer au calendrier défini annuellement par le CDSF.
Moyens humains et financiers	▪ Agents et professionnels de terrain de la Préfecture (quartiers QPV), du Conseil Départemental, de la CAF. ▪ Pôle de ressources en développement social (PRDS), Fédération des foyers ruraux 66 (FDFR66), Fédération des centres sociaux Languedoc Roussillon. ▪ Appel à projets CAF.
Indicateurs	▪ Nombre de supports des communication réalisés pour les différents partenaires.

Domaine 5.	ANIMATION DE LA VIE SOCIALE
Axe de progrès 5.1	Développer sur les territoires les structures d'animation de la vie sociale, sensibiliser et former les acteurs
Objectif 5.1.2	Développer sur les territoires les structures d'animation de la vie sociale (centres sociaux, espaces de vie sociale), ainsi que la mise en œuvre d'actions.
Liens / contrats / plans / schémas...	▪ COG et CPOG 2018/2023 ▪ Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté – octobre 2018 – engagement sur l'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté ▪ Circulaire 2019-006 sur l'engagement de déploiement de l'offre d'animation de la vie sociale en quartier QPV ▪ Lettre premier ministre 22/01/2019 pour la mobilisation nationale pour les habitants du quartier ▪ Instruction du gouvernement du 08/02/2019 ▪ CGET feuille de route politique de la ville – 26/04/2019 <i>Les différents schémas nationaux ont fixé comme objectifs la consolidation des missions des centres sociaux pour y apporter plus de services aux familles et y proposer un meilleur accueil universel, les déployer pour une couverture complète intégrale des quartiers politiques de la ville par La création des structures AVS à échéance 2022.</i>
Territoires prioritaires	▪ Quartiers politique de la ville (QPV). ▪ Zones de revitalisation rurales (ZRR).
Pilote(s) et partenaire(s) associé(s)	Pilotes : Caisses d'allocations familiales (CAF), Conseil départemental, Préfecture (QPV). Partenaires associés : Centres sociaux, Pôle de ressources en développement social (PRDS), Fédération des foyers ruraux 66 (FDFR66), Fédération des centres sociaux Languedoc Roussillon (FCSLR), Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES), Association des maires (AMF).
Contexte	<u>L'état de l'offre sur le territoire</u> ▪ Un taux de couverture en structures d'animation de la vie sociale du département très bas (2,5 structures pour 100 000 habitants contre 5,6 en Languedoc Roussillon et 5,5 au niveau national) : - o 8 centres sociaux agréés, dont 5 situés sur la ville de Perpignan, 1 à Arles sur tech dans la CC du Haut Vallespir, 1 à Bompas dans la CU PMM hors Perpignan et 1 à Elne sur la CC des Albères de la côte Vermille et de l'Illobérès. - o 3 Espaces de Vie Sociale, sur les communes de Prades (CC Conflent Canigó), Cabestany et Toulouges (CU PMM hors Perpignan) ▪ Une implantation et un mode de gestion déséquilibrés : - o 66% des centres sociaux implantés sur la ville de Perpignan - o 2 QPV non couverts par une structure d'animation de la vie sociale (sur les 10 que comptent le département), malgré mais une réflexion est en cours (<i>objectif plan pauvreté : couverture totale des QPV : le quartier de la gare et saint assiscle sont concernés sur la commune de Perpignan</i>). - o Des équipements très majoritairement portés par les collectivités, avec une seule structure d'animation de la vie sociale est gérée par une association. <u>Les enjeux identifiés par les professionnels</u> ▪ Des freins administratifs (mode de financement non adéquat pour les petits projets, complexités administratives) et un manque d'accompagnement des porteurs de projets sur ce volet. Un travail est notamment engagé par la CAF sur la formation des responsables des

	structures du territoire et le partenariat avec la fédération départementale des foyers ruraux sur l'émergence de projets. ▪ Un manque d'approche concertée inter-institutionnelle facilitatrice pour les porteurs de projets ▪ Des freins financiers importants avec un reste à charge important pour les communes et peu de cofinancements complémentaires à ceux de la Caf, qui freine leur engagement dans de tels projets. Cela peut ne pas être le cas pour des EVS compte tenu des budgets limités de ces structures. ▪ Des difficultés de captation des habitants dans une démarche participative dans leur cadre de vie ▪ Un enjeu de diversification de l'offre d'accompagnement des familles et des jeunes est aussi un enjeu à venir des structures AVS ▪ Un enjeu de mobilisation des partenaires afin d'assurer la création, le développement et le maintien des structures selon les besoins des territoires, en particulier en zone de revitalisation rurale. <u>Les projets en cours</u> ▪ Actuellement trois projets de développement sont identifiés : ▪ La CDC des Aspres ▪ Saint Laurent de la Salanque, ▪ Ponteilla Llupia avec les foyers ruraux sur un EVS itinérant
Plan d'actions	Soutenir la création de structures d'animation de la vie sociale ainsi que la mise en œuvre d'actions (intervention sur les publics spécifiques, démarches intergénérationnelles, mobilité, isolement social, accès aux droits...), sur les quartiers politiques de la ville mais également en dehors de Perpignan et sur les zones rurales ▪ Actualiser les territoires de développement prioritaires, notamment au regard des diagnostics et plans d'actions établis dans le cadre des conventions territoriales globales Collectivité /Caf (<i>Porteur de l'action : CAF</i>). ▪ Identifier avec les partenaires institutionnels les têtes de réseaux, les collectivités locales, les associations ou structures potentiellement éligibles pour « devenir » des structures d'animation de la vie sociale ou porter des actions (<i>Porteurs de l'action : comité technique SDSF du domaine de l'animation de la vie sociale</i>). ○ Définir une stratégie de développement des espaces de vie sociale dans le cadre du réseau des foyers ruraux (<i>Porteurs de l'action : CAF /Conseil Départemental</i>). ○ Promouvoir la création de structures /services intercommunaux (<i>Porteur de l'action : CAF</i>). ▪ Développer les partenariats financiers avec les institutions du département (<i>Porteurs de l'action : CAF et autres organismes de sécurité sociale Etat, Région, Conseil départemental</i>). ▪ Veiller à rendre accessible les démarches d'émergence d'action ou de structures AVS, notamment pour les petites associations pour lesquelles la complexité administrative peut être un frein (<i>Porteur de l'action : CAF</i>). ▪ Sensibiliser les élus et s'appuyer notamment sur les conventions ou contrats locaux comme par exemple la convention territoriale globale (CTG) établie entre une collectivité et la Caf pour favoriser les projets de création de structures AVS (<i>Porteur de l'action : CAF, CD et AMF, ADCCAS</i>). ○ Engager une réflexion sur l'adéquation des documents de communication et les besoins de terrain des chargés de coopération ou des personnes chargées de réaliser des notes d'opportunité pour la création ou le développement d'actions ou de structures d'animation de la vie sociale. ○ S'appuyer sur les expériences existantes pour montrer l'intérêt de créer une structure d'animation de la vie sociale.

Calendrier de réalisation	2021-2026 – Se référer au calendrier défini annuellement par le CDSF.
Moyens humains et financiers	▪ Agents et professionnels de terrain de la Préfecture (quartiers QPV), du Conseil Départemental, de la CAF comparé au niveau régional et national. ▪ Pôle de ressources en développement social (PRDS), Fédération des foyers ruraux 66 (FDFR66), Fédération des centres sociaux Languedoc Roussillon. ▪ Prestations de service des structures d'animation de la vie sociale et appel à projets CAF dont la préfiguration et investissements dans les quartiers QPV.
Indicateurs	▪ Evolution du nombre de structures d'animation de la vie sociale pour 100 000 habitants comparé au taux régionale et national. ▪ Evolution du nombre de création de structures d'animation de la vie sociale. ▪ Evolution du taux de couverture des QPV par une structure d'animation de la vie sociale (cible = 100%). ▪ Evolution du taux de couverture des ZRR par une structure d'animation de la vie sociale.

Domaine 5	ANIMATION DE LA VIE SOCIALE
Axe de progrès 5.2	Coordonner et mettre en réseau des acteurs de l'animation de la vie sociale pour soutenir et améliorer la qualité des projets et actions des structures AVS.
Objectif 5.2.1	Mettre en réseau les différents acteurs de l'animation de la vie sociale sur le département.
Liens / contrats / plans / schémas...	▪ COG 2018/2023 et CPOG CAF.
Territoires prioritaires	Ensemble du département.
Pilote(s) et partenaire(s) associé(s)	Pilotes : Caisses d'allocations familiales (CAF), Conseil départemental. Partenaires associés : Préfecture (QPV), Fédération des foyers ruraux 66 (FDFR66), Fédération des centres sociaux Languedoc Roussillon (FCSLR).
Contexte	<u>L'état de l'offre sur le territoire</u> ▪ Une mise en réseau des structures existante (exemple : ateliers sur le développement social local, rencontres organisées par les Foyers ruraux, etc.) mais une pérennisation à garantir <u>Les besoins repérés</u> La nécessité de mettre en place un réseau départemental a été mise en lumière notamment au travers : ▪ Des demandes des équipes dans le cadre de l'accompagnement effectué par les conseiller en développement territorial. ▪ De la mobilisation des équipes des centres sociaux dans le cadre de rencontres départementales et régionales. ▪ De l'implication des équipes et des échanges nécessaires développés dans le cadre du Senacs, des réunions trimestrielles et des temps de formations-actions thématiques ▪ Du vécu d'isolement des référents familles dans leurs pratiques professionnelles repérées lors des rencontres trimestrielles et dans le cadre de l'élaboration d'un document structurant du projet familles.
Plan d'actions	▪ Consolider le réseau existant et le développer (<i>Porteur de l'action : CAF, Conseil départemental</i>) : ○ Poursuivre l'identification d'interlocuteurs concernés à intégrer au réseau des structures d'animation de la vie sociale (<i>Porteur de l'action : CAF</i>). <i>Afin de poursuivre la mise en réseau permettant de :</i> - Partager la réglementation - Créer des outils communs relatifs au projet social - Mutualiser et transférer les pratiques innovantes au sein du réseau - Favoriser les échanges de pratiques professionnelles ○ Elargir le réseau aux structures non encore agréées (en s'appuyant sur les foyers ruraux ou les associations) notamment au regard des sujets abordés (développement de « l'aller vers » par exemple) (<i>Porteur de l'action : CAF, CD</i>). ▪ Maintenir le partenariat avec la Fédération des centres sociaux du Languedoc Roussillon au niveau régional pour favoriser la mise en réseau par la mise en œuvre de l'observatoire des centres sociaux et des espaces de vie sociale (Senacs), déployé sur cinq départements : l'Aude, le Gard, l'Hérault, la Lozère, les Pyrénées Orientales. La promotion des échanges de pratiques professionnelles est intégrée aux objectifs fixés la convention régionale d'animation de la vie sociale liant les Caf du Languedoc-Roussillon et la Fédération régionale des centres sociaux. (<i>Porteur de l'action : CAF, FCSLR</i>). ▪ Conforter le partenariat engagé avec la fédération des foyers ruraux par une mise en réseau adaptée aux porteurs de projets sur l'émergence d'actions et de structures d'animation de

	la vie sociale. Les chargés de coopération CTG pourront être associés. (<i>Porteur de l'action : CAF, FDFR66, Conseil départemental</i>). ▪ Tenir à jour une liste des partenaires de chaque structure d'animation de la vie sociale
Calendrier de réalisation	2021-2026 – Se référer au calendrier défini annuellement par le CDSF.
Moyens humains et financiers	▪ Agents et professionnels de terrain de la Préfecture (quartiers QPV), du Conseil Départemental, de la CAF. ▪ Pôle de ressources en développement social (PRDS), Fédération des foyers ruraux 66 (FDFR66), Fédération des centres sociaux Languedoc Roussillon. ▪ Convention régionale CAF du Languedoc-Roussillon / FCSLR ▪ Convention départementale CAF / FDFR66.
Indicateurs	▪ Evolution du nombre de partenaires du réseau des structures d'animation de la vie sociale.

Domaine 5	ANIMATION DE LA VIE SOCIALE
Axe de progrès 5.2	Coordonner et mettre en réseau des acteurs de l'animation de la vie sociale pour soutenir et améliorer la qualité des projets et actions des structures AVS.
Objectif 5.2.2	Coordonner et mettre en œuvre un partenariat inter-institutionnel de soutien aux projets d'animation de la vie sociale
Liens / contrats / plans / schémas...	- La convention d'objectifs et de gestion CNAF/Etat 2018/2022 axe 7 : Contribuer à l'accompagnement social des familles et développer l'animation de la vie sociale dans les territoires prioritaires Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, avec le déploiement et le positionnement des structures - Schéma départemental des solidarités : engagement 2 « lutter contre les inégalités et contre toutes les formes d'exclusion », engagement 4 « produire du lien social par des politiques de solidarités nouvelles », engagement 5 promouvoir un développement social tenant compte des besoins des territoires - Conventions Territoriales Globales - Contrat de ville
Territoires prioritaires	Ensemble du département
Pilote(s) et partenaire(s) associé(s)	Pilotes : Caisses d'allocations familiales (CAF), Conseil départemental, Préfecture (QPV). Partenaires associés : Association des mairies (AMF), l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action (UDCCAS).
Contexte	<u>Le contexte local</u> - L'élaboration du Sdavs avait pour enjeu le renforcement des partenariats, d'une part avec les directeurs de structures d'animation de la vie sociale dans le cadre des groupes de travail mais également des partenaires institutionnels lors de réunions de comités stratégiques : Etat dont Ddcs et délégué à la politique de la ville, Conseil Départemental, Perpignan Méditerranée Métropole, Ville Perpignan, Msa, Fédération des centres sociaux, gestionnaires de structures. - Deux schémas coexistaient jusqu'en 2021 : le SDSF et le SDAVS avec deux échéances. Le SDSF est en renouvellement en 2019 alors que le SDAVS arrivait à échéance au 31/12/2020. - L'approche est déployée selon une forme identique à savoir un diagnostic et un plan de développement. Cependant nous pouvons constater que le SDSF a une spécificité relevant d'un schéma d'actions alors que le SDAVS a une approche de schéma de pilotage départemental. - L'enjeu est d'associer les partenaires départementaux engagés dans l'animation de la vie sociale. La gouvernance du SDSF peut être l'appui de convergence par la mise en œuvre d'un pilotage unique avec les partenaires institutionnels. <u>Les pistes d'orientations stratégiques</u> - Déployer un partenariat dans le cadre du SDAVS (Etat, CD, MSA, AMF), que l'on peut retrouver dans un pilotage commun SDSF/SDAVS : de ce fait le SDAVS peut être élaboré dans une vision d'intégration vers le SDSF. - Déployer une approche transversale dans un volet AVS du SDSF. Un groupe spécifique animera le SDAVS. - Renforcer le partenariat inter institutionnel autour des structures AVS en faisant des centres sociaux pourraient être des acteurs relais de ces politiques publiques. - Développer les actions de cohésion sociale portées par les communes mais très peu au niveau des intercommunalités (hors agglomération).
Plan d'actions	- Mettre en place un co-pilotage inter partenarial des axes de l'animation de la vie sociale dans le cadre du SDSF (<i>Porteurs : Préfecture (QPV), Département, CAF</i>). Identifier les orientations et les synergies institutionnelles dans le domaine de l'animation de la vie sociale et proposer aux partenaires institutionnels une réflexion (<i>Porteurs : Préfecture, Département, CAF, collectivités territoriales via l'UDCCAS et/ou l'AMF66</i>) afin de :

	- Formaliser les modalités d'intervention des institutions en termes de soutien de l'AVS dans les territoires notamment avec les services de la Préfecture sur les territoires QPV au regard des nouvelles dispositions énoncées dans la circulaire CAF 2019-006 et le département dans les territoires en zone de revitalisation rurale. - Répondre à la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté par l'accompagnement des familles qui sera assuré à travers la consolidation des missions des centres sociaux, permettant à ceux-ci d'y proposer un accueil universel dans de nouveaux lieux, avec la création de nouveaux centres sociaux dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), à horizon 2022. - Soutenir des projets d'actions des structures et des formations action départementales en co-financement en lien avec les besoins des habitants et les projets sociaux des structures. - Identifier les autres acteurs qui peuvent venir apporter un support technique aux structures AVS. ▪ Partager le diagnostic et établir les collaborations lors de la création d'une structure ou lors d'un renouvellement d'agrément (<i>Porteurs : CAF, Préfecture (QPV), Département</i>).
Calendrier de réalisation	2021-2026 – Se référer au calendrier défini annuellement par le CDSF.
Moyens humains et financiers	▪ Agents et professionnels de terrain de la Préfecture (quartiers QPV), du Conseil Départemental, de la CAF. ▪ Pôle de ressources en développement social (PRDS), Fédération des foyers ruraux 66 (FDFR66), Fédération des centres sociaux Languedoc Roussillon. ▪ Appel à projets CAF.
Indicateurs	▪ Evolution de la part des cofinancements des structures d'animation de la vie sociale

Domaine 5.	ANIMATION DE LA VIE SOCIALE
Axe de progrès 5.2.	Coordonner et mettre en réseau des acteurs de l'animation de la vie sociale pour soutenir et améliorer la qualité des projets et actions des structures AVS.
Objectif 5.2.3.	Organiser un accompagnement départemental pour améliorer la qualité des projets et actions des structures AVS.
Liens / contrats / plans / schémas...	- Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. - Schéma des solidarités du Conseil Départemental. - COG 2018/2023 et CPOG CAF.
Territoires prioritaires	Ensemble du département.
Pilote(s) et partenaire(s) associé(s)	Pilote : Caisse d'allocations familiales (CAF). Partenaires associés : Préfecture (QPV), Conseil Département, Pôle de ressources en développement social (PRDS), Fédération des foyers ruraux 66 (FDFR66), Fédération des centres sociaux Languedoc Roussillon (FCSLR).
Contexte	<u>Le contexte sociodémographique</u> - Des arrivées de populations importantes sur certaines EPCI : CC Corbières Salanque Méditerranée, CC des Aspres, CC Sud-Roussillon - Des parts de personnes de moins de 19 ans parfois importantes sur les CC Corbières Salanque Méditerranée, CC Roussillon-Conflent et la ville de Perpignan, et en hausse importante sur la CC des Aspres ou la CC Corbières Salanque Méditerranée - Des parts de personnes de plus de 60 ans autour de 40% sur les CC Agly Fenouillèdes, CC des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Ille-Ribéris et CC du Haut Vallespir et en hausse sur importante CC Corbières Salanque Méditerranée, CC Pyrénées catalanes et CC Sud-Roussillon - Selon les EPCI, les familles (couple avec ou sans enfant et famille monoparentale) représentent entre 51% (à Perpignan) et 73% des ménages (sur CC Corbières Salanque Méditerranée) pour une moyenne départementale à 60% (et nationale à 62%). - Selon les EPCI une part de jeunes (15-24 ans) ni en emploi ni en formation variant de 9% pour la CC Pyrénées catalanes à plus de 25% pour Perpignan et 6 EPCI (CC Agly Fenouillèdes, CC Conflent-Canigó, CC Corbières Salanque Méditerranée, CC du Haut Vallespir, CC Roussillon-Conflent, CU Perpignan Méditerranée Métropole). Les moyennes départementale et nationale étant respectivement de 25,3% et 16,8%. On observe ainsi de nombreuses disparités territoriales exigeant une réponse adaptée. <u>Les enjeux repérés par les professionnels</u> Un enjeu d'accès aux droits renforcé par la fracture numérique et les questions de mobilité - Un besoin d'accompagnement important repéré en matière d'accès aux droits et d'usage du numérique (en 2022, objectif 100% de dématérialisation alors qu'une partie de la population n'y est pas préparée : personnes illettrés, illettrisme, etc.)... ... malgré des initiatives existantes sur différents territoires, et notamment un accompagnement au numérique organisé par la Maison des familles et un projet de la CPAM de bâtir des ateliers à destination des assurés en situation de rupture numérique. Un besoin de développement du lien social et d'accompagnement de projets collectifs ou familiaux - Un besoin de développement des lieux d'échanges entre publics sur le territoire, afin de lutter contre l'isolement, favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle, accompagner

	les projets portés par les familles, les jeunes ou les habitants et répondre aux besoins spécifiques du territoire (sur des questions de logements ou d'habitat par exemple). ▪ Un manque de visibilité des structures existantes <u>Les écueils repérés des structures</u> ▪ L'enjeu du fonctionnement optimal d'un centre social ou d'un espace de vie sociale réside dans l'adéquation du projet social aux problématiques et enjeux repérés sur son territoire et la participation effective des habitants. Nous constatons des limites d'intervention des structures sur plusieurs critères fondamentaux : - Une méthodologie de projet encore à parfaire par l'élaboration d'outils structurants dans une démarche concertée. - Un partenariat territorial à optimiser par les structures par un positionnement légitime de leur mission de concertation et de coordination avec les professionnels et acteurs impliqués dans les problématiques sociales de territoire. - Des instances participatives des habitants à expliciter et rendre visible dans la démarche de mise en œuvre du projet par les structures en gestion municipale. - Des moyens financiers à consolider compte tenu des budgets limités actuels et des cofinancements inter institutionnels peu développés. ▪ La démarche de réseau départemental a été engagée avec l'élaboration de SDAVS. Depuis cette formalisation des actions ont été réalisées avec les professionnels des structures d'animation de la vie sociale et notamment en 2020 - Rédaction d'un Echo CAF spécial AVS - La formalisation d'une trame du projet familles - Le partage de connaissance sur les outils collaboratifs - Un accompagnement collectif sur le renouvellement de projet - Des journées thématiques sur le diagnostic participatif, l'accueil, l'aller vers <i>Cependant la dimension de réseau territorial dans le domaine de l'animation de la vie sociale est inexistante.</i>
Plan d'actions	▪ Organiser des temps de formations actions dans le réseau départemental et régional à partir des besoins recensés notamment sur l'aller vers, la participation des habitants, l'accueil en centre social, l'accès aux droits (<i>Porteurs : CAF en s'appuyant sur la FCSLR, le PRDS, la FDFR66</i>). ▪ Elaborer des outils structurant d'élaboration d'un projet social, de communication, et de mise en œuvre en concertation avec les acteurs (<i>Porteurs : CAF</i>) ▪ Accompagner les structures dans la co-construction des projets d'actions d'animation de la vie sociale (<i>Porteurs : CAF, Préfecture (QPV), Département</i>).
Calendrier de réalisation	2021-2023
Moyens humains et financiers	▪ Agents et professionnels de terrain de la Préfecture (quartiers QPV), du Conseil Départemental, de la CAF. ▪ Pôle de ressources en développement social (PRDS), Fédération des foyers ruraux 66 (FDFR66), Fédération des centres sociaux Languedoc Roussillon. ▪ Appel à projets CAF.
Indicateurs	▪ Nombre de formation action et nombres de participants. ▪ Evolution du nombre d'actions d'animation de la vie sociale soutenues

Domaine 5.	ANIMATION DE LA VIE SOCIALE
Axe de progrès 5.3.	Promouvoir la participation dans les structures d'animation de la vie sociale.
Objectif 5.3.1.	Développer et valoriser la participation dans les structures d'animation de la vie sociale.
Liens / contrats / plans / schémas...	<i>Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté COG 2018 /2022 et CPOG CAF</i>
Territoires prioritaires	Ensemble du département.
Pilote(s) et partenaire(s) associé(s)	Pilote : Caisse d'allocations familiales (CAF). Partenaires associés : Pôle de ressources en développement social (PRDS), Fédération des foyers ruraux 66 (FDFR66), Fédération des centres sociaux Languedoc Roussillon (FCSLR).
Contexte	<u>Le contexte national</u> - La mise en œuvre de la stratégie pauvreté sera l'occasion d'un « choc de participation », afin d'acter définitivement l'obligation de porter les politiques sociales avec les personnes concernées. Ce changement profond sera mené en généralisant les instances participatives et les comités d'usagers, en relançant l'action collective, en déployant avec la branche famille de nouveaux espaces de vie sociale pour lutter contre l'isolement et développer le lien social et culturel, au profit des personnes les plus vulnérables. <u>Les enjeux repérés sur le territoire</u> - Une gestion municipale qui constitue soit un levier soit un frein, selon les structures : - Au niveau départemental le mode de gestion municipal amène une difficulté d'appréhension de la participation des habitants notamment sur la gouvernance. Les structures étant presque exclusivement en gestion municipale, il convient d'apporter des éléments d'appropriation et de formalisation de la démarche d'émancipation des habitants dans les structures. Un potentiel frein au niveau de la réactivité également. - Certaines structures en gestion municipale s'appuient au contraire sur la participation des habitants, et le fait d'être en gestion municipale peut faciliter le déploiement de certaines actions de participation (exemple : facilitation de location de salles, etc.). Comment valoriser le travail effectué au sein d'un centre social ? Quelle force du partenariat (exemple : permanences de certaines institutions dans une structure, permet de repérer la structure comme un lieu de richesse partenariale) Un enjeu autour de la tranche d'âge : les élus ont parfois plus de facilité à aller vers leur tranche d'âge, et moins vers la jeunesse Par ailleurs, les jeunes ont parfois du mal à se saisir de ces outils de participation Une nécessité de questionner le niveau de participation : que signifie la participation ? A quel niveau ? <u>Les freins à la participation des habitants</u> - La potentielle peur de stigmatisation ou de démarches alternatives (notamment dans le cadre de structures en gestion communale) - Le sentiment d'imposture des habitants dans certaines instances (qui peut être contré en intégrant les habitants dans certaines instances, - ex copil) - Une démarche participative qui est demandeuse et des habitants qui ne sont parfois pas en capacité (temps / volonté / etc.) de participer - La dénomination de « centre social », qui freine la fréquentation et la participation : aujourd'hui, les structures sont synonymes de « précarité » ; « difficultés » ; etc. Cela faciliterait l'enjeu de mixité. <u>Les possibilités de participation des habitants :</u>

	▪ L'ouverture du comité de pilotage à des habitants, afin d'éviter la hiérarchie intellectuelle ▪ Envisager la participation comme une possibilité, être outillé pour le faire mais ne pas être dans une obligation de participation ▪ Importance de proposer différents projets, à différents moments, en différents lieux, pour parler à un large panel d'habitants ▪ Dans la méthodologie de projets (co-construction des projets avec la population) ▪ Des réflexions à mener sur la façon dont on accueille les habitants et on les encourage à prendre leur place – réflexion à avoir également sur la place que l'on donne aux usagers : une fois que les habitants se sentent bien, ils sont plus susceptibles d'être force de propositions. « Sur une structure, c'est une ambiance générale » ▪ Importance du projet social, et de la conscience des accueillants des publics accueillants : parfois des postures stigmatisantes, etc. Un vrai enjeu autour de l'inclusion des notions de mixité dans les formations des personnes accueillantes : cela peut créer un entraînement.
Plan d'actions	▪ Sensibiliser et communiquer sur les différents niveaux de participation des habitants auprès des élus, gestionnaires et directeurs (<i>Porteurs : CAF en s'appuyant sur la FCCLR, le PRDS</i>) ▪ Accompagner les structures à une méthodologie fondée sur la participation des habitants. (<i>Porteurs : CAF en s'appuyant sur la FDFR66, la FCCLR</i>) ▪ S'assurer de la mise en place des instances dans le cadre de l'agrément des structures d'animation de la vie sociale et de la mise en place des comités des usagers et du comité de pilotage (<i>Porteurs : CAF</i>) ▪ Dans le cadre de la validation des agréments, s'assurer de l'inscription dans les projets sociaux des actions permettant de : (<i>Porteurs : CAF</i>) - Favoriser la mixité des publics en proposant des actions diversifiées, - Proposer des actions collectives à partir des besoins individuels, - Développer des actions plurielles et diversifiées en s'appuyant sur les compétences des usagers. - Accompagner les initiatives - Accompagner les habitants volontaires dans leur participation et les rassurer sur leur capacité et leurs propres compétences ▪ Renforcer la formation des directeurs et des professionnels de structures pour optimiser la démarche de participation des habitants (<i>Porteurs : CAF en s'appuyant sur PRDS, FCCLR</i>). ▪ Systématiser la mise en place d'actions dédiées à la participation citoyenne (exemple : « journées de la citoyenneté », etc.) afin de fédérer autour de la participation (<i>Porteurs : CAF en s'appuyant sur le PRDS</i>).
Calendrier de réalisation	2022- 2026
Moyens humains et financiers	▪ Agents et professionnels de terrain de la CAF. ▪ Pôle de ressources en développement social (PRDS), Fédération des foyers ruraux 66 (FDFR66), Fédération des centres sociaux Languedoc Roussillon. ▪ Appel à projets CAF.
Indicateurs	▪ Part des structures d'animation de la vie sociale (en distinguant centres sociaux et espaces de vie sociale) intégrant les habitants dans leurs instances.

2. Tableau récapitulatif des indicateurs de suivi et d'évaluation du SDSF

Petite-enfance
Evolution du parc d'accueil du jeune enfant et du taux de couverture par territoires.
Evolution du nombre de places ayant bénéficié d'un programme d'amélioration et des montants de financement.
Taux de couverture RPE par territoires et au niveau départemental.
Nombre d'assistants maternels en activité pour 1 ETP animateur RPE
Progression de la mise en œuvre des nouvelles missions du référentiel RPE à compter de 2022
Nombre et types d'actions menées par la Mission maternelle de l'Education Nationale.
Nombre et types de nouvelles formation engagées.
Evolution du déploiement de la mission d'accompagnement des assistants maternels vers la formation continue des RPE.
Nombre d'actions de communication visant à faire connaître le métier d'assistant maternel.
Nombre de réunions ou de démarches de communication réalisées.
Suivi de la part des bénéficiaires du Rsa fréquentant les Eaje Psu.
Evolution du parc d'EAJE labellisés Avip et de leur implantation sur les territoires (nombre et places).
Nombre de CTG intégrant un axe de réflexion portant sur l'accompagnement des familles et le soutien à la fonction parentale.
Nombre de projets engagés pour accompagner les familles les plus fragiles à accéder à un mode d'accueil ou à un lieu d'accueil enfant/parent.
Effectivité de l'accueil occasionnel au sein des EAJE PSU et des autres modes d'accueil.
Nombre d'EAJE engagés dans les dispositifs AJEP et ARPEJE
Evolution des bonus « mixité sociale » et « inclusion handicap » CAF (taux d'Eaje Psu bénéficiaires et montants versés)

Enfance
Evolution du taux de couverture des PEDT
Taux de déclaration des ACM et actualisation des projets éducatifs des ACM
Nombre de formations communes.
Nombre d'actions passerelles par type.
Taux de couverture des Pedt
Evolution du décrochage scolaire
Evolution du taux de couverture territorial du pôle de coordination handicap.
Evolution du taux de collectivités ayant contractualisé un partenariat avec le pôle de coordination handicap.
Evolution du nombre de bénéficiaires de services « PS jeunes »
Mise en œuvre d'un observatoire ALSH dans le cadre du SDSF.
Evolution du nombre de séjours vacances enfants dans le cadre du dispositif VACAF.
Evolution du nombre de séjours vacances apprenantes.
Nombre de formations communes enseignants/animateurs ALSH
Evolution du nombre d'ALSH par type (périscolaire, extrascolaire, adolescent).
Nombre de projet de rénovation /construction d'ALSH.

Jeunesse
Evolution du nombre de PIJ.
Evolution du taux de couverture communal par les PIJ.
Evolution de la couverture territoriale des PAEJ.
Evolution du nombre de jeunes reçus en entretien / an par les PAEJ
Evolution des taux de couverture des PEDT et des CTG
Nombre d'actions développées dans le cadre de la garantie jeunes.
Evolution du nombre de lits en résidence habitat jeunes.
Evolution du nombre de projets logement ciblant les jeunes.
Evolution du nombre de services en faveur de la santé mentale ou physique des jeunes.
Evolution du nombre de Promeneurs du Net.
Mise en œuvre d'un comité technique spécifique dans le cadre du domaine jeunesse.

Parentalité
Evolution du nombre de paniers parentalité par EPCI (dont l'évolution des LAEP, des actions de soutien à la parentalité et des Clas)
Evolution du nombre de LAEP
Evolution du nombre d'actions de soutien à la parentalité soutenues par la CAF
Evolution du nombre d'actions de soutien à la parentalité mises en place dans les structures et les établissements scolaires.
Part des EPCI couverts par au moins un panier de services parentalité
Evolution du nombre d'actions et de services de soutien à la parentalité itinérant
Evolution du nombre de familles ayant bénéficié du dispositif d'aide au répit parental.
Evolution du nombre de familles avec enfants en situation de handicap ayant bénéficié d'une aide au départ en vacances.
Réflexion menée autour de la communication (oui/non)
Nouveaux outils de communication déployés (oui/non)
Expérimentation du re-déploiement d'outils papiers (oui/non)
Nombre de visites sur le site internet du REAAP
Evolution du nombre de réseaux locaux parentalité.

Animation de la vie sociale
Nombre de supports de communication réalisés pour les différents partenaires.
Evolution du nombre de structures d'animation de la vie sociale pour 100 000 habitants comparé au taux régionale et national.
Evolution du nombre de création de structures d'animation de la vie sociale.
Evolution du taux de couverture des QPV par une structure d'animation de la vie sociale (cible = 100%).
Evolution du taux de couverture des ZRR par une structure d'animation de la vie sociale.
Evolution du nombre de partenaires du réseau des structures d'animation de la vie sociale.
Evolution de la part des cofinancements des structures d'animation de la vie sociale
Nombre de formation action et nombres de participants.
Evolution du nombre d'actions d'animation de la vie sociale soutenues
Part des structures d'animation de la vie sociale intégrant les habitants dans leurs instances.

3. Glossaire du SDSF

AAH : Allocation aux adultes handicapés

ACM : Accueil Collectif de Mineurs

AEEH : Allocation d'éducation de l'enfant handicapé

AJEP : Accueil du jeune enfant à Perpignan

ALSH : Accueil de Loisir Sans Hébergement

AVS : Animation de la Vie Sociale

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CD : Conseil Départemental

CLAS : Contrat Locaux d'Accompagnement à la Scolarité

CPAM : Caisses Primaires d'Assurance Maladie

Crèche familiale : lieu d'accueil des enfants de moins de 3 ans au domicile d'une assistante maternelle. Les enfants découvrent cependant la vie en collectivité au sein des locaux de la crèche familiale de façon régulière par journée ou demi-journée.

CS : Centre Sociale

CSP : Catégorie Socio-professionnelle

CTG : Convention Territoriale Globale

DSDEN : Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale

EAJE : Equipement d'Accueil du Jeune Enfant

Emploi précaire selon l'INSEE : actif employé en CDD, en intérim, en emploi aidé, en apprentissage ou en stage

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

ESAT : Etablissement et Service d'Aide par le Travail

EVS : Espace de vie sociale

Famille nombreuse selon l'INSEE : famille comprenant trois enfants ou plus

Famille selon l'INSEE : partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée soit d'un couple vivant au sein du ménage (avec enfant(s) le cas échéant), soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale)

Foyer fiscal : ensemble des personnes inscrites sur une même déclaration de revenu (il peut y avoir plusieurs foyers fiscaux au sein d'un même ménage)

Halte-garderie : lieu d'accueil des enfants de moins de 3 ans de façon occasionnelle, à raison de quelques heures ou demi-journées par semaine. Il s'agit d'une aide pour favoriser la conciliation de la vie personnelle et professionnelle des parents, notamment pour les situations de recherche d'emploi.

LAEP : Lieu d'Accueil Enfant Parent

MAM : Maison d'Assistantes Maternelles

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

Médiane de revenu : valeur du revenu fiscal partageant la population en deux groupes de tailles strictement égales (la moitié de la population gagne plus de ce seuil, l'autre moitié gagne moins)

Ménage selon l'INSEE : ensemble des occupants d'un même logement, sans que ces personnes soient forcément unies par des liens de parenté. Un ménage peut être composé d'une seule personne.

Micro-crèche : lieu d'accueil des enfants de moins de 3 ans pouvant accueillir un maximum de 10 enfants. A la différence des crèches traditionnelles, les enfants sont tous regroupés en une section unique, peu importe leur âge. L'objectif est d'offrir un accueil individualisé aux enfants, tout en permettant aux plus jeunes d'être « tirés vers le haut » et aux plus grands d'apprendre à prendre soins des petits.

Multi-accueil : lieu d'accueil des enfants, offrant un accueil régulier, occasionnel ou d'urgence. Par ailleurs, les multi-accueil peuvent coupler une crèche classique à d'autres modes de garde comme l'accueil périscolaire ou la halte-garderie.

NEET : Not In Education, Employment or Training (population ni étudiante, ni employée, ni stagiaire)

PAEJ : Point Accueil Ecoute Jeunes

PEDT : Projet Educatif Territorial

PIJ : Point Information Jeunesse

QPV : Quartier Politique de la Ville

RAM : Relais Assistantes Maternelles

Ratio CSP + / CSP - : ratio entre d'un côté le nombre d'actifs cadres, professions intellectuelles supérieures et professions intermédiaires (les CSP +) et de l'autre côté le nombre d'employés et d'ouvriers (les CSP -)

REAAP : Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité

RPE : Relais Petite-Enfance.

RSA : Revenu de solidarité active

Solde migratoire : différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année.

Solde naturel : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

Taux de chômage selon l'INSEE : pourcentage de chômeurs parmi la population active (actifs occupés et chômeurs)

Taux de couverture en accueil collectif : nombre de places en établissement d'accueil du jeune enfant (multi-accueil, crèche familiale, micro-crèche, halte-garderie) pour 100 enfants de moins de 3 ans

Taux de couverture en accueil individuel : nombre de places pour l'accueil par une assistante maternelle pour 100 enfants de moins de 3 ans

Taux de couverture global : capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les assistantes maternelles et les structures collectives

Taux de création d'entreprises : rapport entre le nombre des créations d'entreprises en année N par rapport au stock d'entreprises au 31 décembre de l'année N-1

Taux de dépendance aux prestations sociales à 50% : proportion des allocataires CAF dont le revenu dépend à plus de 50% des prestations de la CAF

Taux de pauvreté à 60% : seuil de pauvreté monétaire qui correspond à 60% du niveau de revenu médian de la population

Taux de pénétration de l'AAH/AEEH : nombre de bénéficiaires de l'AAH pour 1 000 personnes âgées de 20-59 ans ou de bénéficiaires de l'AEEH pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans.

ZRR : zone de revitalisation rurale.